

PS

Liste **1**

Bruxelles a de **l'avenir**



www.villedebruxelles.ps.be

Programme du PS - Elections communales 2006

Bruxelles a de **l'avenir**

Freddy Thielemans

Avenue Richard Neybergh, 39

1020 Bruxelles

GSM : 0484 76 22 27

bourgmestre@contactoffice.be

Site Internet : www.villedebruxelles.ps.be

Ce livre est notre engagement pour l'avenir des
Bruxelloises et des Bruxellois.

Dans chaque quartier, nous voulons continuer
à bâtir une ville solidaire et pleine de vie
qui donne sa chance à chacun.

Nos valeurs de justice et de solidarité sont
intactes et notre énergie est plus forte que
jamais pour faire de Bruxelles la Ville que
vous aimez!

L'avenir de Bruxelles est le vôtre.

Faisons ensemble le choix du progrès!

Votre dévoué Bourgmestre,

Freddy Bailemans

Avec vous, le PS s'engage pour la Ville de Bruxelles !

Ce programme est un projet
de rassemblement
basé sur des valeurs de progrès.

Il comprend les propositions
détaillées pour les réalisations
à entreprendre pour la période
2007-2012 tout en s'appuyant
sur les avancées de la législature
2001-2006...

Avec vous, le PS s'engage pour la Ville de Bruxelles !

Un programme d'action au service des Bruxelloises et des Bruxellois

Comment définir notre programme ?

C'est un programme qui fixe le progrès social et la solidarité au cœur de chacune de ses propositions pour faire de votre futur un progrès. C'est un ensemble de propositions pour une Bruxelles d'avenir qui n'a pas peur de ses ambitions. C'est un programme qui s'appuie sur l'expérience et l'action de terrain. C'est donc un programme réaliste qui fait l'impasse sur des promesses à durée déterminée et le populisme.

Nous voulons, sur base de notre expérience, prolonger les acquis de Bruxelles, capitaliser ses expériences. Notre esprit est résolument dynamique. Nous continuons à chercher des solutions, à innover pour Bruxelles car, quelque soit le domaine, aucune fatalité ne peut entamer notre volonté d'action.

Des femmes et des hommes au travail et à l'écoute

Le programme du PS pour l'élection communale 2006 est le fruit d'un long travail. Les responsables, les militants et les sympathisants n'ont pas attendu cette échéance pour aller quotidiennement à la rencontre des Bruxelloises et des Bruxellois. Nos candidats sont des femmes et des hommes comme vous : de toutes origines, de tous âges et de tous milieux. Ils ont été nombreux à nous rejoindre pour renouveler notre action. C'est essentiel, ils partagent depuis longtemps la réalité bruxelloise et c'est pourquoi ils vous comprennent, tout simplement.

Nous sommes convaincus que Bruxelles doit continuer à prendre la place qu'elle mérite. La capitale doit faire bénéficier les Bruxelloises et les Bruxellois de tous ses atouts. Elle doit maintenir le progrès et la solidarité à la base de ses actions.

L'objectif du PS est de toujours valoriser le potentiel bruxellois et libérer les formidables talents des uns et des autres. Il faut faire de Bruxelles une ville ouverte et accueillante où chacun trouve sa place. Nous voulons que dans tous les domaines, Bruxelles soit un lieu où chacun peut concrétiser ses attentes, ses espoirs et ses rêves.

Notre bilan est la preuve de notre engagement pour Bruxelles

En 2001, les électeurs ont confié au PS la tâche de rendre à Bruxelles ses ambitions. Pas de doute, il fallait redonner à la Ville toutes ses chances et c'est pourquoi à chaque fois, le PS a fait et continue de faire le choix d'une Bruxelles qui gagne.

Il fallait faire revivre la Ville de Bruxelles, relancer son activité, instaurer à chaque fois plus de proximité, recréer des solidarités, réinvestir des quartiers oubliés pour marquer notre confiance dans le potentiel de la Ville toute entière. Il fallait aussi rééquilibrer les finances communales sans nous empêcher d'investir dans de nouveaux projets.

Après plusieurs années au service des Bruxelloises et des Bruxellois, il est impossible de ne pas évoquer notre bilan. C'est pourquoi, pour chaque grande thématique de ce programme, nous exposons les enjeux et notre bilan.

Plus que tout, notre capacité à innover, à réévaluer les difficultés pour réorienter les actions a été la plus déterminante.

Notre bilan est avant tout le résultat d'un travail passionné pour faire de Bruxelles une Ville proche de tous ses habitants, une Ville moderne qui ne laisse personne sur le bord du chemin.

* * *

* *

Nous faisons plus que proposer, nous nous engageons à concrétiser l'ambition bruxelloise de donner à la Ville et à ses habitants la place qu'ils méritent. Le choix du progrès et de la solidarité est notre programme de travail pour l'entièreté de la législature.

L'exercice des responsabilités comme témoignage de notre engagement pour la Ville de Bruxelles

Le sens des responsabilités

Dans chacun de ses domaines de compétence, le PS n'a jamais rompu le contrat de confiance avec les Bruxelloises et les Bruxellois.

Pour cela, nous avons multiplié les rencontres, les réunions participatives, les permanences et les dispositifs d'aide et d'écoute. Ecouter les besoins de chacun pour y apporter les réponses concrètes adaptées, cet engagement quotidien auprès du plus grand nombre fait de notre programme un programme responsable.

Plus encore et parce que l'intérêt de Bruxelles est le seul qui doit guider notre action, nous n'avons jamais hésité à ouvrir notre projet à toutes les bonnes volontés et à unir les forces bruxelloises.

Notre capacité à faire vivre notre partenariat avec les différentes institutions (les autres communes bruxelloises, la Région de Bruxelles-Capitale, les Communautés, le Fédéral, l'Europe) et à profiter de toutes les expériences a souvent été décisive pour avancer.

Aujourd'hui, notre volonté d'agir pour Bruxelles est intacte, mieux, elle s'est renforcée dans l'action.

Notre contrat de confiance avec les Bruxelloises et les Bruxellois pour une bonne conduite politique

L'Hôtel de Ville est avant tout la maison des Bruxelloises et des Bruxellois et l'exercice d'un mandat implique le respect des règles démocratiques. Nous devons garantir aux Bruxelloises et aux Bruxellois la lisibilité totale des actions qui sont menées à la Ville de Bruxelles et le suivi d'un code de bonne conduite par tous.

- **D'abord, informer :**

Pour la première fois, les Bruxelloises et les Bruxellois disposent d'une information communale de qualité. Lancé en 2004, le Brusseleir offre à toutes et à tous la possibilité de mieux connaître Bruxelles. Il donne aussi l'occasion de trouver un service ou une activité dans tous les domaines.

Ce journal communal reste un exemple unique dans son genre puisqu'il est réalisé par des journalistes professionnels. Nous avons veillé à ne pas tomber dans l'écueil des comptes rendus politiques comme c'est le cas pour beaucoup de journaux communaux...

Bien évidemment, l'ouverture de l'Hôtel de Ville à ses habitants ne s'arrête pas là. Nous avons renforcé les contacts et rencontres avec différents secteurs de l'Administration. Pour mettre des visages sur des services tout simplement. C'est par exemple ainsi que les commissariats ont organisé des journées portes ouvertes.

Dans tous les cas, nous voulons aussi garantir l'accès à l'information dans le respect de la diversité linguistique.

• Dans le même temps, assurer une gestion saine et transparente :

Depuis six ans, des mesures d'assainissement ont été prises pour rendre la gestion de la Ville, du Centre Public d'Action Sociale (CPAS), et des associations para-communales, respectueuse de la légalité et de la volonté démocratique. Désormais c'est le pluralisme qui prévaut : pluralité des notaires, des avocats et des réviseurs d'entreprises. Cette règle doit être maintenue et étendue à l'ensemble des institutions relevant directement de la Ville de Bruxelles.

Outre l'éthique à laquelle nous sommes attachés, nous voulons vous garantir la compétence de vos représentants, notamment en développant les formations à destination des mandataires politiques.

Nous allons continuer à vous offrir la transparence que la démocratie impose. Nous allons ainsi organiser des séances publiques du conseil du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) afin de permettre aux citoyens de prendre connaissance de toute l'étendue de sa gestion, sauf bien entendu en ce qui concerne l'octroi des aides sociales et les décisions à caractère personnel (donc confidentielles).

Toujours dans le même esprit nous nous engageons à publier le prochain programme de législation : pour que vous puissiez suivre l'avancée d'une action quotidienne à votre service.

A table !

Emploi et formation	13
Logement	21
Action sociale et Santé	27
Petite enfance	33
Jeunesse	37
Education	43
Sécurité	55
Revitalisation des quartiers	65
Propreté publique	71
Mobilité	79
Urbanisme	87
Travaux publics	95
Environnement - Energie	103
Egalité des chances	113
Cultes et laïcité	121
Culture	125
Sport	133
Economie et commerces	141
Tourisme	149
Finances locales	153
Administration et personnel communal	159
International - Coopération	167
Notre attachement à Bruxelles	173
La liste des candidats PS	177

Emploi et formation

L'emploi et la formation sont des vecteurs importants d'intégration sociale.

A cet égard, la création d'emplois, la mise à l'emploi et la pérennisation de l'emploi sont des priorités. Face à la demande d'emplois particulièrement élevée dans certains quartiers de la Ville, il faut tout mettre en oeuvre pour favoriser l'emploi des Bruxelloises et des Bruxellois, en particulier des jeunes.

En outre, cette volonté doit être liée avec la possibilité pour chaque personne d'améliorer ses qualifications professionnelles.

L'accord de majorité ainsi que les objectifs fixés par le nouveau Collège pour la législature 2001-2006 mettaient clairement l'accent, entre autres, sur la création d'emploi et l'amélioration de la formation.

La Ville de Bruxelles, un des plus importants employeurs de la Région de Bruxelles Capitale, mène une politique active de recrutement. Aujourd'hui, elle donne du travail à 3.440 personnes (hors Police et Enseignement). Ce qui représente une augmentation nette de quelque 250 agents sur 5 ans.

De plus, notre commune est riche de nombreuses activités culturelles pour lesquelles nous avons veillé à engager des habitants de la commune en les formant dans les techniques de sécurité, de maintenance, de montage de structures événementielles.

Les potentialités d'emploi existent mais doivent être mieux exploitées. On sait que 80% des emplois peu qualifiés à Bruxelles se situent dans les services; 6 secteurs d'activités ont ainsi été relevés: le commerce de détail, l'Horeca, le transport, la santé et l'action sociale, la construction et l'artisanat.

La Mission locale et l'Agence Locale pour l'Emploi (A.L.E.) doivent œuvrer de concert dans les matières de l'emploi et de la formation. Ainsi, des permanences d'orientation ont été mises en place dans le Centre et à Laeken notamment. Elles devront être renforcées à Haren et à Neder-Over-Heembeek.

Notons que le public jeune est souvent à la recherche de réponses rapides nécessitant un temps de formation réduit. Le Centre de Bilan que nous avons lancé les aide à se définir un projet professionnel. Nous n'oublions pas non plus que les plus de 55 ans sans emploi nécessitent aussi une adaptation des réponses à leur situation.

Les prestataires des agences locales pour l'emploi ont connu une augmentation de 6 % depuis le début de la législature et une augmentation de la durée moyenne des prestations de l'ordre de 18%.

En moins de deux ans, le nombre de travailleurs dans le cadre des titres-services a été multiplié par 2, le nombre d'utilisateurs multiplié par 3 et le nombre d'heures prestées multiplié quasiment par 10.

PRIORITÉ À LA CRÉATION ET À L'AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI

Créer de l'emploi

- Créer une entreprise d'économie sociale dans les secteurs de l'événementiel sur base des initiatives locales de développement d'emploi (I.L.D.E.) permettant la mise à l'emploi de personnes peu qualifiées en leur proposant, en plus d'une mise à l'emploi, un complément de formation;
- Encourager les centres d'entreprises à développer les projets pilotes d'insertion socioprofessionnelle dans le cadre du job-office du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) et des bourses de l'emploi;
- Développer la collaboration avec la Régie de quartier pour les chantiers publics et créer un service de suivi des marchés publics pour la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics;
- Garantir les droits et la dignité des personnes sans emploi et promouvoir l'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi peu qualifiés;
- Développer des entreprises agréées en qualité d'entreprises "titres-services".

Aider à la recherche d'emploi

- Créer, en partenariat avec le Service bruxellois aux employeurs, une structure de démarchage auprès des employeurs de la commune. Ceci, en vue de déceler les offres d'emplois au plus vite et d'éventuellement pouvoir adapter la demande selon le public de demandeurs d'emploi de la commune;
- Renforcer la collaboration et les partenariats entre les opérateurs et les acteurs locaux d'insertion socioprofessionnelle (Mission locale, ALE, etc.), la Commune et l'ORBEM dans le cadre de la décentralisation de l'ORBEM par la création d'antennes locales offrant l'ensemble des services d'inscription et de coaching aux chercheurs d'emploi dans leur commune (cf. Contrat de gestion de l'ORBEM);

- Créer en partenariat avec l'ORBEM, une véritable “Maison de l'emploi” sur le territoire de la Ville. Une telle “maison de l'emploi” dotée de tous les outils technologiques modernes, tout en renforçant l'efficacité par la proximité des services, pourrait avoir un impact positif sur la motivation des chercheurs d'emploi de la commune en leur offrant une information précise, complète et actualisée sur le marché de l'emploi (offres d'emploi, descriptions des fonctions, filières de formation, métiers en pénurie, etc.) ainsi que des outils d'insertion socioprofessionnelle et de remédiation;
- Renforcer la collaboration des opérateurs locaux de la commune avec le Service Bruxellois aux Employeurs (SBE) de l'ORBEM, dans le cadre de la segmentation des entreprises. Le SBE se concentrant sur la relation et sur le placement dans les grandes entreprises et les PME, les acteurs locaux d'insertion socioprofessionnelle seraient reconnus et spécialisés dans la relation avec les TPE (Toute Petite Entreprise) locales (commerces, indépendants, etc.). Ce qui favoriserait le placement des demandeurs d'emploi de la commune dans des emplois de proximité et redynamiserait le tissu socio-économique local;
- Assurer une présence régulière d'un conseiller emploi de l'ORBEM dans chaque quartier de la Ville (en priorité ceux où les taux de chômage sont les plus élevés);
- Organiser dans chaque quartier de la Ville une concertation bi-annuelle entre les acteurs locaux (info-jeunes, asbl commerçantes, asbl faisant de l'insertion socio-professionnelles, guichet d'économie locale, partenaires sociaux locaux etc.), les opérateurs locaux d'aide à la recherche d'emploi (mission locale, ALE, maison laekenoise de l'emploi, job office du CPAS, etc.) et la future antenne décentralisée de l'ORBEM afin d'établir ensemble un dispositif cohérent de recherche active d'emploi, de prospection de l'emploi local et de formation professionnelle;
- Proposer aux jeunes de la commune un bilan personnel et une série d'outils leur permettant de passer les examens du Selor (test en langue, sur les matières spécifiques, etc.);
- Mettre en place un service spécial de recherche active d'emploi pour jeunes demandeurs d'emploi afin d'offrir une approche plus personnalisée;

- Mettre en place un service pour aider les jeunes en leur proposant des outils pour la recherche d'un job étudiant.

Renforcer l'accessibilité de l'information et des services existants

- Créer plusieurs points d'information de première ligne où des personnes polyvalentes accueilleront tant les chercheurs d'emploi que les employeurs, les investisseurs et les candidats indépendants et ce, à travers un partenariat de l'ensemble des structures existantes;
- Assurer une diffusion plus large de l'information des offres d'emploi et de formation via l'instauration de valves d'informations communales (maisons de quartier, maison des cultures et de sports, noyaux commerciaux, bureaux de pointage, mise en ligne sur le site Internet de la Ville, etc.) indiquant clairement les lieux qui sont à la disposition du public;
- Mettre en circulation un mini-bus équipé afin d'aller à la rencontre de tous les quartiers et d'amener la population à connaître les services offerts;
- Ouvrir un bureau social d'intérim (partenariat public-privé) sur le territoire de la Ville à l'attention des jeunes infra-scolarisés;
- Organiser quatre fois par an les "mercredis de l'emploi" (avec un accueil pour les enfants) sous la forme de mini bourses d'emploi sectorielles pour qu'employeurs et demandeurs d'emploi se rencontrent.

Soutenir les plus de 55 ans

- Mettre en place un atelier "Recherche active d'emploi" (RAE) s'occupant spécifiquement des plus de 55 ans : outils et animations adaptés, attention au parcours de vie et professionnel, etc.;
- Instituer un compagnonnage des seniors sans emploi au profit des plus jeunes. Les plus de 55 ans pourraient ainsi s'inscrire pour exercer des tutorats dans les écoles et les autres structures de la Ville de Bruxelles voire être engagés (ad interim) dans des sociétés afin de faire passer leur savoir aux plus jeunes;

- Envisager la mise en place d'une cellule d'aide et d'accompagnement des travailleurs victimes de licenciements collectifs au sein de la mission locale de la Ville de Bruxelles (en partenariat avec l'ORBEM et les organisations syndicales);
- Développer les initiations à l'informatique et à l'Internet pour les plus de 55 ans.

PRIORITÉ À L'ORIENTATION ET À LA FORMATION

Permettre l'orientation et la détermination professionnelle

- Favoriser la création de modules de détermination et d'orientation professionnelle dans les secteurs de l'Horeca et du transport. Ces modules permettent aux demandeurs d'emploi intéressés par ces secteurs de faire le point sur leurs motivations, de mieux connaître les fonctions rencontrées, etc.
- Etablir une cartographie des opérateurs de formation de la commune en précisant le rôle de chacun.

Développer la formation

- Favoriser un rapprochement entre les entreprises et l'école et organiser systématiquement des séances de sensibilisation à l'orientation professionnelle en partenariat avec le projet JEEP pour les élèves de 5ème et 6ème secondaire;
- Favoriser la création de formations courtes ou de formations de base dans le secteur de l'Horeca. Diverses structures de formations qualifiantes existent déjà sur la commune pouvant compléter le parcours d'insertion des personnes;
- Renforcer le partenariat entre les structures agréées en qualité d'entreprise "titres-services" et les opérateurs communaux de formation (Mission locale, asbl paracomunales) dans le cadre de formations spécifique dans les secteurs les plus sollicités par ce biais;

- Mettre en place des formations ciblées visant à réduire la fracture numérique. Ces formations seront à destination des habitants de la commune : demandeurs d'emploi, seniors, ou simples curieux désirant découvrir l'informatique;
- Augmenter l'offre de formation quand la demande s'en fait sentir. En particulier pour les cours : de langues (française, néerlandaise et anglaise), d'initiation à l'informatique, d'alphabétisation, de remise à niveau ou d'approfondissement (pour accéder au niveau de fin de primaire), les cours pratiques (couture, etc.);
- Mettre en place un dispositif cohérent de formations qualifiantes. En particulier développer sur le territoire de la Ville de Bruxelles un ou plusieurs centres de référence;
- Etablir dans chaque quartier de la ville une offre complète de filières cohérentes d'insertion avec ses différentes étapes (de l'alphabétisation de base aux formations qualifiantes en passant par l'insertion professionnelle);
- Augmenter les possibilités d'accueil pour les enfants dont les parents suivent une formation en journée. Veiller également à augmenter les places dans les garderies à horaire décalé (matin et soir) à un prix abordable pour les enfants dont les parents travaillent, se forment ou sont à la recherche d'un emploi.

Logement

Une politique du logement volontariste est incontournable pour réaliser un développement urbain organisé au bénéfice de la collectivité dans son ensemble. Il faut concrétiser le droit à un logement décent consacré par l'article 23 de la Constitution et permettre à toute personne de vivre à l'abri des aléas de la vie. Le logement est le lieu de vie premier où chacun peut développer son intimité et nouer les relations sociales de son choix. Enfin, ne l'oublions pas, outre des prix prohibitifs, l'absence de logement et l'occupation d'un logement inadapté ou insalubre sont les premiers facteurs qui conduisent vers la grande exclusion.

La Ville de Bruxelles compte approximativement 68 000 logements privés ou publics occupés pour près de la moitié par un locataire. Un peu plus de 11 % de ces logements (7.700) sont des logements sociaux. En outre, 4.100 logements sont gérés pour partie par la Régie foncière et pour partie par le service des propriétés du Centre Public d'Action Sociale (CPAS). La Ville contrôle ainsi directement et indirectement 35% de l'offre locative bruxelloise.

Reste que de nombreux Bruxellois vivent quotidiennement des problèmes d'accès au logement. Il est donc pour nous évident que si le parc public actuel ne peut répondre à lui seul aux besoins de la population, un accroissement de cette offre de logement est aujourd'hui indispensable.

Les loyers explosent littéralement sans que les revenus suivent. Malgré des efforts, le droit à un logement décent pour tous s'éloigne.

La crise du logement frappe avant tout ceux qui bénéficient de revenus moyens inférieurs ainsi que les couches les plus défavorisées de la population. C'est pourquoi avec le Centre d'Action Sociale d'Urgence (CASU asbl), nous avons mis en place et soutenu un service complet, incluant une maraude sociale (travail médico-social de terrain), des hébergements provisoires (80 à 120 places), une infrastructure sanitaire, un hébergement digne et un accompagnement social de leur projet d'insertion.

L'encadrement de loyers est une mesure qui relève du fédéral mais la Ville peut agir notamment : par le développement de l'offre de logements publics et privés ; par une politique encore plus déterminée en matière de lutte contre les immeubles vides (1 logement sur 25 à Bruxelles) ; ou encore, par le développement des Agences immobilières sociales et du "Projet X" (lutte contre l'insalubrité).

Accéder au logement n'est pas tout, encore faut-il offrir ou du moins favoriser un logement de qualité. A l'initiative du PS, le Code du Logement est entré en vigueur au 1er juillet 2004. Il a instauré des normes minimales de confort, de sécurité et de salubrité auxquelles tout logement doit satisfaire pour être mis en location. Dans le même esprit, nous voulons œuvrer à la réduction du nombre de logements inoccupés.

Habiter un logement social n'est pas facile tous les jours et les très sérieux efforts initiés en terme de rénovation des logements doivent être poursuivis. Durant cette législature, à l'initiative du PS, ce sont plus de 70 millions d'euros qui ont été mobilisés par la Ville avec la Région de Bruxelles-Capitale et le Fédéral. La poursuite de cette politique est notre priorité; les besoins ont été chiffrés : 24 millions d'euros pour les quatre prochaines années. Enfin, comme en toute matière, qu'il s'agisse d'attribution de logements, de transparence des marchés publics, d'information et de concertation avec les habitants, ou encore d'interdiction de toute utilisation des fichiers "locataires", nous plaçons l'éthique et la transparence au centre de la gestion des logements.

PRIORITÉ À UN LOGEMENT ACCESSIBLE

Augmenter l'offre locative publique de 1000 logements

- Accroître l'offre de logements de 1000 unités en 6 ans grâce aux importantes réserves foncières dont dispose la Ville. Les biens construits relèveront soit du logement social, socialisé, conventionné, moyen ou libre. La Ville et le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) développeront une offre variée de logements tant pour augmenter le nombre de logements à destination des publics précarisés que dans un souci de mixité sociale et d'équilibre financier;
- Confirmer, aux côtés des sociétés immobilières de service public, d'autres acteurs dans leur mission de gestion d'une offre locative diversifiée. La Régie foncière sera transformée en régie autonome, la transparence de la gestion et des politiques d'attribution y sera renforcée et des dispositifs participatifs pour les locataires y seront implantés;
- Ouvrir le dialogue avec les universités et les écoles supérieures dont les étudiants kotent à Bruxelles pour envisager toute collaboration utile au développement de cette offre, également insuffisante.

Mobiliser les logements vides et les terrains non bâtis

- Lutter de manière beaucoup plus résolue contre les propriétaires qui spéculent en laissant délibérément leur bien vide et qui refusent de le rénover (appui à la Région de Bruxelles-Capitale pour la mise en œuvre du droit de gestion publique, de réquisition, d'expropriation);
- Intensifier la collaboration avec le Parquet pour lutter contre les marchands de sommeil. La taxe sur les immeubles vides doit être fondamentalement revue pour la rendre plus aisément perceptible et pour en faire un levier en faveur de la réinjection dans le marché locatif ou acquisitif de ces logements;
- Prendre des mesures incitatives ou plus répressives à l'égard des propriétaires de terrains en friche susceptibles d'être facilement affectés au logement.

Encadrer l'offre locative privée

- Favoriser un conventionnement entre pouvoirs publics et propriétaires privés encadrant prix et qualité des logements en développant le parc des agences immobilières sociales et du “projet X” de lutte contre l'insalubrité pour le porter à 800 logements à la fin de la législature;
- Amplifier l'action des agences immobilières sociales notamment en les favorisant sur le plan de la fiscalité immobilière;
- Conclure des baux à loyers conventionnés avec les propriétaires débordés, en prenant en gestion leur bien et en assumant partiellement le coût de la rénovation par le maintien et le développement du “Projet X”;
- Poursuivre le travail initié au sein de la Commission Paritaire de Médiation Locative, avec les associations de locataires et de propriétaires en vue de la mise en place d'un cadre référentiel en matière de loyer, voire à un conventionnement volontaire d'une part plus importante du parc locatif privé. Cette commission paritaire a été créée fin 2005 sur base d'un partenariat expérimental voulu par le Bourgmestre de la Ville et les Ministres de la Justice et de la Ville;
- Négocier un Code de bonne conduite avec ces partenaires en vue de lutter contre la discrimination au logement.

Encourager l'accès à la propriété

- Développer le logement privé en encourageant tout projet de qualité porté par le secteur privé visant à accroître l'offre de logement moyen;
- Soutenir l'action d'opérateurs publics comme la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB) et le Fonds du Logement en vue d'aliéner des terrains à des conditions avantageuses.

PRIORITÉ À UN LOGEMENT DE QUALITÉ

Favoriser la qualité des logements dans le secteur privé

- Elaborer un nouveau règlement d'urbanisme pour que tout logement s'inscrive dans une perspective de développement durable : qualité de l'isolation énergétique et acoustique, intégration dans l'environnement, qualité de vie, terrasses et jardins, récupération de l'eau de pluie;
- Intensifier l'axe logement des contrats de quartier et du chapitre logement du Contrat de ville;
- La crise du logement impose que la production de logements publics d'une part, et le conventionnement de baux privés d'autre part, soient une priorité absolue d'action. Il faut notamment intensifier la production de logements dans le cadre des contrats de quartier;
- Lancer des politiques incitatives : conseils, aides au montage de projet de rénovation, informations sur les primes en lien avec le réseau Habitat et le Centre Urbain.

Garantir la qualité des logements dans le patrimoine public

- Mettre la priorité sur la réduction des charges et des consommations énergétiques qui grèvent de manière inadmissible le budget des ménages. Des financements nouveaux, notamment via le système du tiers investisseur, devront être mobilisés;
- Mobiliser les moyens nécessaires pour que l'ensemble du patrimoine soit en état d'être loué (notamment doté d'une salle de bain ou d'une douche) d'ici la fin de la législature;
- Intensifier la rénovation des abords de logements sociaux et le développement d'infrastructures de quartier à l'image du Centre "Pôle Nord".

PRIORITÉ À LA GOUVERNANCE

Assurer la transparence

- Garantir l'attribution de tous les logements publics (foyers sociaux, Ville) sur base de critères objectifs et par une instance de décision pluraliste comme c'est déjà le cas au Centre Public d'Action Sociale (CPAS);
- Nommer un ombudsman indépendant pour l'ensemble des logements publics de la Ville;
- Coordonner, sous la présidence du Bourgmestre, l'action en matière de logement entre le président du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) et les échevins responsables en vue d'optimiser les programmes de création, de rénovation et d'offre de logements des différents opérateurs publics.

Développer des services transversaux entre opérateurs publics du logement

- Renforcer les collaborations entre les quatre sociétés de service public dont la Ville est actionnaire majoritaire et uniformiser leurs outils de gestion informatiques. Des services transversaux seront mis en œuvre notamment au départ de la Régie de quartier pour assurer partout et à tout le monde des interventions rapides et soignées permettant entre autres de garantir le maintien des communs et des abords dans un état qui inspire le respect. La Régie de quartier permet en outre de créer de l'emploi à destination des Bruxellois en situation d'exclusion sociale. En lien avec les conseils d'administration de ces sociétés, d'autres synergies et rapprochements pourront être envisagés;
- Inclure un objectif de réduction des charges locatives des logements publics dans tout projet de rénovation et de construction: renforcement de l'isolation, gestion plus participative de l'entretien des communs, installation de dispositifs d'utilisation rationnelle d'énergie, utilisation des énergies renouvelables. Ce critère sera un élément central dans l'appréciation de la performance des gestionnaires de logement.

Action sociale et Santé

Pour être véritablement porteuse de progrès et de changement , l'action sociale doit viser l'émancipation des personnes pour le bien de tous.

L'action sociale a évolué. La charité, les politiques de bonne conscience doivent laisser la place à une véritable solidarité.

Il faut aussi renforcer la cohérence des politiques sociales.

Il en va de même en ce qui concerne l'accessibilité aux soins. C'est pour nous une priorité absolue. C'est dans cet esprit que nous nous sommes battus pour les hôpitaux publics dont chacun reconnaît aujourd'hui qu'ils sont indispensables à la santé des Bruxelloises et des Bruxellois.

Bruxelles a vu, comme l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale, voire même du pays, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté augmenter significativement (15% de la population). Cette pauvreté se marque notamment par des pertes d'emplois, des chutes de revenus, des difficultés à trouver un logement, des ruptures familiales, des situations de surendettement. Face à cela, la Ville ne peut évidemment pas agir seule, mais elle doit mobiliser toutes ses ressources et travailler de manière cohérente et coordonnée.

Nous avons développé l'action sociale au travers du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) par : le travail social individuel, l'action de prévention (collaboration avec les écoles de la ville, projet d'alphabétisation, actions en matière énergétique, de surendettement, etc.), l'action communautaire (participation aux fêtes de quartier, ...), l'action culturelle et sportive (collaboration avec l'asbl Article 27, le Théâtre Les Tanneurs, achat de chèques sports, ...) et le budget participatif lancé dans trois quartiers : Anneessens, Laeken et les Marolles.

Plus que tout, nous avons privilégié une approche territorialisée en implantant des antennes sociales du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) dans les différents quartiers de Bruxelles. Nous avons aussi augmenté les services dans les quartiers par exemple, en créant une nouvelle maison de repos à Neder-Over-Heembeek de 180 lits et 37 flats résidence-services.

Mais aussi, nous avons lancé au sein de la Ville et du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) un vaste plan en matière de logements pour renforcer la présence du secteur public sur le marché locatif bruxellois : 1.412 logements en location sur le territoire de la Ville (sur les 12.000 en location sur le territoire). Cette politique de logement doit viser à sauvegarder l'accès au logement pour tous sans chasser les habitants pauvres au profit d'une « gentrification » de nos quartiers.

Nous avons également mis un point d'honneur à améliorer les conditions de l'habitat trop vétuste ou même insalubre dans certains quartiers. Les expériences comme celle du "Projet X" mis en place dans le quartier Anneessens et bientôt étendu à Laeken répondent à ce besoin, à la fois de logement social et de rénovation du parc immobilier, ici privé.

Logement bien sûr, mais emploi aussi puisque nous avons développé, au travers du Centre Public d'Action Sociale (CPAS), l'insertion socio-

professionnelle par la mise au travail de plus de 900 bénéficiaires du dispositif "Article 60". Nous avons également ouvert un centre d'entreprises d'économie locale "Les Ateliers des Tanneurs", orienté vers la création d'emplois non qualifiés.

Nous avons aussi su être réactifs et imaginatifs pour venir en urgence en aide aux plus fragilisés, par exemple en lançant le "Plan Canicule" (dispositif d'aide aux personnes isolées en période de fortes chaleurs).

Bien entendu l'aide aux plus démunis s'inscrit dans la durée.

Le lancement du Centre d'Accueil Social d'Urgence pour les Sans Abris (CASU) - installé dans un bâtiment du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) rue du Petit Rempart - permet d'intervenir auprès des plus démunis en s'adaptant à leurs conditions de vie. Il répond ainsi à cet impératif d'aide adaptée et renforcée.

Il faut que des projets concrets soient réfléchis, élaborés puis mis en œuvre, avec le soutien et la participation des citoyens concernés. Cela est possible notamment grâce à la politique des contrats de quartier ou à travers l'expérience des budgets participatifs impulsée par le Centre Public d'Action Sociale (CPAS). Cette politique doit non seulement être poursuivie mais amplifiée tant l'écoute des habitants et des associations a permis de mettre en place des projets concrets pour affronter les problèmes quotidiens des Bruxellois.

L'accès à la santé et à des services de qualité nous mobilise également quotidiennement par exemple quand nous mettons en place des accords privilégiés avec les médecins généralistes exerçant à Bruxelles, mais également avec les pharmaciens pour garantir l'accès aux médicaments pour les plus démunis.

Nous avons parcouru de nombreuses étapes depuis la création d'IRIS, le réseau des hôpitaux bruxellois, pour conduire les hôpitaux publics vers plus de cohésion et d'attractivité : le recrutement de cadres gestionnaires, la gestion de la trésorerie, la réalisation de plans d'assainissement, la réalisation de travaux et investissements immobiliers; l'implication des médecins dans la gestion, la création d'IRIS Achats et d'IRIS Recherches, l'accueil de l'Hôpital César De Paepé dans le réseau IRIS, la revalorisation barémique du personnel des hôpitaux, la révision du statut des médecins, etc.

Nos engagements **Action sociale et Santé**

PRIORITÉ À UNE ACTION SOCIALE RENFORCÉE AU BÉNÉFICE DE LA SOLIDARITÉ

Aider pour émanciper

- Poursuivre la mise au travail des personnes aidées par le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) tout en veillant à la transition de ces travailleurs d'un contrat d'insertion vers un contrat de travail;
- Accorder la priorité au recrutement de ces travailleurs - en fonction de leur qualité - dans l'administration de la Ville, comme cela se pratique déjà au Centre Public d'Action Sociale (CPAS);
- Rassembler les initiatives éparses au sein d'une structure "Chapitre XII" gérée par le Centre Public d'Action Sociale (CPAS), afin de rendre plus rationnels mais aussi plus efficaces l'ensemble de ces services rendus aux personnes : dispositifs de lutte contre l'isolement des personnes (plan canicule et hiver), titres-services, centres de contacts, asbl "Aide aux familles", projets menés par le Centre Public d'Action Sociale etc.;
- Rassembler au sein du "guichet économie-emploi" les offres d'emplois des petites et moyennes entreprises et des commerces installés sur le territoire de Bruxelles.

Maintenir l'attention sur les publics les plus fragiles

- Etendre le "Projet X" de lutte contre l'insalubrité des logements à l'ensemble du territoire de la Ville car l'accès au logement à caractère social (allocataires sociaux et bas salaires) et la lutte contre l'insalubrité sont des priorités pour les publics à faibles revenus;
- Accorder une plus grande attention aux aînés pour soutenir leur maintien en autonomie de vie le plus longtemps possible et développer pour eux les activités sociales et culturelles ainsi que la participation active et la créativité;
- Lancer une vaste enquête-participative auprès des aînés en vue de mieux cerner leurs besoins et leurs attentes. Il s'agira ensuite d'aboutir à des projets et de réalisations concrets;

Nos engagements **Action sociale et Santé**

- Renforcer l'accueil des personnes handicapées qui ne trouvent pas de place en institution à Bruxelles. La recherche de partenaires à d'autres niveaux de pouvoirs et des associations d'aide aux personnes handicapées devra déboucher sur la création d'un établissement spécialisé sur le territoire de la Ville;
- Améliorer l'intégration des enfants handicapés dans l'enseignement en particulier les enfants infirmes moteurs cérébraux en faveur desquels un projet pilote pourra être mis en œuvre avec le soutien de la Communauté française de Belgique et éventuellement de la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC).

Optimiser l'intervention sociale à disposition des Bruxelloises et des Bruxellois

- Effectuer une analyse des missions sociales exercées par la Ville et par le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) pour réorganiser rationnellement celles-ci - sans réduction de l'offre de services à la population - autour du CPAS qui reste l'instrument privilégié de l'action sociale communale. Les compétences de l'échevinat des affaires sociales seront réparties, après analyse, entre les différents échevinats et le CPAS qui devient ainsi le grand service public local de l'action sociale à Bruxelles;
- Créer un échevinat de l'économie et de l'emploi pour soutenir l'implantation et le développement d'entreprises à Bruxelles, en lien avec les autres niveaux de pouvoir, et avec les responsables des secteurs privés (PME, commerces,...). Il aura également pour mission de stimuler au niveau local la création d'emplois en apportant un appui notamment technique (connaissance des nouvelles formules de soutien à la création d'emploi, etc.) tant au secteur privé qu'au secteur public et en appuyant la réalisation de réseau d'emploi depuis l'insertion par le CPAS jusqu'à la Mission locale et les initiatives régionales;
- Développer au sein du CPAS des projets visant à l'intégration des personnes par le biais du travail social et culturel au-delà des missions d'octroi du Revenu d'Intégration sociale et d'Insertion professionnelle qui doivent être poursuivies. Ainsi, la lutte contre l'isolement des personnes sera étendue. Les plans "canicule" et d'hiver s'adresseront de manière mieux organisée à l'ensemble des Bruxellois en jumelant les efforts du CPAS, de la Ville et des partenaires associatifs.

PRIORITÉ À DES SOINS DE SANTÉ PLUS ACCESSIBLES ET MODERNES

- Considérer les hôpitaux publics comme des entreprises publiques et non plus comme des administrations publiques : plus de souplesse, moins de lourdeurs administratives, moins de contraintes pour permettre aux hôpitaux publics de soigner la population quels que soient sa situation administrative ou son état de fortune tout en maintenant les caractéristiques fondamentales du service public : l'accueil inconditionnel des patients, l'accessibilité la plus large et l'offre de soins la plus étendue avec le niveau de qualité le plus élevé;
- Organiser l'offre de soins en veillant au maintien de son accessibilité, poursuivre la mise en œuvre d'un plan stratégique médical et moderniser les processus de gestion;
- Réaliser l'accord cadre signé entre le Centre Public d'Action Sociale (CPAS), la Ville de Bruxelles, l'Université Libre de Bruxelles, le réseau de l'Interhospitalière Régionale des Infrastructures de Soins (IRIS) et l'Hôpital Erasme pour permettre le maintien demain de cette accessibilité aux soins jumelée au plus haut degré de qualité de la médecine.

Petite enfance

Privilégier la qualité de la relation parents-enfant dès les premières semaines de la vie, c'est garantir le développement harmonieux de l'enfant et ainsi, favoriser son avenir.

La Ville de Bruxelles offre plus de 1.000 places d'accueil prioritairement aux jeunes Bruxellois de 6 semaines à 3 ans à travers un réseau composé de 27 établissements (21 francophones et 6 néerlandophones) répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Afin d'assurer l'épanouissement des enfants tant sur le plan physique que psychologique et social, toutes les crèches et tous les préguardiennats sont reconnus et agréés par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) ou Kind & Gezin. Chaque équipe encadrante applique un projet pédagogique spécifique, adapté à l'âge des enfants et où le rythme individuel du développement de chaque enfant est respecté au quotidien au sein du groupe.

Un suivi médical est aussi assuré via des consultations gratuites. Les crèches de la Ville peuvent également informer les parents en difficulté des possibilités offertes par d'autres structures telles que les Babykotts. Cela dit, les crèches et préguardiennats acceptent (conformément aux directives de l'ONE et de Kind & Gezin) les enfants légèrement souffrants pour autant que leur présence ne constitue pas un danger pour les autres enfants.

PRIORITÉ À UN ACCUEIL DE QUALITÉ POUR TOUS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Assurer la mixité

- Centraliser les demandes en créant une liste commune pour l'ensemble des lieux d'accueil ;
- Assurer le respect et la transparence des procédures d'inscription ;
- Poursuivre la formation continuée des encadrants ;
- Maintenir la priorité d'accès aux crèches pour les habitants de la Ville.

Offrir un accueil de qualité à toutes et tous

- Créer une centaine de places d'accueil pour permettre à plus de parents de concilier vie professionnelle, recherche d'emploi, formation... et vie familiale, mais aussi favoriser l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le marché de l'emploi;
- Entretien et rénover les bâtiments existants;
- Créer un bureau communal de l'enfance, de la jeunesse et des familles afin de mettre en adéquation les offres d'accueil et d'activités pour les enfants de 0 à 18 ans et d'offrir un lieu central d'information pour les parents;
- Veiller à la diversification de l'offre d'accueil pour mieux répondre aux besoins des familles (crèches, Maisons des Enfants, haltes-garderies, préguardiennats, partenariat avec les entreprises publiques, etc.).

Jeunesse

Lieux de socialisation, les Centres de Jeunes et les Maisons des Enfants doivent avoir un fonctionnement exemplaire car ils sont des lieux d'apprentissage de la vie en groupe. Ils doivent, de ce fait, être le reflet d'une société où les contradictions et les confrontations peuvent s'exprimer et s'expliciter pour se résoudre par le consensus. Partant du principe que la diversité est enrichissante, il faut préparer les enfants et les jeunes à devenir des citoyennes et citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte à toutes les cultures. Une attention particulière est portée aux enfants et aux jeunes les plus démunis du point de vue social, économique, culturel et affectif afin de donner à tous ce dont ils ont besoin pour s'épanouir.

Durant cette législature, nous avons tout mis en œuvre pour offrir aux jeunes Bruxelloises et Bruxellois un accueil extrascolaire de qualité, accessible à tous, encadré par des équipes éducatives compétentes, développant un projet pédagogique adéquat et ce, au sein d'infrastructures d'accueil adaptées.

Ainsi, nous avons affecté des moyens complémentaires pour permettre l'engagement de personnel supplémentaire, l'augmentation des moyens de fonctionnement, la création de nouvelles structures permanentes (centres de jeunes et maisons des enfants) dans les quartiers qui n'en étaient pas dotés et où il y avait un besoin, la mise en place de formations continuées et de supervisions pour les équipes. De cette façon, les équipes étaient outillées pour travailler sur base de la pédagogie du projet.

Parallèlement aux structures permanentes, les activités de vacances ont également été considérablement améliorées : de l'aménagement des infrastructures à l'engagement de monitrices et moniteurs qualifiés et brevetés, à la mise en place d'un projet pédagogique de qualité, la Ville de Bruxelles peut actuellement accueillir tous les enfants dans les meilleures conditions. Ces améliorations nous ont permis d'obtenir l'agrément de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (organisme chargé, notamment, de veiller à la qualité de tout accueil organisé pour les enfants de 0 à 12 ans).

Nous avons également veillé à rendre toutes les activités de vacances (plaines de vacances, stages et séjours) accessibles à toutes et tous par la création de tarifs dégressifs pour les familles nombreuses et de tarifs sociaux pour les personnes en difficulté financière (Revenu d'Intégration Sociale, chômage, surendettement, ...).

PRIORITÉ À DES ACTIVITÉS LUDIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Garantir l'égalité des chances et la lutte contre l'exclusion

- Apporter une attention particulière aux jeunes les plus démunis;
- Adapter les structures et l'encadrement à l'intégration des enfants malades et/ou porteurs d'un handicap;
- Renforcer la mixité dans les Maisons de Jeunes par la mise en place de projets spécifiques et sensibiliser le personnel encadrant via des formations sur l'égalité homme-femme;
- Développer les projets liés à l'éducation à la citoyenneté;
- Renforcer la participation des jeunes.

Assurer un contexte d'animation favorable

- Proposer un accueil de qualité respectueux des caractéristiques sociales, économiques et culturelles de chacun;
- Adapter les animations aux demandes et/ou besoins du jeune;
- Elargir le public des Maisons des Enfants (actuellement 6-12 ans) aux enfants dès l'âge de 3 ans et proposer des activités adaptées à chaque tranche d'âge.

Renforcer le dialogue et la collaboration entre les différents acteurs

- Etablir le lien social entre les diverses composantes d'un quartier (habitants, commerçants, parents, service jeunesse, associations, écoles, services publics,...) afin de promouvoir une cohabitation harmonieuse.

PRIORITÉ À UN ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE QUALITÉ

Former et motiver le personnel

- Poursuivre et améliorer la formation ponctuelle et continuée afin de permettre aux animateurs d'acquérir de nouvelles compétences et ce, en corrélation avec les évaluations et les besoins spécifiques de chaque quartier (formation spécifique sur l'égalité homme-femme, la pédagogie interculturelle, etc.);
- Poursuivre les supervisions individuelles et/ou collectives ainsi que les évaluations régulières.

Offrir des infrastructures de qualité adaptées aux besoins

- Acquérir un lieu, en dehors du cadre urbain, afin d'y installer un centre de vacances;
- Mener des actions de sensibilisation à la rationalisation de la consommation d'énergie et au développement durable, tant avec le personnel qu'avec le public;
- Poursuivre la politique d'investissement dans les infrastructures du Service de la Jeunesse via l'acquisition, la rénovation, l'aménagement et la construction d'infrastructures capables d'accueillir notre public dans les meilleures conditions;
- Améliorer la politique d'achat du matériel (cohérence avec le projet pédagogique et la politique générale, cohérence et corrélation entre les Maisons des Enfants et les Centres de Vacances);
- Améliorer la gestion des stocks, la distribution du matériel et son contrôle;
- Responsabiliser le personnel et le public quant à l'utilisation, l'entretien et la préservation du matériel;
- Créer une équipe d'intervention pour les entretiens afin de maintenir les infrastructures et le matériel en bon état et assurer ainsi un accueil digne et confortable.

Utiliser les infrastructures de la Ville en matière sportive et culturelle

- Favoriser la pratique du sport chez les enfants et les adolescents (politique de la santé) en établissant une politique commune entre le Service des Sports et le Service de la Jeunesse en collaboration étroite avec le Centre Public d'Aide Sociale (chèque sport);
- Développer une collaboration plus étroite avec le Service de la Culture afin que les jeunes Bruxelloises et Bruxellois aient plus facilement accès aux spectacles, concerts et événements organisés dans les centres culturels et théâtres de la Ville de Bruxelles, et ce, en coopération avec le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) et le dispositif "Article 27";
- Collaborer de manière plus étroite avec le Service des Sports pour obtenir l'utilisation prioritaire des infrastructures sportives de la Ville par le Service Jeunesse et l'asbl BRAVVO (Bruxelles Avance Brussel Vooruit) qui regroupe les services du Contrat de Sécurité et de Prévention de la Ville de Bruxelles et le Programme Politique des Grandes Villes et qui gère notamment les Centres de Jeunes de la Ville de Bruxelles).

PROJETS PARTICULIERS

Développer des projets de formation

- Générer une réserve de recrutement d'animateurs et de coordinateurs ayant suivi une formation en parfaite adéquation avec notre projet pédagogique et notre philosophie et pallier la pénurie de personnel qualifié. Pour cela, il faut créer, en partenariat avec le Département de l'Instruction Publique, un centre de formation aux métiers de l'animation et de la prévention reconnu par la Communauté française de Belgique :
 - Brevet de moniteur et de coordinateur de centre de vacances;
 - Brevet d'animateur;
 - Formations continuées du personnel Jeunesse et des auxiliaires d'éducation de l'Instruction Publique (assurant notamment l'accueil du soir et du matin dans les écoles);
 - Elaboration d'une formation spécifique pour le personnel de prévention et de sécurité dans les quartiers;
 - Elaboration de formations "à la carte" dans différents domaines.

- Créer, en partenariat avec les bibliothèques de la Ville de Bruxelles, un centre de documentation spécifique à l'animation pour le Service Jeunesse, l'asbl BRAVVO, les auxiliaires d'éducation de l'Instruction Publique et le secteur associatif.

Développer des projets de prévention

- Renforcer le service “coaching” (accompagnement et suivi individuel des jeunes engagés à la Ville) du centre de bilan de compétences (orientation professionnelle) et des équipes de présence dans les quartiers;
- Améliorer et renforcer la formation du personnel de prévention et de sécurité dans les quartiers (les animateurs de plaines, les stewards, les Agents de Prévention et de Sécurité, les gardiens de parcs, les Agents Contractuels Subventionnés mis à disposition des logements sociaux, les éducateurs de rue, etc.).

Education

Le système éducatif performant est celui au sein duquel les valeurs de liberté, de solidarité, d'égalité et de tolérance trouvent un point d'ancrage, et qui permet à l'élève d'acquérir les savoirs et compétences qui lui serviront tout au long de sa vie. Pour lutter contre les inégalités, un enseignement de qualité accessible à toutes et tous, sans distinction, est indispensable et doit mobiliser tous les efforts.

Afin de rendre nos établissements accessibles à toutes et tous, nous avons mis en place une procédure d'inscription pour l'enseignement fondamental. Elle se base sur trois principes : la transparence qui permet le contrôle, l'équité entre élèves et la solidarité entre écoles.

Pour ne pas conditionner l'accessibilité de notre enseignement à des moyens financiers, nous avons adopté le principe de plafonnement des frais scolaires et essayons au mieux de tendre vers la gratuité. Parallèlement à cela et afin que les parents puissent adapter leur budget, les établissements scolaires doivent planifier les différentes dépenses auxquelles les parents auront à faire face et leur transmettre au plus tôt cette planification.

Une fois inscrits, tous nos élèves doivent trouver leur place et s'épanouir au sein de nos établissements. Afin que la réussite scolaire soit possible pour toutes et tous, des moyens supplémentaires ont été injectés dans la remédiation. Ainsi, nous avons renforcé notre action de soutien scolaire à l'attention de nos élèves en augmentant les moyens financiers impartis à nos différents partenaires : la Ligue de l'Enseignement, les Ateliers d'Aide à la réussite, le tutorat (Université Libre de Bruxelles), etc.

Pour permettre un accès encore plus grand au savoir et à la connaissance, nous avons renforcé le partenariat avec notre réseau de bibliothèques. Celles-ci sont un partenaire privilégié et essentiel dans l'apprentissage (livre, multimédias). Ainsi, le PS a mis en place la bibliothèque centrale pour la Région de Bruxelles-Capitale (accès aux livres de toutes les bibliothèques affiliées), développé un centre de littérature jeunesse et une section BD à la bibliothèque de Laeken. Pour intéresser un public que nous ne touchions pas dans nos structures, nous avons été vers lui et ce, à travers différentes opérations telles que "Lire dans les parcs", "Lire à la plage", et des activités dans les centres de vacances. Les espaces de lecture publics et les réalisations se sont multipliés au bénéfice de nos élèves !

L'école étant le lieu de tous les apprentissages, nous avons notamment développé une réelle politique de prévention en matière de santé à travers une série d'actions qui abordent les questions de santé de façon globale : la pratique du sport et plus largement l'éducation physique, l'alimentation saine ainsi que divers phénomènes de société tels que le suicide, les assuétudes, le sida...

Il nous a également semblé important de mener des politiques d'éducation à des sujets tels que l'égalité homme-femme, la diversité, la lutte contre le racisme, etc.

Enfin, depuis le début de la législature et dans le but de garantir un enseignement de qualité dans des infrastructures adaptées, 50 millions d'euros ont été investis dans la rénovation, l'acquisition, l'extension ou la construction d'établissements scolaires.

Tout est ainsi mis en œuvre pour permettre à chaque individu d'acquérir des compétences et des comportements (savoir, savoir-faire, savoir être) qui lui permettent de s'épanouir et de faire face aux défis qui se posent à lui tout au long de la vie.

PRIORITÉ À UNE ÉCOLE POUR TOUS ET ACCESSIBLE À TOUS

Assurer un enseignement de qualité sans que l'aspect économique soit un frein

- Rendre les activités obligatoires ou parascolaires financièrement accessibles à tous. Des dispositifs de régulation des coûts tels que le plafonnement des frais scolaires, l'optimisation des équipements et des commandes, ainsi que la planification des dépenses sont des principes incontournables pour tendre vers la gratuité de notre enseignement;
- Permettre à tous d'accéder aux infrastructures et aux outils pédagogiques par le développement accru de bibliothèques itinérantes et d'activités extrascolaires.

Assurer la mixité et lutter contre la dualisation de l'enseignement

- Assurer la transparence de la procédure d'inscription dans l'enseignement secondaire;
- Favoriser la mixité sociale et l'intégrer dans le projet social et pédagogique de l'établissement;
- Favoriser les échanges entre élèves d'établissements d'enseignement secondaire de filières différentes (général - technique - professionnel);
- Valoriser les réalisations des équipes pédagogiques et des élèves de l'enseignement technique et professionnel.

Éduquer au respect de la différence et de la diversité

- Elaborer une Charte de la diversité ;
- Favoriser les projets et actions d'éducation au respect de la différence (par exemple, la lutte contre le racisme, l'intégration de la personne handicapée, l'égalité des genres, le respect des orientations sexuelles, etc.);

- Renforcer la formation initiale et continuée des enseignants en leur offrant des outils pédagogiques abordant la diversité de manière transversale;
- Mettre en place un Comité de pilotage composé d'experts, de parents et d'enseignants, afin d'accompagner notre politique structurelle pour l'intégration de l'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique au sein de l'enseignement ordinaire.

Encourager la participation

- Renforcer le dialogue entre les différents acteurs (parents, élèves, écoles et associations) notamment par le biais des médiateurs scolaires et sociaux;
- Dynamiser les conseils de participation, notamment en encourageant les parents à s'investir et à s'organiser en associations de parents affiliées à la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (F.A.P.E.O.);
- Développer davantage les partenariats avec les associations qui adhèrent à nos valeurs.

PRIORITÉ À UNE PÉDAGOGIE LIÉE AUX VALEURS DE LA SOCIÉTÉ QUE NOUS DÉFENDONS

Consolider le projet pédagogique des établissements scolaires de la Ville et définir des méthodes pédagogiques actives, cohérentes et adaptées

- Proposer un modèle d'enseignement dynamique, en évolution permanente, ouvert sur le monde et qui permet la démocratisation de l'accès aux savoirs;
- Consacrer l'enseignement à l'acquisition des savoirs, savoir-faires et savoir être, tout en veillant à l'épanouissement de l'élève;
- Créer une cellule de pilotage du projet pédagogique;

- Organiser une plus grande collaboration entre le Centre de Méthodologie et de Pédagogie Appliquée, le Département pédagogique de la Haute Ecole Francisco Ferrer, les bibliothèques, l'Université Libre de Bruxelles, etc. en vue de développer des pédagogies nouvelles;
- Recentrer les missions du Centre de Méthodologie et de Pédagogie Appliquée sur la recherche en matière de méthodes pédagogiques;
- Valoriser les équipes de notre enseignement spécialisé qui développent des pédagogies spécifiques par l'obtention d'une reconnaissance en tant que centre de référence.

Faire de l'école un lieu de socialisation et d'apprentissage de la citoyenneté

- Poursuivre l'éducation aux valeurs démocratiques par l'apprentissage et la compréhension du fonctionnement des institutions à travers la participation de l'élève à la vie de l'école (conseils de classe, conseils de participation ou autres projets structurés);
- Mener des actions de sensibilisation à la rationalisation de la consommation d'énergie et au développement durable, tant avec le personnel qu'avec les élèves;
- Renforcer le travail de mémoire et favoriser les actions de lutte contre le fascisme telles que l'organisation de visites au Musée de la résistance.

Ouvrir les écoles sur le Monde

- Promouvoir l'apprentissage des langues étrangères et favoriser les échanges linguistiques;
- Favoriser l'accès et l'apprentissage aux nouvelles technologies;
- Consolider les collaborations extérieures à l'école par la mise en place de partenariats avec les bibliothèques, les académies, les opérateurs de l'accueil extrascolaire, les secteurs culturels et associatifs, les comités de quartier, etc.

- Améliorer la cohérence entre les projets éducatifs et pédagogiques de l'école et ceux des activités para- ou extrascolaires;
- Mener des actions de sensibilisation aux enjeux des rapports Nord/Sud;
- Favoriser les échanges internationaux;
- Renforcer l'éducation aux médias;
- Etendre l'enseignement de type 5B ("L'école à l'hôpital") à d'autres hôpitaux publics.

Lutter contre l'échec scolaire

- Renforcer les dispositifs de médiation scolaire, d'accrochage scolaire, d'ateliers d'aide à la réussite, de tutorat,... permettant à chaque élève d'assurer sa réussite;
- Optimiser les collaborations avec le milieu associatif (écoles de devoirs, Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente, ...);
- Mettre en place une réelle politique d'orientation des élèves en partenariat avec les Centres Psycho-Médico-Sociaux (C.P.M.S.).

PRIORITÉ À L'ÉDUCATION À LA SANTÉ

Promouvoir une alimentation saine à l'école

- Généraliser l'installation des fontaines d'eau dans les écoles suite au retrait des distributeurs de sodas et autres boissons trop sucrées;
- Proposer des aliments adaptés aux besoins nutritionnels et à l'âge des enfants;
- Poursuivre les travaux du comité diététique (groupe d'experts, de médecins et de représentants de l'Instruction Publique) dont l'objectif est d'aborder la question de l'alimentation saine, la santé et l'hygiène à l'école;

- Renforcer la politique nutritionnelle au sein des écoles par la poursuite des animations pédagogiques abordant ce thème, par l'aménagement des réfectoires scolaires, etc.
- Développer des actions et des campagnes de promotion pour une pratique alimentaire saine auprès des parents.

Promouvoir l'éducation physique à l'école

- Poursuivre les projets sportifs inter-écoles;
- Organiser des activités sportives communes au niveau régional, national et international, en collaboration avec les fédérations responsables du sport scolaire;
- Soutenir les projets innovants et fédérant l'intérêt général, mis en place par l'Association sportive des écoles de la Ville de Bruxelles;
- Généraliser les cours de natation dès la maternelle;
- Aménager les espaces récréatifs de nos écoles afin de stimuler au plus la motricité des enfants.

Mener des actions de prévention dans tous les domaines

- Renforcer le partenariat entre le Service de Prévention et d'Orientation à la Santé à l'Ecole, les cinq Centres Psycho-Médico-Sociaux (Centres PMS) et SE.SA.ME (Centre de Guidance) de la Ville de Bruxelles, notamment afin d'aborder des thématiques telles que le SIDA, les assuétudes, le suicide, etc.
- Mener des actions de sensibilisation et proposer des réponses concrètes aux problèmes de dos (poids du cartable, maintien, mobilier, etc.);
- Lutter contre la publicité dans l'enceinte de l'école en la supprimant mais aussi en organisant des actions de sensibilisation et d'information;
- Juguler la violence à l'école par des actions de prévention et de médiation (par exemple : mise en place d'une cellule de veille contre le décrochage scolaire).

PRIORITÉ À UN ENVIRONNEMENT ET À DES ÉQUIPEMENTS DE QUALITÉ

Gérer les infrastructures et les équipements scolaires à long terme

- Prendre en compte la dimension pédagogique dans l'architecture (rénovation et construction) par la mise en adéquation entre le projet pédagogique, les normes esthétiques et environnementales et la structure du bâtiment (exemple : aménagement des réfectoires en lien avec le projet d'éducation à la santé) ;
- Poursuivre la politique de rénovation et de valorisation des anciens bâtiments scolaires;
- Acquérir et construire de nouveaux bâtiments scolaires (exemple : construction d'une nouvelle école à la Cité Modèle);
- Mettre en oeuvre un plan d'actions portant sur le développement durable (exemple : la rationalisation de la consommation d'énergie);
- Mener une politique active de recherche de financements (fond des bâtiments scolaires, fonds sectoriels, etc.);
- Optimiser l'usage du matériel technique en créant, par exemple, un "centre de formation tout au long de la vie" qui mettra notre matériel de pointe à disposition de l'enseignement technique, professionnel et de promotion sociale;
- Sensibiliser les équipes éducatives à l'utilisation des fonds et les commandes de matériels qui ont un impact sur le travail pédagogique;
- Créer une infrastructure d'accueil pour permettre d'héberger les classes dont l'établissement scolaire est en travaux;
- Mettre en place une équipe d'ouvriers spécialisés (régie) permettant d'assurer rapidement les travaux d'entretiens propres au Département de l'Instruction Publique et d'établir une nouvelle planification des travaux;

- Prévoir le phasage des travaux en fonction de la vie scolaire et intégrer cette obligation dans le cahier des charges des entrepreneurs;
- Transmettre à chaque établissement un planning des travaux et organiser une concertation entre les chefs de chantiers et les chefs d'établissements.

Assurer la sécurité et la convivialité pour les écoles de votre quartier

- Renforcer la présence d'Agents de Prévention et de Sécurité (APS) assurant l'encadrement des élèves et le respect des règles de "civisme" aux abords des écoles;
- Renforcer l'éducation à la sécurité routière, notamment en collaboration avec la Police;
- Accorder une pleine priorité à la sécurisation des abords d'écoles (renforcer les zones 30, l'éclairage des passages piétons, ...), d'autant que ces mesures de modération du trafic profiteront aussi à tous les autres usagers de la rue;
- Impliquer les enfants et les parents dans la gestion du flux d'arrivées et de départs aux abords des écoles.

PRIORITÉ À UN PERSONNEL RECONNU ET MOTIVÉ

- Constituer une réserve de recrutement en vue de pallier les pénuries à venir;
- Redéfinir les tâches des directions (plus de pédagogique et moins d'administratif) et dégager les moyens financiers nécessaires pour augmenter le personnel administratif;
- Ramener la gestion du personnel des écoles au Département de l'Instruction Publique afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque établissement (personnel d'entretien, ouvriers,...);

- Organiser des formations continuées s'adressant aux directions et portant sur la gestion d'un établissement scolaire;
- Accueillir les nouveaux membres du personnel et accompagner les agents durant leur carrière afin de maintenir la motivation, élément qui génère de l'épanouissement;
- Renforcer l'esprit d'appartenance à l'institution "Ville de Bruxelles";
- Valoriser le rôle et le statut de l'enseignant au travers de moyens convergents tels que : l'offre croissante de formations continuées diversifiées et de qualité, la valorisation des initiatives créatives et efficaces, l'augmentation des moyens affectés au soutien des démarches émancipatrices menées par les équipes pédagogiques (par exemple : sortir de l'école pour aller visiter le parlement ou une exposition, introduire la presse ou le théâtre dans l'école, etc.) ou encore, favoriser l'accès aux infrastructures culturelles de la Ville pour les enseignants afin qu'ils enrichissent leurs projets pédagogiques;
- Transmettre systématiquement aux agents leurs attributions accompagnées de toutes les explications nécessaires à la compréhension des documents et de leur situation professionnelle;
- Stabiliser les équipes pédagogiques.

Sécurité

La sécurité est un des premiers droits des citoyens. Assurer la sécurité pour garantir la paix publique est une mission prioritaire que nous assumons sans complexe et avec détermination.

La sécurité doit être abordée de façon globale et adaptée. Prévention, répression et solidarité sont indissociables.

Une sécurité en progrès, c'est ne jamais oublier que l'insécurité frappe les plus fragilisés, les jeunes enfants, les personnes isolées, les quartiers précarisés, etc.

Enfin, pour nous, la sécurité est aussi une affaire de lutte contre les inégalités. Il s'agit d'un combat permanent pour garantir une sécurité d'existence à chacune et chacun.

La proximité est une des composantes essentielles d'une politique de prévention et de sécurité : le citoyen doit pouvoir compter sur l'assistance rapide des services de sécurité en cas de problème.

C'est dans cet esprit que nous avons mis en œuvre la réforme des polices en vue d'aboutir à une plus grande proximité vis-à-vis du citoyen. En début de législature, la zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles devait faire face à un déficit chronique de candidats à la fonction de policier. Nous avons depuis lors engagé 350 policiers supplémentaires pour la zone. Notre attention s'est portée sur l'engagement de résidents et la connaissance de la deuxième langue nationale (cours pour les agents qui en avaient besoin). Des policiers bruxellois qui connaissent la Ville, ses habitants et les contraintes sont les clefs d'un dispositif adapté.

Nous avons mis un point d'honneur à renforcer la présence policière en rue. Outre l'augmentation du nombre de policiers, nous avons pour cela limité les tâches administratives de la police. Trois commissariats (place Fernand Coq, rue Marché au Charbon et place Bockstael) assurent 24H/24H l'écoute et l'accueil des citoyens tandis que les douze autres sont ouverts de 8H00 à 22H00 toute la semaine. Des patrouilles mobilisées toute la nuit assurent une intervention rapide et une présence en tous lieux.

Pour augmenter la visibilité et l'action de terrain, nous avons également déployé en deux ans près de 135 nouveaux agents de prévention sur tout le territoire : dans les parcs, lors des grands événements (équipes de stewards), dans les sites de logements sociaux, aux abords des écoles, à proximité des zones commerçantes, etc.

Les résultats sont là : la dernière statistique met en évidence une diminution effective de la criminalité de 12,5% en 4 ans (2002-2005) sur le territoire de la Ville. Reste qu'un fait est toujours un fait de trop et c'est pourquoi notre volonté a toujours été de renforcer les moyens et d'innover pour répondre à toutes les problématiques, de l'insécurité routière aux incivilités en passant par la traite des êtres humains et la délinquance urbaine ou encore les dépôts d'ordures clandestins.

Outre le renforcement de la présence policière et préventive, c'est bien la complémentarité des dispositifs qui a été déterminante.

C'est pourquoi en janvier 2004, nous avons créé une agence de prévention nommée Bruxelles Avance - Brussel Vooruit (BRAVVO) pour donner de la cohérence aux actions et des moyens aux attentes des citoyens. Cette asbl tournée vers le citoyen regroupe en son sein les projets de prévention subsidiés par le Contrat de Sécurité et de Prévention et le Programme Politique des Grandes Villes.

Ses quelques 230 travailleurs développent chaque jour, en partenariat avec tous les autres acteurs économiques et sociaux (comme le Centre Public d'Action Sociale), des actions à travers quatre axes majeurs de travail : Jeunesse, Médiation et accompagnement, Justice et accompagnement et Présence dans les quartiers. Un cinquième axe se rajoute à ces derniers : le partenariat.

Tout ce travail de terrain permet non seulement l'amélioration de la sécurité urbaine et le renforcement de la lutte contre l'exclusion sociale, mais aussi la revalorisation de la qualité de vie en milieu urbain (par exemple, avec le projet pilote de médiation locative).

Médiateurs sociaux, centres de jeunes, services d'aide juridique de première ligne (quartier Senne), développement de la médiation locale, réhabilitation de logements (projet "Coup d'pousse"), accompagnement des jeunes pour leur projet professionnel, etc. Toutes ces initiatives ont pour points communs l'écoute, le contact et la réponse concrète aux attentes des Bruxelloises et des Bruxellois.

PRIORITÉ À LA PRÉSENCE ET À L'ÉCOUTE

Orienter l'action des forces policières vers le terrain et le service direct au citoyen

- Continuer à renforcer la présence policière dans l'espace public en déchargeant les policiers de certaines tâches administratives qui doivent être confiées à du personnel civil. L'objectif est, et reste, que la Police s'occupe de matières policières, et non d'un suivi administratif lourd et procédurier;
- Ouvrir 24H/24H un des commissariats de la zone plus excentrée de Neder-Over-Heembeek - Haren, à l'instar de ce qui a été fait pour le secteur de Laeken et du Pentagone;
- Installer de 100 à 150 caméras supplémentaires dans les prochaines années en renforcement des 116 caméras déjà installées fin 2006;
- Mettre en place des bornes d'appel devant tous les commissariats avant fin 2007;
- Développer l'aide aux victimes (bureau d'aide aux victimes, formations, etc.);
- Mettre en place une formation à destination des policiers pour améliorer l'accueil des citoyens;
- Réhabiliter le bâtiment de l'Ecole Régionale et Intercommunale de Police et améliorer la formation policière (notamment en axant davantage ces formations sur les spécificités de Bruxelles).

Renforcer la présence préventive dans les quartiers

- Continuer le déploiement des gardiens dans les parcs (Parc Maximilien, Parc Léopold, Quai aux foins...);
- Développer des passages à proximité des écoles et poursuivre le déploiement d'agents de prévention à la sortie des écoles, des actions ponctuelles en matière de stationnement de voiture, etc.;

- Renforcer la présence d'agents de prévention en soirée;
- Poursuivre la concertation avec les habitants et les acteurs de terrains sur la sécurité (commissions consultatives de quartier, conseil communal de prévention et de sécurité, présence des acteurs de prévention dans les "groupes sécurité" dans les quartiers);
- Garantir à chaque citoyen l'usage des lieux publics en vue d'une réappropriation collective de l'espace public pour favoriser le développement d'une société ouverte, tolérante et intégrante;
- Installer et regrouper tous les services du Contrat de Sécurité et de la coordination BRAVVO dans le quartier Anneessens, rue de la Caserne, au sein d'un nouveau bâtiment.

Améliorer le management des forces de police

- Améliorer la gestion de la zone de Police que la réforme des polices, en lui attribuant une personnalité distincte des communes, a livrée à elle-même (ressources humaines, informatique, gestion financière). Il faut engager des experts en matière de ressources humaines (2.400 membres du personnel pour la zone), de logistique, de gestion financière (le budget de la zone s'élève à près de 150 millions d'euros) et de télématique;
- Exiger du Fédéral une amélioration du statut de ce personnel civil de manière à pouvoir concrétiser cette mesure (cf. point précédent).

Mutualiser les moyens et les partenariats entre la Police et d'autres organismes

- Développer des projets avec les services sociaux comme c'est le cas pour le Plan Canicule;
- Renforcer avec les écoles l'intervention des médiateurs afin de garantir l'accrochage scolaire des élèves (dans et à l'extérieur de l'école) et d'assurer plus généralement une écoute aux difficultés rencontrées par certains d'entre eux;

- Continuer à lutter contre le manque de propreté notamment en généralisant l'expérience pilote de lutte contre les dépôts clandestins avec les services de propreté.

PRIORITÉ À LA LUTTE CONTRE TOUTES LES INSÉCURITÉS

Développer la lutte contre toutes formes de violence

- Faire de la lutte contre la violence intra-famiale (femmes battues, maltraitance des enfants, etc.) une priorité en collaboration avec les secteurs sociaux, médicaux et judiciaires;
- Développer des politiques particulières à destination des seniors : campagnes d'information ciblées, formations des agents, etc.;
- Renforcer les dispositifs de lutte contre les violences à l'école (racket, menaces, etc.) : cellule de veille contre le décrochage scolaire, renforcement de la présence d'agents de prévention et de sécurité aux abords des écoles, etc.

Renforcer la lutte contre les incivilités

- Assurer la formation des policiers en matière d'incivilités pour renforcer la lutte contre ce phénomène. En 2006, du personnel supplémentaire a été embauché pour le traitement des dossiers "incivilités". Dans la mesure du possible, il faudra instaurer une progressivité des amendes correspondant au niveau des revenus des contrevenants.

Poursuivre les auteurs

- Se donner les moyens de poursuivre les auteurs: tous les procès verbaux pour lesquels l'auteur est connu feront systématiquement l'objet d'un rappel à la norme, que ce soit par le biais d'amende, de travaux d'utilité publique ou de procédures de médiation.

Continuer à lutter contre la traite des êtres humains, contre toute forme de mendicité organisée et combattre le travail au noir

- Développer une concertation permanente avec les habitants, les associations, la police et la commune sur ces problématiques;

- Intensifier, en collaboration avec les associations, le parquet et l'inspection sociale, la lutte contre les marchands de sommeil et les employeurs “exploiteurs”;
- Démanteler les réseaux de mendicité organisés tout en accordant une attention particulière aux personnes exploitées et notamment les enfants;
- Renforcer la lutte contre les proxénètes qui profitent de la misère et de la précarité de nombreuses femmes prostituées d'origine étrangère;
- Mettre en place des projets de réinsertion des prostituées, d'une part, avec les villes dont elles sont originaires et d'autre part, avec les associations de terrains;
- Sensibiliser les clients sur la traite des êtres humains (campagnes publicitaires “choc”);
- Continuer de réduire les nuisances dues à la prostitution dans les quartiers d'habitations (commissariat mobile, contrôle des clients, etc.).

PRIORITÉ AU CONTRÔLE ET À L'ACCOMPAGNEMENT POUR ÉVITER LA RÉCIDIVE

Développer les projets à destination des jeunes auteurs

- Créer un centre résidentiel pour jeunes délinquants mineurs récidivistes (ancien projet “La Batellerie”) : la justice ne dispose pas toujours d'une offre d'hébergement suffisante pour orienter les jeunes mineurs délinquants récidivistes vers une prise en charge adéquate, ce qui augmente le sentiment d'impunité. Un projet de centre semi-ouvert avec hébergement et activités occupationnelles a été élaboré avec un contenu pédagogique basé sur un partenariat avec l'Instruction Publique et les services socio-culturels de la Ville. L'implantation à Bruxelles permet de maintenir le lien des jeunes avec leur famille et de bénéficier d'une importante infrastructure, sportive, éducative, d'accompagnement, etc. Afin d'en augmenter la resocialisation, les jeunes sous obligation scolaire feront l'objet d'une convention de prise en charge avec les écoles de la Ville. En dehors des plages scolaires ou

durant les congés scolaires, ils seront étroitement pris en main au sein du centre par des équipes éducatives et multidisciplinaires, à travers écoles de devoirs, activités sportives, suivi socio-pédagogique. Au final, il s'agit d'impliquer le jeune dans la réalisation d'un projet de vie positif et réaliste, via un coaching étroit et adapté;

- Renforcer l'encadrement et le suivi des jeunes mineurs délinquants (indemnisation de la victime, réparation du dommage, service de prestation éducative, etc.) dans une perspective de reconstruction du lien social.

Lutter contre les toxicomanies

- Développer avec le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) l'offre de logements accompagnés au sein du centre d'accueil Transit, pour favoriser l'accompagnement et la réinsertion des toxicomanes;
- Renforcer les politiques de réduction de risques dans le triple objectif de santé publique, de resocialisation et de responsabilisation des toxicomanes;
- Soutenir des campagnes d'information et de prévention concernant toutes les drogues, licites ou illicites (alcool, tabac, héroïne, cannabis, etc.) à destination tant des jeunes que des parents ainsi que les professeurs, des éducateurs, etc.

PRIORITÉ À L'APAISEMENT ET À LA QUALITÉ DE VIE

Développer et amplifier l'approche intégrée de la médiation

- Promouvoir la Ville de Bruxelles comme “Ville de médiation” (autour de la participation de Bruxelles au projet européen Urbact-Euromédiation) pour stimuler le recours à la médiation pour le règlement de conflits moins importants, mais qui empoisonnent la vie des habitants à différents niveaux (écoles, conflits interpersonnels, interculturels, conjugaux, familiaux, voisinage, surendettement, propreté);

- Développer le principe des personnes relais pour la médiation sociale sur les sites de logements sociaux. Moyennant formation, ces personnes pourront ainsi relayer les demandes vers les services spécialisés et tempérer les situations conflictuelles que les grands ensembles génèrent;
- Mettre en œuvre au niveau communal la médiation pour les mineurs dans le cadre de la nouvelle loi sur la protection de la jeunesse (réforme de la loi de 1965);
- Etendre la médiation à un plus large éventail de litiges (civils, commerciaux, etc.) dans un contexte volontaire ou judiciaire comme le permet la loi du 3 février 2005.

Faire de la lutte pour la sécurité une lutte pour la qualité de vie

- Poursuivre le programme de sécurisation des logements sociaux;
- Poursuivre le projet d'amélioration de l'éclairage public;
- Mettre en place un projet de prévention par l'urbanisme et l'aménagement du territoire (mise en place de conseils spécifiques à l'attention des professionnels et des particuliers en vue de rendre les aménagements urbanistiques ou architecturaux plus conviviaux et plus sécurisants);
- Envisager, à l'instar de ce qui se développe à Montréal notamment, tous les aménagements de la ville sous l'angle de la garantie de la sécurité pour les femmes.

Revitalisation des quartiers

La solidarité, c'est mobiliser nos moyens pour ceux qui en ont le plus besoin. A ce titre, la problématique des quartiers fragilisés est une priorité. Ces lieux qui cumulent parfois différents problèmes (logement, dégradation de l'espace public, rupture des liens sociaux, etc.)

nécessitent une approche globale et des actions coordonnées dans tous ces domaines.

Il faut renforcer la cohésion sociale en mettant en place des projets sociaux qui répondent aux besoins des citoyens mais aussi au désir légitime d'émancipation sociale de chacun. Plus encore, il s'agit pour nous non seulement d'agir pour les quartiers mais surtout avec les quartiers en associant la population aux dispositifs.

Enfin, il est pour nous vital que la réhabilitation des quartiers n'entraîne pas le départ de leurs habitants mais au contraire favorise une mixité sociale au bénéfice de tous.

La politique globale de revitalisation des quartiers a été instituée par le PS au niveau régional en 1993 avec le lancement du dispositif des contrats de quartier.

La Ville de Bruxelles est l'acteur principal dans cette politique de revitalisation des quartiers, tant du point de vue de la coordination et de la mise en place des projets que des moyens humains et budgétaires.

Notre volonté d'agir dans ce domaine ne s'est pas démentie. Tandis que les communes doivent cofinancer les contrats de quartier avec la Région à une hauteur de 10%, nous n'avons pas hésité à porter ce cofinancement à plus de 58% pour la Ville (Ville, Régie foncière, Centre Public d'Action Sociale): un record! Ce sont ainsi plus de 57 millions d'euros qui ont été investis par la Ville dans les quartiers les plus fragilisés pour la période 2000 - 2006 (sur un total de près de 98 millions d'euros mobilisés).

Dans le cadre des contrats de quartier, nous avons voulu mettre l'accent sur la rénovation et la création de logements, la réappropriation de l'espace public par les habitants, usagers du quartier, la création d'équipements collectifs mais aussi sur les initiatives favorisant la convivialité, la solidarité et les rencontres.

Nous avons aussi veillé à assurer la participation active dans ces politiques de tous les intervenants locaux, au premier rang desquels les habitants, premiers concernés par ces dispositifs.

Les contrats de quartier ainsi lancés ont permis d'offrir à ces quartiers des avancées significatives concrètes pour améliorer le quotidien de leurs habitants:

- *Marie Christine (1997-2001): 20 projets ont été réalisés. Une première salle polyvalente a été construite rue Comtesse de Flandre/Place de la Maison Rouge. Cette salle, utilisée principalement par les associations locales, est aussi à la disposition des habitants pour les fêtes de quartiers et les concertations locales. Le Contrat de quartier a également permis aux associations de mettre en place des projets qui dormaient dans des cartons vu le manque de subsides. Différents projets de réinsertion socioprofessionnelle ont été réalisés du côté des rues Stéphanie et Clémentine et 54 logements ont été construits dans le cadre du Contrat. Budget Ville (Ville, Régie foncière, CPAS) : 5.721.970,41 Euros - Budget Région : 3.990.098,64 Euros.*

- *Rempart des Moines (1997-2001): 25 projets ont été réalisés. Une salle de sport a été ouverte rue Rempart des Moines et 68 logements nouveaux notamment à l'intention des familles nombreuses ont été créés. Budget Ville (Ville, Régie foncière, CPAS) : 5.824.599,94 Euros - Budget Région : 4.475.409,71 Euros.*

- *Nord (1999-2003): 25 projets ont été réalisés. L'Espace Pôle Nord situé sur la chaussée d'Anvers constitue pour nous un très bel exemple des réalisations à soutenir puisque c'est en réponse à une forte demande des habitants et des associations que le plan pratique de l'espace sportif et culturel a été réalisé. Par ailleurs ce Contrat de quartier a permis la construction de 55 nouveaux logements. Budget Ville (Ville, Régie foncière, CPAS): 14.441.224,23 Euros - Budget Région : 6.065.460,12 Euros.*
- *Tanneurs (2000-2004): 34 projets ont été réalisés. Parmi les réalisations, on note plus particulièrement la création du Centre d'entreprises d'économie sociale lancé avec plusieurs partenaires. Grâce à ce Contrat de quartier, les associations locales ont pu développer une série de projets communs sur base d'un projet global, cohérent et solidaire. Enfin, à l'issue du Contrat de quartier 56 nouveaux logements auront vu le jour. Budget Ville (Ville, Régie foncière, CPAS): 8.746.513 Euros - Budget Région : 6.110.830,87 Euros.*
- *Palais Outre-Pont (2002-2006): 27 projets sont repris. L'opération "peintures de façades" aux abords du parvis de Notre-Dame a permis la réinsertion par l'emploi de personnes en décrochage, grâce au partenariat développé avec la Régie de quartier (engagement de bénéficiaires de l'aide du Centre Public d'Action Sociale). Citons également le projet de jardin pédagogique "Albert Street" et la création de 70 nouveaux logements. Budget Ville (Ville, Régie foncière, CPAS): 5.688.727 Euros - Budget Région : 6.200.000 Euros.*
- *Van Artevelde - Notre Dame au Rouge (2004-2008) : 21 projets sont repris. Une maison de jeunes et une maison "Contrat de quartier" ont été créés. Le "Projet X" quant à lui permet la rénovation à moindre coût de logements insalubres mis en location. Là encore, ces projets ont permis la réinsertion par l'emploi de personnes en décrochage grâce à un partenariat entre la Régie de quartier et le Centre Public d'Action Sociale (CPAS). Environ 96 nouveaux logements seront remis sur le marché à l'issue du Contrat de quartier. Budget Ville (Ville, Régie foncière, CPAS) : 11.407.094,80 Euros - Budget Région : 6.300.000 Euros.*
- *Léopold à Léopold: ce Contrat de quartier en cours de réalisation devra notamment permettre la remise à neuf de logements (Projet X bis) et l'aménagement de l'espace public ainsi que l'organisation d'activités de type socio-économique. Le périmètre d'intervention se situe autour de la place Bockstael et va jusqu'au square Léopold en passant par la rue Fransman, Delva, etc. Budget Ville (Ville, Régie foncière, CPAS) : 7.142.826,70 Euros - Budget Région : 7.450.000 Euros.*

Nos engagements **Revitalisation des quartiers**

PRIORITÉ À UNE APPROCHE GLOBALE ET INTÉGRÉE

Développer une approche globale et intégrée dans les quartiers fragilisés

- Lutter contre les ghettos en favorisant la mixité sociale, économique et culturelle. Nous voulons renforcer les perspectives d'emploi (stewards, gardiens de parcs, etc.) et la ré-insertion par l'emploi grâce à une collaboration entre la Régie de quartier et le Centre Public d'Action Sociale (CPAS);
- Pérenniser la politique de revitalisation des noyaux commerciaux dans les quartiers, en particulier rue Marie-Christine;
- Eviter le déplacement des populations suite aux investissements publics dans le bâti de certains quartiers dégradés. Pour ce faire, nous voulons investir dans la création et la rénovation de logements publics, maintenir les populations dans un logement de qualité au même loyer (Projet X) et assurer leur accès en priorité aux habitants des quartiers à des loyers inférieurs au prix du marché privé;
- Garantir la participation de l'ensemble des acteurs locaux aux projets de la revitalisation du quartier concerné, en particulier : le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) et la Régie de quartier, la Commune, l'asbl de prévention BRAVVO et les associations locales;
- Associer les habitants pour mieux cibler les problèmes : concertation et consultation des usagers (par exemple, dans le cadre de soirées thématiques).

Assister les opérateurs locaux et développer les complémentarités entre les politiques

- Renforcer l'assistance et la formation des acteurs locaux (services de la Ville de Bruxelles, associations, habitants,...). En effet, l'aspect pluridisciplinaire (logement, développement social et économique, gestion des espaces publics, etc.) qui est le propre de la politique de revitalisation complexifie parfois la gestion des programmes;

Nos engagements **Revitalisation des quartiers**

- Identifier et cibler, au sein des autres politiques communales les projets pouvant s'intégrer dans la démarche de revitalisation d'un quartier : rénovation de voiries, rénovation de logements, création de parcs, ou encore développement d'un projet culturel au niveau local avec l'appui des pouvoirs communautaires. Tout en conservant leurs financements spécifiques, ces projets devraient être soumis aux mêmes règles en terme de participation des habitants.

PRIORITÉ À UNE POLITIQUE DURABLE POUR NOS QUARTIERS

Pérenniser les actions entreprises dans le cadre des programmes de revitalisation des quartiers

- Pérenniser les actions entreprises au-delà de la durée des programmes de revitalisation pour ce qui concerne les initiatives entraînant des coûts récurrents : formations, initiatives d'économie sociale ou de services de proximité, animateurs sportifs, gestion des investissements réalisés, etc.
- Octroyer les moyens humains et matériels nécessaires à la poursuite du travail de développement local des commissions locales de développement intégrés (C.L.D.I.) au-delà de la durée de leur contrat de quartier. Cette aide structurelle permettra de renforcer la participation des habitants et le dialogue au niveau local;
- Soumettre les projets à des évaluations annuelles associant les acteurs des commissions locales de développement intégrés (C.L.D.I.) pour assurer leur pérennité au terme du programme;
- Créer un mécanisme structurel de financement pour les projets ainsi sélectionnés, évalués et validés dans le cadre des programmes de revitalisation.

Poursuivre l'effort de revitalisation des quartiers fragilisés

- Augmenter progressivement l'enveloppe budgétaire consacrée aux contrats de quartier. Cette augmentation ira de pair avec un maintien des politiques de revitalisation au sein de l'Espace Renforcé de Développement du Logement et de la Rénovation, conformément aux prescrits du Plan Régional de Développement;

Nos engagements **Revitalisation des quartiers**

- Développer des équivalents aux contrats de quartier communaux pour les quartiers fragilisés ne figurant pas dans des périmètres couverts par la Région : Nord de Laeken, Neder-Over-Heembeek et Haren.

Simplifier les procédures

- Dégager des solutions pour permettre d'anticiper le travail de réalisation du dossier de base : présélection des bureaux d'études et réalisation préalable des études socio-économiques, urbanistiques.

Propreté publique

La propreté publique est un élément essentiel de la qualité de vie en ville. Elle aide aussi à lutter contre le sentiment d'insécurité. Elle doit être assurée efficacement dans tous les quartiers.

Au-delà des nécessaires préoccupations environnementales (comme la prévention, la réutilisation et le recyclage), l'accent doit être mis sur l'étape première du processus, à savoir le nettoyage de l'espace public et la récupération des déchets.

Manque de moyens sans doute, d'encadrement certainement, complexité institutionnelle aussi, civisme défaillant, autant de facteurs qui ralentissent les résultats que tous attendent légitimement.

Beaucoup de lieux restent encore sales et les inégalités face à la malpropreté persistent. En particulier certaines zones sont plus touchées. Il s'agit notamment des alentours immédiats des chancres, des rues commerçantes, des alentours des écoles et des quartiers populaires densément habités. Des corbeilles restent parfois pleines durant plusieurs jours, il n'y a pas assez de personnel en service le week-end dans les parcs, etc. Tout ceci a pour conséquence un amoncellement de déchets au pied de ces corbeilles. Les espaces verts, de jeux et de repos ainsi que certains trottoirs souffrent en plus de l'abondance de déjections canines.

Un problème plus local est celui des décharges illégales et des dépôts clandestins. Ceux-ci engendrent des problèmes de détériorations visuelles du milieu urbain mais aussi des problèmes d'hygiène publique et de sentiment d'insécurité. Certains quartiers sont particulièrement touchés par ce type de problème: c'est le cas du Pentagone (Marolles, quartier Annessens, quartier du Rempart des Moines, quartier du Petit Château, quartier du Quai aux Foins et de la rue des Commerçants) et du bas de Laeken, des terrains non bâtis de Haren et des zones vertes de Neder-Over-Heembeek.

Les commerces ne sont pas épargnés malgré le système de collecte des déchets qui se fait sur base de contrats avec l'Agence Bruxelles-Propreté. En effet, certains commerçants ne trouvent pas nécessaire d'établir un contrat, pourtant obligatoire, avec l'Agence ou autre organisme agréé. Ils rejettent leurs déchets par des filières beaucoup moins classiques. Ce qui rejoint la problématique des dépôts clandestins.

Le Pentagone est particulièrement touché par les problèmes d'affichage clandestin. Les petits déchets sur les trottoirs se retrouvent surtout dans les zones de commerces et de bureaux ainsi qu'aux alentours immédiats des gares et des écoles.

Neder-Over-Heembeek peut être considéré comme le lieu de l'industrie de l'environnement. On y retrouve notamment la déchetterie publique régionale, le centre privé de tri de déchets industriels et de construction et la future station d'épuration nord. On constate également un problème de mauvais

entretien dans les zones peu ou partiellement urbanisées telles qu'on en trouve à Haren et à Neder-Over-Heembeek.

Ajoutons à cela que la propreté relève en partie de la Région de Bruxelles-Capitale. En effet, l'Agence régionale Bruxelles-Propreté est chargée du ramassage des déchets ménagers des particuliers, des déchets des commerces, de la collecte sélective des papiers et cartons, des emballages et des déchets verts. L'Agence régionale se charge également de la propreté quotidienne (balayage, curage des avaloirs, vidange des poubelles) de toutes les voiries dites "régionales".

Bien évidemment, la commune doit assumer une part de responsabilité importante. Le personnel de la Ville nettoie le reste du territoire, c'est-à-dire +/- 500 km de caniveaux. Plus de 200 hommes répartis en 15 sections sont affectés journalièrement à ce travail. Des entretiens plus approfondis sont aussi organisés par quartier. Des entretiens ponctuels se font les jours de marchés, lors de braderies et d'autres animations culturelles, sportives ou lors les manifestations sur les boulevards centraux, etc.

Ces nombreuses difficultés ne doivent pas entamer notre détermination ni notre volonté de renforcer notre partenariat avec la Région de Bruxelles-Capitale et développer des actions fortes. Nous n'avons d'ailleurs pas hésité à renforcer les moyens de poursuite et de sanction des salisseurs !

Ainsi à l'initiative du PS, le Règlement Général de Police a été modifié afin de permettre aux auxiliaires de police de sanctionner administrativement les infractions en matière de propreté publique. Ceci est indispensable pour lutter contre les décharges illégales et les dépôts clandestins.

Sanctionner mais pas seulement. La propreté c'est aussi par exemple, la collecte des objets lourds et encombrants qui est organisée deux fois par an dans certains endroits par la ville de Bruxelles. Mais il faut reconnaître que l'ancien système de collecte à domicile rue par rue se révélait indispensable notamment pour les personnes âgées, à mobilité réduite etc.

Citons aussi des actions ponctuelles en matière d'éducation citoyenne (lutte contre les graffitis, campagne de sensibilisation Ville propre) qui sont également entreprises.

PRIORITÉ À LA RÉACTIVITÉ

Des mesures plus strictes à l'encontre des contrevenants

- Renforcer la répression des actes de malpropreté (brigades mixtes constituées par les services de police et de propreté et les auxiliaires de police chargés de la mise en oeuvre des amendes administratives) en particulier aux sorties de métro et des gares, aux abords des écoles et lors des opérations de nettoyage approfondi;
- Lutter contre l'affichage clandestin en collaboration avec les stewards de l'asbl de prévention BRAVVO et poursuivre les organisateurs de spectacles pour les actes d'affichage clandestin;
- Lutter contre les déjections canines sur les voies piétonnes en réprimant les maîtres indécents.

Augmenter la présence et la mobilité du personnel

- Engager 120 personnes supplémentaires pour mieux organiser et renforcer le balayage mécanique et manuel des rues de la Ville;
- Mettre en place deux équipes volantes et polyvalentes (une pour le centre et le sud de la Ville et l'autre pour le quartier Nord, Laeken, Neder-Over-Heembeek et Haren) afin de renforcer les effectifs locaux en fonction de l'urgence et pour des actions ponctuelles. Chaque équipe sera composée d'un chef d'équipe et d'ouvriers affectés notamment aux vidanges des poubelles et au balayage de l'espace public. Elle sera dotée d'une balayeuse mécanique, d'un camion compresseur pour enlever les dépôts clandestins, de véhicules pour le lavage à l'eau;
- Utiliser ponctuellement un personnel de renfort pour étendre l'effectif de nettoyage en particulier pour les zones de logements sociaux, et les périodes de vacances du personnel;
- Augmenter la fréquence des vidanges des poubelles et des balayages de rue en particulier à proximité des écoles, dans les rues commerçantes en fin d'après midi et le week-end ainsi que dans les parcs;

- Nettoyer à l'eau les trottoirs des grands axes commerciaux comme par exemple les boulevards centraux, les rues Haute et Blaes, Marie-Christine, De Wand, etc.
- Étendre les tâches des agents de quartiers, balayeurs de rue, agents de prévention et de sécurité pour leur permettre de signaler au médiateur les déchets non réglementaires et les dépôts clandestins;
- Élargir les plages horaires de balayage des rues les samedis et les dimanches;
- Rétablir le service de collecte gratuite des encombrants à domicile et l'étendre à toute l'année.

Des interventions globales et ciblées

- Concentrer les moyens pour le nettoyage approfondi (nettoyage à l'eau, curage des avaloirs d'égouts, etc.) au moins deux fois par an dans chaque quartier. Dans les quartiers à risques d'inondations (vallée du Maelbeek, Laeken, Neder-Over-Heembeek), ce nettoyage approfondi sera effectué au moins trois fois par an. Une information spécifique et complémentaire sera distribuée dans les boîtes aux lettres avant ces nettoyages;
- Instaurer un nettoyage systématique et une vidange des poubelles publiques par le service de la propreté aux abords des logements sociaux qui sont aujourd'hui nettoyés par les jardiniers;
- Elaborer un mode opératoire permettant une intervention rapide face à certaines nuisances particulières ou saisonnières: inondations, déchets de construction, tags, etc.
- Offrir des services spécialisés (nettoyage des trottoirs, sorties des poubelles, etc.) aux personnes très âgées ou moins valides par la création d'un organisme public de remise au travail de sans-emplois;
- Mettre en oeuvre de meilleures conditions d'organisation communale et d'hygiène de la Fête du Sacrifice en collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale;

- Multiplier les petits parcs à conteneurs (en particulier, régionaux) et de bulles à verres dans les quartiers densément peuplés ou décentrés;
- Augmenter le nombre de poubelles publiques en particulier : à proximité des écoles, dans les rues commerçantes et dans les parcs et squares;
- Développer l'installation de cendriers sur les poubelles publiques dans les lieux de grand passage;
- Réinstaller des toilettes publiques mixtes dont l'entretien devrait être assuré très régulièrement;
- Renforcer la lutte contre les graffitis notamment en permettant la mise en demeure des propriétaires qui refusent de nettoyer leurs façades.

Mieux diagnostiquer les situations pour intervenir plus vite et plus efficacement

- Etablir un cadastre informatisé des besoins pour déterminer les lieux et les périodes qui nécessitent un effort soutenu (augmentation de la fréquence de balayages, des vidanges des poubelles et des curages des avaloirs) en fonction de critères objectifs tels que la densité de la population résidente, la fréquence de passage, la densité des commerces, la présence d'écoles, etc.
- Mettre en oeuvre des tableaux de bord pour affecter plus efficacement les moyens requis à une situation spécifique: fréquence des balayages, vidange des corbeilles, curage des avaloirs, état des bancs publics, etc.
- Envisager l'installation d'un système GPS pour améliorer les capacités et la rapidité d'intervention des services appropriés en cas de dépôts clandestins ou de détérioration des infrastructures par exemple;
- Mettre sur pied une cellule de développement durable impliquant un suivi et une évaluation régulière des objectifs assignés notamment en matière de tri sélectif et de gestion des déchets verts.

PRIORITÉ À LA PRÉVENTION, À L'AIDE ET À L'INFORMATION AU CITOYEN

- Renforcer la prévention : sensibilisation à la propreté et information des habitants;
- Optimiser l'information donnée sur les déchetteries régionales et communales ainsi que sur la déchetterie communale de Saint Josse avec laquelle il convient d'établir une convention de collaboration;
- Renforcer le médiateur local en désignant un ombudsman "propreté publique" qui avec le service des médiateurs mis en place récemment serait l'interlocuteur des citoyens pour signaler les problèmes rencontrés notamment en matière de dépôts clandestins;
- Améliorer les prestations et l'augmentation des services offerts : récolte des encombrants, service anti-graffiti, moto-crottes, etc.
- Optimiser la collaboration avec l'Agence Bruxelles-Propreté (dont il faudra préserver et défendre le rôle de fonction publique de gestion des déchets) ainsi qu'avec l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement (IBGE).

Mobilité

A tout âge, circuler dans chaque quartier confortablement et en sécurité doit redevenir facile et agréable.

La Ville ne peut pas seulement être réservée à ceux qui possèdent des moyens motorisés individuels de transport. Elle ne doit pas non plus devenir une vitrine touristique ou patrimoniale sans facilités pour les déplacements quotidiens.

Dans tous les cas, la politique de mobilité doit permettre de faciliter les contacts sociaux, l'accès au travail, à la culture et à l'enseignement.

Les besoins en déplacements à Bruxelles ont trop longtemps été cantonnés aux liaisons domicile - travail. Du même coup, l'offre en moyens de déplacement était de ce fait limitée aux liaisons périphérie - centre. Facteur aggravant, des habitudes de déplacements exclusivement en voiture vers le centre, favorisées par un réseau routier excessif pour un centre historique et commercial, ont été durablement prises par des personnes extérieures à la Ville, en particulier les navetteurs.

Résultat: l'offre en itinéraires ou en moyens de déplacements de transports en commun à Bruxelles est trop limitée surtout dès que l'on s'éloigne du centre: peu de directions desservies, une mobilité peu étendue et des horaires insuffisants. Parfois, il faut le reconnaître, l'offre en déplacement se heurte à des obstacles physiques : le canal, la Petite Ceinture, les grands axes routiers comme l'axe Houba de Strooper, ou des zones qui ne sont pas perméables aux déplacements mais qui feront l'objet d'une future urbanisation, comme les zones ferroviaires de Tour et Taxis ou la gare de formation de Schaerbeek.

Reste que les besoins de déplacements concernent tout le monde et pas seulement ceux qui ont une activité professionnelle. Aller à l'école, faire ses courses, rejoindre les services sociaux, se faire soigner, se rendre au sport, découvrir une exposition, visiter sa famille et ses proches, etc. Autant de déplacements qui sont essentiels. Le plus souvent, tout se complique dès qu'on ne passe pas par le centre où qu'on ne voyage pas aux heures de pointe...

La Ville de Bruxelles peut agir. Avec son réseau de près de 250 kilomètres de voiries parcourus en partie par des dizaines de lignes de transports en commun, ses grands axes (boulevards centraux, axe Houba de Strooper - Bockstael, ...), avec la maîtrise de toutes les voiries du Pentagone, de quartiers d'habitat entiers sans voirie régionale, les leviers pour améliorer les déplacements existent bel et bien.

Il est impératif que les différents quartiers de la Ville bénéficient d'espaces publics réaménagés (place Peter Benoit à Neder-Over-Heembeek, rue de Cortenbach à Haren, etc.). Si l'on sait que la desserte en transports en commun de grande capacité de ces quartiers ne sera jamais celle du Pentagone pour des questions de clientèle potentielle, chacun doit être

analysé selon sa spécificité et les besoins de ses habitants (notamment de parking).

Une colonne vertébrale nord-sud du réseau de la STIB sera créée avec le futur tram 3 qui empruntera le tunnel Nord - Midi et qui sera dédoublé par le futur tram 51 (Neder-Over-Heembeek - Centre - Midi - Forest - Uccle), tous deux modernes, à grande capacité et à très hautes fréquences. D'autres quartiers doivent aussi bénéficier de transports en commun à hautes performances pour assurer un bon développement et une bonne attractivité résidentielle et leur intégration dans la Ville.

De l'inscription du vélo dans les mentalités à une politique de stationnement favorable aux riverains et aux clients des commerces, en passant par des actions concertées avec la Région de Bruxelles-Capitale, rien ne doit être écarté pour faciliter notre quotidien. Ainsi, pour améliorer la rotation et la mobilité en Ville, nous avons renforcé la politique de stationnement. Une 'Cellule Horodateurs' a été créée, le règlement de la Ville a été modifié en faveur des riverains. Enfin, le contenu du marché attribué aux sociétés de dépannage a été modifié (désormais le paiement des frais de dépannage est centralisé auprès de la Ville de Bruxelles).

Nous prônons un rôle proactif de la Ville auprès de la Région de Bruxelles Capitale, afin de proposer de nouvelles liaisons inter-quartiers et l'intégration des nouveaux quartiers dans la Ville. Ces projets devraient faire l'objet d'une restructuration du réseau existant afin de rester dans une enveloppe budgétaire réaliste. Le plan tram-bus (2007 - 2008) de la STIB va dans ce sens et structure le réseau en d'importantes lignes de grande capacité, elles-mêmes reliées à des lignes plus petites qui devront sillonner les quartiers.

PRIORITÉ À UNE MOBILITÉ POUR TOUS

Elargir l'offre des itinéraires et des moyens de déplacements pour permettre la traversée des barrières physiques

- Etudier puis mettre en œuvre un plan communal des déplacements pour identifier les quartiers homogènes de logement à convertir de manière planifiée en zones 30, et/ou d'activités dont le Cœur animé de la Ville. Il permettra : de hiérarchiser le stationnement au bénéfice, selon les lieux, de l'habitat riverain et du commerce ou des activités en soirée, d'identifier les grands besoins de liaisons inter-quartiers et les obstacles physiques à faire sauter (traversées piétonnes, cyclistes; continuité des cheminements, des itinéraires vélos...) et enfin, de définir une méthode d'intervention pour les transports en commun par axe ou par lignes entières;
- Modérer le trafic (pour des transports en commun plus fréquents qu'aujourd'hui) sur les grands axes (boulevards du centre, axe Houba-de-Strooper - Bockstael, chaussée Romaine, boulevard Léopold III, etc.);
- Faire approuver par le Conseil Communal des programmes pluriannuels budgétés et répartis équitablement dans tous les quartiers, de reconstructions des trottoirs et des voiries.
- Unifier les différents services de la Ville qui mènent des opérations de rénovations d'espaces publics et de réfections de trottoirs et voiries pour tendre vers une plus grande performance;
- Initier des mesures en faveur de la circulation des bus et des trams par des micro-interventions à charge notamment de la Région de Bruxelles-Capitale et de la STIB.

Assurer la continuité, le confort et la sécurité des cheminements à toutes heures

- Intégrer dans les programmes pluriannuels toutes les facettes de la mobilité dont, la sûreté aux abords des écoles, les déplacements à vélo et la mobilité des personnes handicapées;

- Assurer la qualité et la sécurité des déplacements à toutes heures en développant la politique de renouvellement de l'éclairage public par un plan concret d'investissement dans la foulée des opérations déjà entreprises.

Soutenir les déplacements à vélo

- Soutenir le développement par la Région de Bruxelles-Capitale des Itinéraires Cyclables Régionaux tels que prévu au Plan Régional de Développement et établir des contrats d'entretien entre la Région et la Ville de ces nouvelles infrastructures et de ces nouveaux marquages routiers;
- Généraliser les couloirs cyclistes sur les grands axes de circulation avec des sas vélos aux feux;
- Planifier la poursuite et l'achèvement des sens uniques limités conformément aux prescrits du Code de la Route;
- Augmenter le nombre de parkings vélos à proximité des noeuds de transports en commun et des équipements collectifs et culturels;
- Mener des campagnes de sensibilisation concernant le respect de ces infrastructures par les autres usagers;
- Développer des campagnes de conseils pour la circulation des vélos dans le trafic, les mesures à prendre pour éviter le vol de vélo (augmenter les campagnes de gravure des vélos);
- Augmenter les initiations dans les écoles à l'aide de pistes d'écolage.

PRIORITÉ À UNE MOBILITÉ ADAPTÉE AUX QUARTIERS

Développer un Centre ouvert digne d'une Ville d'aujourd'hui

- Elargir la zone d'activités culturelles, sociales et commerciales du centre du Pentagone après une large consultation de tous les acteurs concernés. Il faut oser parler de nouvelles rues piétonnes qui attireront encore plus de monde qu'aujourd'hui. La vocation commerciale et

Horeca du centre du Pentagone, génératrice d'emplois, doit être consolidée, dans le strict respect des conditions d'habitabilité des quartiers;

- Mettre en service de nouveaux parkings publics en sous-sol. Essentiellement situés pour l'heure dans le nord du Pentagone, il est opportun d'en envisager de nouveaux à l'est du Pentagone, dans les environs du Sablon, et au sud du Pentagone, près de Fontainas. Ils doivent être gérés suivant des paramètres édictés par la Ville : tarification adaptée, heures tardives d'ouverture, accès de nuit à tarifs préférentiels pour les riverains, carte couplée à des achats dans des commerces du centre, etc. Pour provoquer un effet d'échelle sur l'attractivité du centre et sur les tarifs des parkings publics existants, il est opportun que la Ville puisse en outre organiser la gestion de parkings publics supplémentaires dans le nord du Pentagone;
- La desserte actuelle du Pentagone par les transports en commun est principalement localisée dans le nord du Pentagone autour des lignes 1 et 2 de métro. Or, l'activité du centre s'étend vers le sud et l'ouest du Pentagone et s'observe dans les quartiers Dansaert, Saint-Géry, du Marché au Charbon, avec le nouveau dynamisme des Marolles, etc. Cette partie du centre doit aussi bénéficier de transports en commun de grandes performances. Un second contresens bus, entre le Sablon et Fontainas et le boulevard Anspach, doit être mis en œuvre, et un troisième, entre la Petite Ceinture Ouest et la Bourse doit être étudié. Cette décision est envisageable dans la mesure où toutes les voiries du Pentagone sont communales;
- Envisager, lors du futur plan tram et bus de la STIB qui succèdera au plan 2007 - 2008, la connexion de ces deux nouveaux contresens en un axe de tram moderne est-ouest dans le Pentagone (dispositifs anti-bruits et anti-vibrations, véhicules modernes, espace public requalifié et avec des sites propres continus, très hautes fréquences de passages, ...) entre l'ouest et le nord de l'agglomération, et le sud et l'est de l'agglomération via le centre. Cela devrait se faire sur des budgets de l'Accord de Coopération - Beliris et être envisagé comme une grande opération de remise en valeur de l'espace public de l'ouest à l'est du Pentagone.

Poursuivre des réaménagements adaptés aux spécificités économiques et aux besoins de stationnement des quartiers

- Soumettre à consultation locale les plans de réaménagement à prévoir dans le budget pluriannuel des travaux publics et avec un maintien optimal du stationnement pour les grands centres de quartiers : place Peter Benoit, rue de Cortenbach, Marché aux Poissons, etc.;
- L'opération de revitalisation des espaces publics doit s'étendre à de plus petits espaces qui assurent néanmoins aussi un rôle de centre de quartier : placette de la rue Reper Vreven et de la rue Sterckx, square Palfijn, square Gutenberg, etc.

PRIORITÉ À DES TRANSPORTS EN COMMUN DE POINTE

Restructurer le réseau pour développer de nouvelles liaisons inter-quartiers et en vue de l'intégration des nouveaux quartiers dans la Ville

- Prôner, auprès de la Région de Bruxelles-Capitale et de la STIB, la création d'un nouveau grand axe de tram le long du canal. Il partirait de la Gare du Midi et de la chaussée de Ninove vers Tour et Taxis (pour y faire circuler des lignes qui seront remplacées au centre-ville par les trams 3 et 51 comme la ligne 81 par exemple) puis vers Laeken et Neder-Over-Heembeek. Des liaisons de tram entre le nord-ouest de la Ville (connexion à partir du Heyssel) et la Gare du Nord via Tour et Taxis d'une part, et entre Haren et le centre via le boulevard Léopold III d'autre part, s'imposent;
- Augmenter les liaisons inter-quartiers et les rocades comme par exemple en créant une nouvelle ligne de bus entre Haren et Neder-Over-Heembeek;
- Développer des couloirs réservés aux bus pour les grandes lignes comme le 63 entre le quartier Nord-Est et le Centre, et comme le 71;
- Intensifier la politique de création de sites propres bus et trams, notamment dans l'avenue de la Reine, le Goulet Louise et le Bois de la Cambre (rocade entre Watermael-Boitsfort et Uccle);

- Rétablir des liaisons directes de part et d'autre du Pentagone (voir le chapitre “Un Cœur pour Bruxelles”) notamment entre la Porte d'Anvers et la Porte d'Anderlecht et entre l'ouest et l'est du Pentagone;
- Généraliser les arrêts de bus et de trams en avancées de trottoirs pour éviter qu'ils ne soient occupés par des voitures en stationnement sauvage;
- Réaliser des équipements de trottoirs et des traversées améliorées en surface pour compléter la politique de la STIB de construction d'ascenseurs pour personnes à mobilité réduite dans ses stations de métro.

Urbanisme

La ville est le lieu d'émancipation sociale et de solidarités. Il faut créer dans tous les quartiers des logements qui permettent aux habitants de Bruxelles de pouvoir continuer à habiter dans leur Ville.

La politique d'urbanisme de la Ville doit être offensive et ne pas suivre les tendances immobilières privées.

Elle doit assurer une qualité de vie optimale pour les habitants.

Il faut garantir l'augmentation et la rénovation des logements en harmonie avec le développement des équipements sociaux nécessaires à la vie dans la cité et avec le développement d'activités créatrices d'emplois accessibles aux Bruxelloises et aux Bruxellois.

Bien que la situation se soit améliorée sous cette législature, la délivrance des permis et certificats d'urbanisme prend encore trop de temps. Cela induit une incertitude pour le demandeur, et peut avoir des conséquences fâcheuses, notamment sur le respect du planning de ses travaux.

En particulier, les petits propriétaires qui désirent améliorer la qualité de leur propre logement ne peuvent plus être soumis aux insoutenables retards de délivrance des permis par l'administration : pour des remplacements de châssis, des poses de velux, des aménagements d'annexes ou greniers inoccupés aujourd'hui, un propriétaire doit pouvoir bien plus vite savoir à quoi s'en tenir qu'actuellement.

Les infractions d'urbanisme sont une source de nuisances importante. En effet, le cadre actuel de la Ville ne permet pas de répondre assez vite à toutes les plaintes légitimes.

La réglementation en matière d'urbanisme est vaste et complexe. Pour le PS, il est donc fondamental de multiplier les sources d'informations et d'explications.

Bien que la majorité des règles urbanistiques soient édictées au niveau régional, un certain nombre d'entre elles sont élaborées au niveau communal. Il convient de donner une cohérence à ces règles, et de les simplifier.

Le Plan Communal de Développement (PCD) doit servir de guide pour la poursuite de l'urbanisation de la Ville et il doit organiser la défense des fonctions fragiles comme le logement et le petit commerce. Pour le PS, le PCD doit être réactualisé sur base d'un plan logement renforcé.

La Ville de Bruxelles a été la cheville ouvrière de l'adoption de l'accord tripartite sur le quartier européen entre l'Etat fédéral, la Région et les communes concernées, dont au premier chef la Ville. L'objectif principal de cet accord est de créer une plus grande mixité de fonction dans le quartier, en recréant un maximum de logements et en favorisant l'implantation de commerces dans une zone qui a fait la part belle aux bureaux pendant trop longtemps.

PRIORITÉ À LA SIMPLIFICATION ET À L'EFFICACITÉ

Assurer une meilleure information pour des règles plus claires

- Développer l'information en matière d'urbanisme sur le site Internet de la Ville. Si certaines de ces informations sont aujourd'hui présentes, il convient de faire en sorte que l'ensemble des documents (plans d'aménagement, règlements d'urbanisme, formulaire de demande de permis, avis d'enquête publique) soit disponible;
- Lancer des campagnes d'informations ciblées (Comment introduire une demande de permis ? Quand ai-je besoin d'un permis ? Comment placer une enseigne ? etc.) et diversifiées (réunions d'informations, brochures, Internet, etc.) pour rendre les règles plus compréhensibles pour les non-initiés;
- Garantir la mise en place d'enquêtes publiques lorsque des réaménagements urbains d'importance sont envisagés et ce, même si les dispositions réglementaires stricto sensu ne prévoient pas ces enquêtes publiques.

Raccourcir les délais de délivrance des permis et certificats d'urbanisme

- Assurer le respect des délais de délivrance tels que fixés dans le Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (Cobat). Cela implique que le cadre du personnel soit augmenté afin que les demandes de permis soient traitées dans des délais raisonnables.

Simplifier la réglementation communale

- Mettre à jour le Plan Communal de Développement (PCD), seul plan d'aménagement couvrant l'ensemble du territoire communal;
- Analyser systématiquement les plans et les règlements au regard de leur utilité et de leur conformité au Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS). Sur base de cette analyse, il conviendra d'adapter ou d'abroger (totalement ou partiellement) ces plans d'aménagement et règlements pour éviter une insécurité juridique et des difficultés d'application.

Mieux lutter contre les infractions

- Augmenter et réorganiser le cadre du personnel des inspecteurs assermentés au Département de l'Urbanisme qui sont susceptibles de verbaliser les constructions et les changements d'affectation illégaux (gabarits non autorisés, constructions en intérieur d'îlots, changements d'affectation de logements en bureaux, affichages sauvages, etc.), le non-respect des horaires et conditions de chantier, le non-respect des permis d'environnement. Tous ces manquements constituent autant de nuisances qu'il s'agit de mieux combattre;
- Assurer le respect du Code du logement en améliorant la proactivité des fonctionnaires en matière de recherche des infractions. Cela dépend aujourd'hui trop souvent des plaintes de riverains.

Assurer un aménagement du territoire cohérent et réfléchi, protégeant le logement et encourageant la mixité

- Refaire du Plan Communal de Développement un plan de synthèse qui soit un guide général pour tous pour la gestion et le développement urbanistique de la Ville. Pour que ce plan soit démocratique, éviter la recherche d'exhaustivité, l'éparpillement et le manque de hiérarchie des propositions et un caractère trop technique.
- Réactualiser le Plan Communal de Développement (PCD) en fonction d'un plan logement renforcé protégeant mieux le logement existant dans ses conditions d'accès actuelles (éviter la spéculation immobilière créée par des regroupements de parcelles, des densifications de construction ou par des changements d'affectation);
- Intégrer dans le Plan Communal de Développement (PCD) la question du développement notamment de Schaerbeek-Formation, du plateau du Heysel, de Neder-Over-Heembeek et de Haren, afin d'y garantir du logement et le développement harmonieux d'activités créatrices d'emplois et respectueuses de l'environnement ainsi que des équipements d'intérêt collectif en rapport avec les besoins de ces quartiers.

Protéger et encourager le logement

- Privilégier les projets urbanistiques qui donnent la prééminence à la reconquête du logement sur la fonction administrative dans les quartiers pas encore ou peu urbanisés et sur les anciennes friches industrielles et ferroviaires, sans négliger les emplois de proximité ne nécessitant pas une trop grande qualification;
- Réaliser un plan de développement pour la poursuite de l'urbanisation de Neder-Over-Heembeek et de Haren par le développement des poches d'habitat familial déjà entamées en intégrant des mesures de lutte contre les inondations. Ce développement doit être articulé avec la préservation du patrimoine vert, la réservation de terrains pour des espaces publics de proximité et pour des équipements collectifs et sociaux requis à la suite de l'augmentation de la population.

Soutenir le maintien des habitants de la Ville dans leur logement et dans leur environnement

- Généraliser les projets “X” (lutte contre l'insalubrité des logements) du Centre Public d'Action Sociale (réhabilitation suivant le Code du Logement d'habitations appartenant à des propriétaires privés) comme ceux qui ont été entamés dans le quartier Anneessens et qui vont l'être à Laeken dans le quartier de “Léopold à Léopold” aux quartiers anciens (y compris dans les anciens noyaux ruraux) afin de remettre à niveau la qualité, l'hygiène et le confort des logements sans les rendre inabordables aux familles de ces quartiers.
- Assurer également le financement de semblables projets dans et hors des subsides des contrats de quartier;
- Convertir la Régie foncière de la Ville en régie autonome, pour amplifier et accélérer son action de terrain parallèlement à l'élaboration de plans d'affectation du sol et de conditions à la délivrance de permis par le Département Urbanisme. Il s'agit d'acquiescer plus vite, de rénover et de remettre en location en dessous des prix du marché de nombreuses entités de logement, en particulier dans les quartiers faisant l'objet de spéculation immobilière.

- Systématiser l'usage du droit de préemption, en particulier dans le périmètre de contrats de quartier;
- Privilégier l'habitat de type unifamilial et le petit commerce de proximité dans les quartiers d'habitation et mixtes comme dans le Quartier Nord-Est ou le quartier De Wand, par exemple;
- Mener des opérations significatives de logements collectifs permettant l'accès au logement ou à la propriété notamment pour les jeunes ménages;
- Mettre en avant le logement conventionné dans les opérations associant le secteur privé dans et hors des contrats de quartier;
- Affecter prioritairement les charges d'urbanisme à la rénovation et à l'extension du logement social parallèlement au réaménagement de l'espace public dans les quartiers anciens notamment les noyaux ruraux d'origine hors du centre;
- Continuer le combat contre les “marchands de sommeil” tout en augmentant le parc de logements publics disponibles. L'objectif, au-delà de sévir contre les propriétaires indécents, est de loger dignement le plus grand nombre;
- Consolider le logement des Bruxellois et empêcher que la rénovation du bâti et l'amélioration des conditions de vie chassent les habitants les plus démunis de leurs quartiers.

Entreprendre une politique de grands travaux dans les zones inhabitées pour bâtir la capitale de demain

- Développer un programme à long terme cohérent, ambitieux et créateur d'emplois, de reconquête des zones inhabitées à restructurer ou en friche, par une politique de grands travaux. Ces grands travaux de haute qualité urbanistique feront l'objet de larges concertations, d'études d'impact (notamment en termes de besoins nouveaux de mobilité), de faisabilité et de viabilité financière. Ils devront allier une amélioration globale de la qualité de l'environnement (en offrant de nouveaux espaces publics et verts de qualité) à la construction de nombreuses nouvelles habitations pour loger les Bruxelloises et les

Bruxellois et des grandes infrastructures publiques. Ces infrastructures d'envergure nationale et internationale renforceront de manière décisive le rôle de Capitale de Bruxelles et leur fonctionnement créera de l'emploi durable pour ses habitants;

- Poursuivre la mise en oeuvre de l'accord tripartite sur le quartier européen entre l'Etat fédéral, la Région et les communes concernées qui vise à recréer et à favoriser un maximum de logements et à favoriser l'implantation de commerces dans une zone qui a trop longtemps fait la part belle au bureau. Il faut envisager la décentralisation d'une partie des bureaux "européens" en dehors du périmètre du quartier Léopold;
- Planifier le dégel par la SNCB du site de Schaerbeek-Formation (situé sur le territoire de la Ville), qui constitue la plus grande réserve foncière de la Région (près de 60 hectares) en étudiant notamment la faisabilité d'un complexe sportif grand public d'envergure internationale. Il faudra étudier la création d'une "Cité des Sports" accueillant des sièges de fédérations sportives et des terrains d'entraînement pour les équipes nationales et de formation pour les équipes d'âge (par exemple pour des sports d'intérieur, pour le hockey, le rugby, une piste d'entraînement indoor d'athlétisme, un vélodrome d'entraînement couvert, etc.). L'opportunité de création d'une grande enceinte de compétition doit aussi être examinée. Par ailleurs, le nord du site, près du Ring, pourrait offrir des possibilités optimales de relocalisations d'entreprises actuellement situées plus au centre et corsetées par le tissu urbain, en leur offrant une bien meilleure accessibilité (proximité immédiate du ring), davantage de parkings clients et fournisseurs, du sol supplémentaire pour leur expansion, et la possibilité d'accueillir des entreprises supplémentaires pour créer des pôles d'activités d'avenir, par exemple dans le secteur des matériaux de construction incontournable dans une Ville en croissance;
- Etablir le Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) permettant l'urbanisation de Tour et Taxis, en y prévoyant un espace vert au bénéfice des quartiers avoisinants, un maximum de logements ainsi qu'un pôle d'emploi et de formation professionnelle. Il faut favoriser des circulations douces à travers le site en lien avec les quartiers environnants, et des transports en commun de nature à relier Laeken au Pentagone et à la Gare du Nord;

- Mettre en œuvre le projet de création d'une piscine sur la rive gauche du bassin Béco, en plein cœur du quartier de l'avenue du Port, du Quai des Péniches et du site de Tour et Taxis réurbanisés;
- Etablir le Plan Particulier d'Affectation du Sol permettant la reconquête par le logement de l'ancien site de la Cité Administrative et y prévoir une liaison piétonne entre le haut et le bas de la Ville;
- Poursuivre au Heysel la planification du Centre International de Congrès, d'une salle de spectacle et d'une salle polyvalente, générateurs d'emplois et de retombées économiques pour la Ville et la Région de Bruxelles-Capitale, tout en protégeant la qualité de vie des riverains.

Travaux publics

L'aménagement de l'espace public doit être conçu pour durer. La Ville doit en garantir la conception rationnelle et les moyens de son entretien.

Pour nous, la finalité de l'espace public est la réappropriation de la Ville par ses habitants en y facilitant et sécurisant les déplacements et en redevenant un lieu de rencontres et d'accès aux services de la cité.

Le mauvais entretien des trottoirs ou leur vétusté, les mauvaises fermetures de tranchées, des revêtements inadéquats (glissants, saillants, pas assez solides devant les entrées de garage, ...), ou leur mauvais éclairage, sont autant d'exemples d'entraves potentielles à une circulation confortable et sûre. Par conséquent, le réaménagement des trottoirs doit faire primer la sécurité d'usage et ne peut être limité aux quartiers historiques à rénover ni aux quartiers dont les propriétaires peuvent payer la réfection de leur trottoir.

En matière de travaux publics, une attention particulière doit être portée aux plus vulnérables. Il n'est pas admissible qu'une personne en chaise roulante ne puisse pas descendre et remonter sur un trottoir seule, ou qu'une personne non-voyante ne parvienne pas à localiser une traversée piétonne sans aide. Ainsi des facteurs de soit-disant esthétique des trottoirs pour motiver le refus d'installation de lignes de guidage au sol pour personnes aveugles, ou des comportements égoïstes de stationnement sur les traversées piétonnes, ne sont pas tolérables.

Les plus jeunes moins expérimentés et moins visibles sont plus vulnérables face aux accidents avec les voitures. En plus du trafic en général, ce sont parfois des comportements des automobilistes dont des parents qui mettent en péril ces enfants. C'est pourquoi, la priorité doit être donnée à la sécurisation des abords d'écoles, d'autant que ces mesures profitent aussi à tous les autres usagers de la rue. Rappelons que 450 abords d'écoles ont été déjà mis en zone 30 et que la Ville de Bruxelles a été la première à mettre en place le dispositif dans les délais légaux.

Reste que la reconstruction des voiries coûte cher. Les moyens ne peuvent être dilapidés mais aucun quartier ne peut être oublié. C'est ainsi que 100 millions d'euros ont été investis depuis 2001 dans la réfection de l'espace public. C'est notamment ainsi qu'un tiers des voiries communales a été rénové (80km de trottoirs et de chaussées carrossables sur 241 km)

La priorité de la prochaine législature sera accordée à la reconstruction des trottoirs longtemps laissés à la charge des propriétaires. Il faudra aussi tenir compte de l'impact du trafic sur l'activité et l'emploi de la Ville ainsi que sur la sécurité et la qualité de l'environnement pour les riverains.

Il faut soutenir une reconstruction prioritaire des voiries là où l'accès des commerces et des entreprises pourrait être pénalisé par une voirie dégradée

(Marolles, Pentagone Ouest, quartier Nord, bas de Laeken, etc.). Il en va de même pour ce qui concerne les lieux où les besoins de déplacement des habitants et des écoliers sont les plus grands, en particulier sur les axes empruntés par les lignes de bus. Ceci doit favoriser la sécurité, le confort de circulation, la diminution des vibrations, du bruit et autres nuisances pour les riverains. Une attention spéciale doit être apportée à l'achèvement des voiries qui ne sont pas encore entièrement construites comme à Neder-Over-Heembeek et à Haren.

L'urbanisation croissante et les écarts climatiques de plus en plus prononcés ont rappelé en 2005 l'urgence d'un bon fonctionnement de l'infrastructure publique de la Ville dont les égouts face aux inondations. Les ménages doivent bénéficier de conditions d'hygiène dignes et être protégés de déprédations parfois importantes et des perturbations sociales graves qui peuvent s'ensuivre. Enfin, la Ville doit assumer son rôle dans la préservation de l'environnement collectif.

Pour nous, l'assainissement et la lutte contre les inondations doivent être réinscrits au rang des priorités de l'aménagement de la Ville. Les acteurs régionaux concernés par la politique de l'eau doivent être sensibilisés pour dégager des moyens urgents et importants. Ils doivent aussi mettre en oeuvre les plans de bassins d'orage par exemple, comme ceux prévus à Laeken depuis le début des années nonante. Il faudra également y rajouter les besoins de Neder-Over-Heembeek. Il faut organiser la solidarité entre les communes situées en amont des bassins hydrographiques d'où afflue en aval l'eau des intempéries.

La mobilité en soirée ne doit pas être réservée aux personnes qui peuvent circuler en véhicule privé, ni être limitée par un sentiment d'insécurité pour les personnes âgées comme pour les jeunes et les femmes.

Enfin, l'éclairage public doit créer une atmosphère agréable qui incite les gens à circuler le soir comme en journée. Il doit créer cette ambiance favorable à la rencontre et sécuriser le cheminement des piétons en leur permettant de maîtriser visuellement leur environnement et de déceler les obstacles sur le trottoir. Conscients de cette nécessité, nous avons remplacé 990 luminaires vétustes et avons porté leur nombre à 1.820 en cinq ans.

PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ ET AU CONFORT DES ESPACES PUBLICS

Renforcer la sécurité et le confort de circulation sur les trottoirs pour tous

- Etablir, sur base d'un examen dans les quartiers, un programme pluriannuel à présenter au Conseil Communal prévoyant les trottoirs à reconstruire. Ce programme sera mis en œuvre en intégrant des clauses sociales de remise au travail des jeunes des quartiers. Il prévoira systématiquement pour les trottoirs à reconstruire les aménagements préconisés dans le chapitre sur la mobilité des personnes handicapées;
- Mettre en œuvre rapidement le réaménagement en faveur des piétons et des chalands des boulevards centraux (Adolphe Max, Anspach, Lemonnier), et recréer de véritables places publiques dans le Centre (places de Brouckère, de la Bourse et Fontainas). Prévoir également le réaménagement des grands axes hors du Centre (boulevards Bockstael et Houba de Strooper);
- Prévoir, dans le programme pluriannuel, la construction progressive de trottoirs dans les rues faiblement urbanisées de Neder-Over-Heembeek et Haren en particulier, là où la continuité de la circulation piétonne n'est pas encore assurée;
- Mettre au travail des jeunes et des sans emplois dans le cadre de l'asbl de prévention BRAVVO. Ceux-ci patrouilleront dans les rues pour inspecter leur état de sécurité (petites réparations ponctuelles urgentes, grosses détériorations des trottoirs, état des trottoirs devant les sorties de garage) et leur équipement (défectuosités de l'éclairage public, dégradations du mobilier urbain, absences de plaques de rues, encombrement du trottoir, etc.). Un entrepreneur sera désigné annuellement pour les réparations d'urgence;
- Systématiser une information publique et personnalisée sur les chantiers publics (objet du chantier, durée des travaux, contacts utiles, etc.);
- Imposer aux opérateurs privés un balisage et une sécurité optimale pour la circulation des piétons lors des ouvertures de tranchées;

- Revoir le règlement d'ouverture de tranchées de la Ville en y prévoyant des contrôles sévères de bonne finition des trottoirs à la charge des demandeurs et des pénalités financières bien plus drastiques à leur rencontre.

Développer un éclairage public convivial qui sécurise les trottoirs

- Etablir un plan lumière qui prévoit à la fois spatialement le type d'éclairage par quartier (type de luminaires, hiérarchie des voiries dont le niveau d'éclairage sera élevé selon leur fonction de liaison entre les quartiers par exemple, ...) et dans le temps (ordre de priorité des interventions). Il devra également prévoir la mise en valeur des monuments historiques afin de soutenir l'attractivité de la Ville et les secteurs d'emplois du tourisme et de l'Horeca;
- Choisir une couleur chaleureuse (tendant vers le jaune) pour éclairer les quartiers d'habitations et réserver les couleurs plus froides (tendant vers le blanc et qui mettent en évidence la qualité de l'architecture) à la mise en lumière des grands monuments et des axes de grande valeur patrimoniale;
- Installer le nouvel éclairage systématiquement des deux côtés de la voirie à basse hauteur pour ne plus illuminer l'intérieur des étages des habitations, mais bien de manière performante les trottoirs, les encoignures de portes, les zones situées sous le feuillage des arbres, etc.;
- Généraliser un éclairage spécifique plus puissant des passages piétons devant les écoles utilisés dans l'obscurité en hiver;
- Recourir systématiquement aux nouvelles technologies qui permettent de diminuer sensiblement la consommation et le coût de l'éclairage pour la collectivité tout en augmentant néanmoins le nombre de luminaires et donc la qualité de l'éclairage.

PRIORITÉ AUX PLUS VULNÉRABLES

Attribuer une pleine priorité à la sécurité des abords d'écoles

- Matérialiser par des aménagements physiques de sécurité les abords qui ne le sont pas encore. 450 abords d'écoles en voirie communale ont

été signalés en zone 30 sur le territoire de la Ville ; nous voulons aller plus loin. Des priorités et un programme pluriannuel devront être établis en concertation avec les pouvoirs organisateurs et les associations de parents, et en consultant les écoliers, pour la construction d'avancées de trottoirs, de passages piétons surélevés, de ronds-points avec feux-poussoirs pour les rangs, etc.;

- Systématiser un éclairage renforcé des passages piétons devant les écoles (en hiver les enfants arrivent dans l'obscurité) pour mieux signaler la traversée et renforcer l'attention des automobilistes;
- Compléter ces aménagements par des zones de stationnement à durée très limitée dans le temps pour que les parents ne soient pas tentés de débarquer les enfants sur la chaussée en double file (principe du “Kiss and ride”);
- Renforcer les équipes d'Agents de Prévention et de Sécurité qui organisent la circulation et mener des actions de sensibilisation auprès des associations de parents;
- Prendre en compte les autres fonctions aux entrées d'écoles (parkings à vélos devant l'établissement s'il n'y a pas moyen d'en installer -de plus sécurisés- à l'intérieur, stockage des conteneurs poubelles, ...) pour qu'elles n'empiètent pas sur l'espace piéton;
- Mener une réflexion sur les principaux cheminements à partir des écoles et sur les travaux à y exécuter. Il ne sert à rien de sécuriser une sortie d'école si au bout de la rue un carrefour à grand trafic reste dangereux. Dans cette optique, les itinéraires de guidage au sol des enfants par des logos “smiley's” renforcés par des barrières de sécurité qui canalisent les rangs vers les passages piétons sécurisés, seront répétés.

Intégrer d'office la mobilité et la sécurité des personnes handicapées dans tous les travaux publics

- Systématiser lors de tous les réaménagements de trottoirs la création d'avancées de trottoirs (des “oreilles”) protégées par des potelets pour empêcher des chauffeurs de garer leur véhicule sur les passages piétons;

- Protéger par des potelets ou des barrières de sécurité les trottoirs étroits qui ne sont pas bordés par une bande de stationnement afin d'y garantir une largeur de passage suffisante et pour ne pas obliger des parents avec poussettes, des groupes d'enfants ou des personnes en chaise roulante à descendre sur la chaussée parce qu'un véhicule est garé à cheval sur le trottoir;
- Inclure dans chaque nouvelle avancée de trottoirs un abaissement de la bordure jusqu'au caniveau et des lignes de guidage en relief pour personnes aveugles, y compris dans les centres historiques des quartiers;
- Augmenter le nombre et la visibilité (couleur vive) des emplacements de stationnement pour personnes handicapées;
- Accélérer le réaménagement des arrêts de transports en commun pour favoriser la montée directe et facile dans les bus et dans les trams;
- Equiper chaque feu tricolore nouveau ou renouvelé du système sonore léger qui signale aux personnes non-voyantes si le feu est rouge ou vert.

PRIORITÉ À DES AMÉNAGEMENTS MODERNES

Cibler les reconstructions de voiries en fonction de la nature du trafic

- Privilégier dans tous travaux de voirie les revêtements les moins bruyants tout en respectant la qualité des quartiers;
- Systématiser les réaménagements de voiries qui permettent de laisser dégagés en permanence du stationnement les filets d'eau et les avaloirs d'égouts afin d'assurer la possibilité de les curer à tout moment, et sans avoir à déplacer les véhicules;
- Développer un programme de remise en état prioritaire des voiries empruntées par les bus pour le confort et la sécurité des chauffeurs et de leurs passagers mais aussi pour diminuer les vibrations et le bruit qui affectent les riverains;
- Adopter des revêtements adaptés aux vélos sur les itinéraires cyclables régionaux et réorganiser le trafic sur les grands axes par des marquages routiers dont la création de couloirs vélos;

- Augmenter le nombre et la visibilité (couleur vive) des zones de livraison pour les commerces et les entreprises ;
- Mettre en axes prioritaires de circulation les voiries principales empruntées par les véhicules de secours et les bus.

Garantir une action permanente d'assainissement et de lutte contre les inondations

- Mettre au plus vite en chantier, en collaboration avec les autorités régionales, le réseau de bassins d'orage et de zones inondables dans des parcs de la Vallée du Molenbeek, dont en particulier le bassin d'orage de jonction de l'avenue Houba de Strooper et de l'avenue Sobiesky;
- Inclure le versant de Neder-Over-Heembeek dans les zones à risque de la capitale et y faire prévoir très vite à tout le moins un bassin d'orage dans le bas du Laskouter et de l'avenue de Versailles;
- Perméabiliser le sol en reconstruisant en pavés les zones de stationnement en voirie;
- Protéger drastiquement les jardins en pleine terre en intérieurs d'îlots, promouvoir le rétablissement des citernes individuelles d'eau de pluie, et ne plus prévoir aucun lotissement sans y inclure des dispositifs de rétention d'eau lors des orages;
- Poursuivre la construction d'égouts dans les voiries qui n'en sont pas encore pourvues (dans le nord de Neder-Over-Heembeek et de Haren notamment);
- Poursuivre la surveillance et l'entretien au fur et à mesure des égouts existants sur tout le territoire de la Ville et conserver pour ce faire la pleine autonomie de la Ville en disposant de son propre service d'égouts doté en suffisance d'agents équipés de manière moderne pour assurer leurs conditions de travail et leur sécurité.

Environnement - Energie

Dans toutes les matières environnementales, nous voulons agir pour améliorer le cadre et les conditions de vie des Bruxelloises et des Bruxellois.

Les espaces verts sont indispensables pour assurer la convivialité en milieu urbain.

L'accès à l'énergie et la réduction des nuisances sont prioritaires car un environnement décent et épanouissant est indispensable pour garantir une véritable qualité de vie. De plus, face à ces énergies la recherche du prix juste est indispensable à une politique solidaire.

Des actions adaptées quartier par quartier, rue par rue, accompagnées par le développement du civisme sont les clefs d'une amélioration à long terme.

Qualité de l'air, des eaux et du sol, diminution du bruit, consommation énergétique et gestion des déchets sont autant de domaines qui, tout autant qu'une bonne gestion des espaces verts, méritent une attention quotidienne pour former ensemble une véritable politique environnementale.

C'est dans ce souci que nous avons lancé une véritable politique de préservation et de revalorisation des espaces verts communaux. Elle s'est notamment manifestée par la rénovation d'espaces verts de quartier, dans une dynamique participative avec les habitants et les utilisateurs (création d'un espace « skate » aux Brigittines, réaménagement complet du jardin public de la Porte Rouge, réouverture des plaines de jeux des Escargots et Montserrat, etc.) et par la protection de zones vertes susceptibles d'être urbanisées (par exemple, le Val du Bois des Béguines à Neder-Over-Heembeek ou encore une partie du Parc Maximilien dans le quartier Nord). Selon les caractéristiques des sites, une gestion différenciée et plus écologique des espaces verts a été mise sur pied et nous avons créé un véritable gardiennage de parc grâce à l'asbl de prévention BRAVVO (26 gardiens en poste fin 2006).

L'aménagement des espaces a également fait l'objet d'une attention toute particulière :

- *Mise en conformité des aires de jeux situées dans les parcs, les crèches et les écoles de la Ville et leur rééquipement avec des engins de jeux conviviaux, installation de bornes d'eau potable, réalisation d'aménagements spécifiques pour les enfants à mobilité réduite, etc.;*
- *Rénovation des deux parcours de santé de la Ville, dont un a été adapté aux sportifs en chaise roulante (Parc d'Osseghem);*
- *Amélioration des eaux de surface par l'installation d'émulseurs (oxygénation forcée) dans tous les étangs, des travaux de curage, la rénovation des berges, etc.;*
- *Renouvellement et/ou installation d'éclairage public ;*
- *Renouvellement et harmonisation du mobilier de parc par du matériel durable et de haute qualité (bancs, poubelles, tables de jeux et de pique-nique, etc.);*
- *Valorisation récréative des plus beaux parcs de la Ville par l'autorisation de nombreuses activités festives encadrées par un nouveau règlement pour garantir le respect des lieux.*

C'est un fait, l'inégalité face aux nuisances reste, malgré les efforts accomplis, un prolongement des inégalités sociales. C'est pourquoi, nous voulons une politique de l'environnement qui tienne prioritairement compte des besoins des populations et des quartiers défavorisés.

Pour le PS, un plan à long terme doit permettre d'intégrer les dimensions sociales, économiques et environnementales dans toutes les matières liées à l'utilisation des ressources naturelles (air, énergie, eau, déchets, bruit, sols, biodiversité,...) mais aussi dans les modes d'organisation des entreprises et des pouvoirs publics.

La simple application des lois du marché et l'intervention des entreprises privées, dont l'objectif est la recherche de la rentabilité financière, ne permet pas de rencontrer valablement des objectifs de protection du patrimoine naturel et de respect de l'environnement ni de promouvoir l'égalité quant à l'accès de chacun à l'énergie et à un environnement sain. Il faut donc privilégier le recours aux structures publiques (services communaux, intercommunales d'eau et de gaz et d'électricité, etc.). L'eau n'est pas une ressource sur laquelle on réalise des profits : c'est un bien commun dont le pouvoir public doit garantir l'accès à tous. C'est dans ce sens que nos représentants sont intervenus à l'Intercommunale Bruxelloise de Distribution de l'Eau (IBDE) qui a adopté une tarification solidaire et progressive pour la consommation en cours.

Il faut renforcer notre approche à la source, c'est-à-dire intervenir au plus tôt. C'est par exemple ce que nous avons fait en initiant la Charte de qualité des logements adoptée par la Ville en 2006. Cette Charte impose les standards de qualité que la Ville souhaite voir intégrer par tout opérateur construisant sur des terrains cédés temporairement ou vendus par la Ville ou le Centre Public d'Action Sociale (CPAS).

Mais nous le savons, l'intervention publique, la diffusion de l'information ne font pas tout. L'ouverture au sens civique contribuera à améliorer l'environnement social des habitations et des quartiers.

Nos engagements **Environnement - Energie**

PRIORITÉ À DES ESPACES VERTS ET À DES AMÉNAGEMENTS DE QUALITÉ

Valoriser et protéger nos espaces verts

- Poursuivre la politique entamée de préservation et de revalorisation des espaces verts communaux, ainsi que la verdurisation des voiries quand cela est possible;
- Créer de nouveaux parcs dans les quartiers périphériques de la Ville en cours d'urbanisation. Ainsi, un échange de terrains va permettre la création d'un parc public boisé de 2 hectares au lieu-dit du "Craetbosch" à Neder-Over-Heembeek. Un autre parc de 2 hectares doté de plaines de jeux sera créé à Haren sur des terrains de la Ville entre la rue du Pré-aux-Oies et du Beemdgracht et sera financé par l'Accord de Coopération - Beliris avec l'Etat fédéral;
- Racheter à la Communauté française de Belgique le parc Arthur Maes à Haren (1,1 ha) afin de le rénover;
- Poursuivre une approche globale de la gestion des parcs et cimetières classés de la Ville conformément à la Charte de Florence et à la directive européenne "Natura 2000". C'est pourquoi des plans de gestion basés sur des études historiques et horticoles seront réalisés et mis en œuvre;
- Réhabiliter l'étang du Parc d'Osseghem suite aux conclusions de l'étude hydrologique et bathymétrique qui a été menée.

Favoriser la convivialité des espaces en offrant des équipements sûrs

- Améliorer l'équipement, l'entretien et la polyvalence des aires de jeux des quartiers qui en disposent le moins;
- Poursuivre la réhabilitation des aires de jeux et de sports de plein air en assurant simultanément : leur sécurisation, la convivialité, l'approche intergénérationnelle et participative, ainsi que l'intégration des enfants à mobilité réduite et la diversification des infrastructures;

Nos engagements **Environnement - Energie**

- Installer en complément des équipements de jeux, des bornes d'eau potable supplémentaires et un éclairage pour les infrastructures sportives et de jeux avec réglage de l'intensité lumineuse pour assurer la quiétude des voisins. De nouvelles aires seront créées avec de nouveaux équipements : tables à damier, tables de ping-pong, kikkers, tables de pique-nique, etc.;

Refleurir la Ville

- Continuer à accroître le nombre et la répartition des décorations florales - tout en augmentant les moyens humains et matériels pour leur arrosage - car elles participent à l'agrément et l'embellissement de Bruxelles;
- Soutenir l'organisation annuelle du concours "Fleurir Bruxelles" qui encourage la participation des habitants au fleurissement de la Ville.

Renforcer le personnel

- Poursuivre la politique de recrutement pour le Service et augmenter son cadre en fonction des nouveaux espaces à entretenir. Le recours au travail saisonnier (arrosage, entretien automnal des cimetières, ...) ainsi qu'aux articles 60 du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) sera intensifié;
- Augmenter le nombre de gardiens de parcs de l'asbl de prévention BRAVVO et les lieux surveillés;
- Poursuivre le redéploiement et la revalorisation de la Ferme du Parc Maximilien en y maintenant le volume d'emploi. Il faut poursuivre la redéfinition du projet de la Ferme suivant 3 axes prioritaires : offrir un espace public sécurisé de qualité, orienter les activités au bénéfice de tous les habitants du quartier et prioritairement des enfants, établir une collaboration rapprochée avec les écoles du quartier.

Nos engagements **Environnement - Energie**

PRIORITÉ À LA QUALITÉ ET À LA DIMINUTION DES COÛTS

Lutter pour la baisse des dépenses d'énergie

- Mettre en place avec le Fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale une structure chargée de la mise à disposition de tous les citoyens des outils leur permettant la comparaison aisée des prix offerts par les différents fournisseurs une fois le marché libéralisé;
- Elaborer un plan d'équipement et d'investissement pour réduire les charges des locataires des logements sociaux et économiser sur la consommation énergétique de l'ensemble des logements sociaux bruxellois;
- Protéger les petits consommateurs des hausses de prix, dans le cadre de l'ouverture du marché du gaz et de l'électricité, en renforçant les missions de services publics dans le domaine social et environnemental : maintien de la faculté du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) d'imposer aux fournisseurs des plans de remboursement raisonnables, etc.

Défendre des énergies économiques et solidaires

- Dégager les moyens d'engager des responsables énergétiques et des éco-conseillers;
- Sensibiliser les écoles aux réductions d'énergie;
- Améliorer la visibilité et l'efficacité de toutes les primes à l'attention des ménages en informant les Bruxelloises et les Bruxellois de l'existence du guichet régional unique en matière d'énergie situé aux Halles Saint-Géry;
- Inciter les entreprises à mettre en œuvre tous les investissements de réduction de la consommation d'énergie dont elles peuvent récupérer rapidement les coûts;
- Favoriser l'acquisition de véhicules "propres" par les autorités et les organismes communaux;

Nos engagements **Environnement - Energie**

Garder la maîtrise de l'eau

- Garder la maîtrise du cycle de l'eau, afin d'offrir aux Bruxellois toutes les garanties d'une eau de qualité tout en répartissant les charges liées à la politique d'eau de manière équitable. Nous refusons tout dispositif qui reporterait sur les communes - dont la Ville de Bruxelles - des charges qui mettraient en danger leur politique sociale, économique, d'aménagement du territoire, etc.

Priorité à une gestion "propre" des déchets

- Imposer l'aménagement d'un espace de tri lors de la construction de nouveaux immeubles;
- Développer le tri des déchets dans les lieux publics, notamment dans les écoles;
- Augmenter avec la Région de Bruxelles-Capitale le nombre de déchetteries communales pour renforcer le service à la population;
- Responsabiliser les citoyens et les entreprises (génératrices de matériaux facilement transformables en déchets: sacs plastiques, produits de suremballage, etc) à la prévention de la formation des déchets;
- Créer d'une déchetterie informatique (démontage du matériel , réutilisation de certaines pièces, etc.) et lancer une campagne de lutte contre les déchets informatiques (sensibilisation quant aux possibilités de remise à niveau du matériel informatique, organisation du don de matériel déclassé, écoles, etc.).

PRIORITÉ À LA PROTECTION DE NOTRE ENVIRONNEMENT ET À LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES

Définir une politique pour protéger notre sol

- Veiller à ce que les autorités communales disposent du cadastre précis réalisé par l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE) des sols situés sur le territoire de la Ville en fonction de leur niveau de pollution ainsi que des responsables de celle-ci;

Nos engagements **Environnement - Energie**

- Sensibiliser tant les habitants que les administrations locales, à l'usage d'engrais ou de désherbants non toxiques et biodégradables qui, par percolation, ne seront pas susceptibles de polluer les nappes phréatiques. Privilégier de toute façon les moyens mécaniques de désherbage.

Préserver la biodiversité de la faune et de la flore

- Gérer les espaces verts de façon différenciée afin de préserver, de restaurer voire d'augmenter leur valeur biologique. Il y aura lieu de poursuivre une politique de sensibilisation des habitants (à commencer par les plus jeunes) afin que les espaces verts disponibles restent ou deviennent des lieux qui allient dimensions sociales et culturelles;
- Soutenir la finalisation du projet Albert Street de jardin pédagogique dans le quartier Outre-Pont;
- Sensibiliser les habitants et les écoles en informant notamment grâce à des fermes écologiques ou pédagogiques (Ferme Nos Pilijs à Neder-Over-Heembeek et Ferme du Parc Maximilien à Yser).

Elaborer un plan de lutte contre le bruit

- Exiger, dans le cadre du futur RER, une négociation ferme avec la SNCB en vue de protéger les riverains contre le bruit;
- Elaborer un plan d'action communal de lutte contre le bruit pour améliorer la situation des "points noirs" routiers. Il s'agit d'adopter des mesures urbanistiques prévoyant les investissements adéquats et de continuer à veiller à diminuer les bruits en soirée et pendant la nuit (renforcement des contrôles et des sanctions);
- Défendre les intérêts des citoyens bruxellois dans le dossier des nuisances sonores liées à l'exploitation de l'aéroport de Bruxelles-National. Il est urgent de concilier le développement économique induit par l'aéroport avec les exigences de qualité de vie et de santé publique que les Bruxellois attendent. Tant qu'une solution globale n'est pas dégagée, le Gouvernement bruxellois doit poursuivre sa politique de sanction de tous les appareils qui sont contrôlés par l'Institut Bruxellois

Nos engagements **Environnement - Energie**

pour la Gestion de l'Environnement (I.B.G.E.) en infraction à la réglementation bruxelloise sur le bruit. Nous soutenons auprès de la Région la conclusion d'un accord qui permette : la révision immédiate de l'actuel Plan de dispersion des vols au-dessus de Bruxelles, la suppression de certaines routes aériennes (en particulier de la route Chabert qui traverse Bruxelles de part en part et survole les zones les plus densément peuplées), l'extension des limites d'exploitation et des procédures de vol en vigueur la nuit jusque 7h00 du matin et enfin, la mise en place d'un Institut indépendant avec des missions précises (notamment l'établissement d'une cartographie du bruit objective, l'élaboration d'un plan à long terme de réduction des nuisances et l'adoption de mesures destinées à indemniser les personnes les plus touchées en vue de permettre l'insonorisation de leur habitation et, le cas échéant, leur relogement).

Egalité des chances

C'est au niveau local que les politiques d'égalité, d'intégration et de promotion de la diversité ont le plus grand impact. La commune, en tant qu'employeur important par exemple, doit nécessairement montrer la voie à suivre.

Les outils et initiatives cités doivent être renforcés et d'autres créés. Les politiques d'égalité doivent être transversales aux échelons et services de la Ville (emploi, action sociale, etc.).

La Ville de Bruxelles a fait de la politique d'égalité une de ses priorités durant la période 2001-2006. Elle a mis en place une série d'outils : échevinat de l'égalité des chances, cellule « Egalité des chances », Conseil consultatif des étrangers, etc.

Sans être exhaustifs, de nombreux projets et initiatives ont vu le jour qu'il s'agisse :

- *d'égalité femmes-hommes : lutte contre les discriminations que subissent les femmes lors du recrutement et de la promotion ; quinzaine de sensibilisation à la lutte contre toutes les violences faites aux femmes ; etc.*

- *de participation des Bruxellois d'origine étrangère et des étrangers : le Conseil des Bruxellois d'origine étrangère donne des avis au Collège des Bourgmestre et Echevins sur toute question pouvant les concerner. Le secrétariat permanent de ce Conseil renseigne et conseille toute personne d'origine étrangère sur différents sujets (discrimination, droit des étrangers, etc.). Plus encore, le recrutement aux emplois communaux a été étendu aux personnes de nationalité étrangère ;*

- *d'aide aux personnes handicapées : aménagements urbains pour favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite, lutte contre les discriminations dont sont victimes ces personnes, création d'un groupe de travail composé des représentants des associations ; etc.*

- *ou encore, en ce qui concerne les gays et lesbiennes : sensibilisation à la lutte contre l'homophobie (notamment auprès de la police); soutien financier à la Maison Arc-en-ciel et à la Gay Pride, etc.*

PRIORITÉ À L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES

Prendre en compte la thématique “égalité entre les femmes et les hommes” dans toutes les politiques de la Ville de Bruxelles

- Intégrer la notion de “gender mainstreaming” dans les décisions prises par le Collège des Bourgmestre et Echevins et le Conseil communal. Cette approche a pour objet d'évaluer, à tous les niveaux du processus décisionnel (planification, exécution et suivi de la mesure), l'impact de chaque mesure/décision sur l'égalité entre les femmes et les hommes;
- Intégrer la notion de “gender budgetting”, à savoir mesurer l'impact de toute décision budgétaire prise sur l'égalité entre les femmes et les hommes;
- Produire des données chiffrées par sexe dans toutes les statistiques élaborées par l'administration et les institutions publiques de la Ville de Bruxelles;
- Considérer, avec les asbl représentatives, la mise en place d'une Commission des femmes. Le but de cette Commission serait de fournir des conseils à la Ville sur toutes les questions relatives à l'égalité femmes-hommes et d'élaborer des propositions qui soient communiquées au Collège des Bourgmestre et Echevins;
- Assurer une plus grande égalité de présence des femmes à tous les niveaux dans l'administration et les institutions publiques de la Ville de Bruxelles. Parmi les nombreuses mesures concrètes qui peuvent être prises : poursuite des efforts visant à corriger les mécanismes discriminatoires lors de la sélection et la promotion des femmes et l'obligation de composition paritaire des jurys de sélection;
- Mettre en œuvre une véritable politique contre les violences conjugales : campagnes d'information et de sensibilisation, information du public sur l'existence de structures d'aide et d'écoute aux victimes (numéro d'appel, etc.), réservation de logements communaux permettant aux victimes de trouver un refuge provisoire et sécurisé;

- Organiser, outre la Quinzaine de lutte contre les violences faites aux femmes, une journée de sensibilisation dans les écoles communales sur un thème concernant la condition de la femme (femmes et violence, femmes et emploi, etc.);
- Elaborer tous les 2 ans un rapport communal sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la manière selon laquelle le Collège des Bourgmestre et Echevins a tenu compte de cette thématique dans ses politiques et les moyens financiers y afférant. Le rapport consiste en une présentation d'un état des lieux et d'une évaluation des mesures qui sont prises.

PRIORITÉ À LA VALORISATION DE LA DIVERSITÉ

Valoriser la diversité

- Créer une plate-forme regroupant toutes les institutions et associations communales travaillant sur les thématiques d'interculturalité et d'immigration, dont le Conseil des Bruxellois d'origine étrangère, afin de poursuivre la politique communale en la matière et d'en assurer la cohérence, y compris les projets subventionnés dans le cadre du FIPI (Fonds fédéral d'Impulsion à la Politique des Immigrés);
- Développer une politique d'actions positives en faveur des minorités culturelles;
- Renforcer la qualité d'accueil du service "étrangers" de l'administration. Il faut donner à tous les étrangers résidant dans la Ville de Bruxelles l'assurance qu'ils sont respectés et qu'ils disposent d'un droit égal aux services de la commune dans le cadre de leurs démarches administratives;
- Organiser une formation spécifique du personnel affecté au service "étrangers";
- Tendre vers la gratuité des documents administratifs pour lesquels la commune n'est qu'un intermédiaire (demandes de régularisation, prolongation de titres de séjour).

Accueillir et soutenir les primo-arrivants

- Développer les services de la Maison de la Solidarité pour renforcer l'accueil et l'intégration des primo-arrivants ;
- Organiser à intervalle régulier un accueil collectif des primo-arrivants. Cet accueil solennel sera à la fois convivial et informatif;
- Intensifier les cours gratuits d'alphabétisation et de connaissance du français et du néerlandais;
- Informer et sensibiliser les femmes d'origine étrangère sur leur statut et leurs droits (réforme de la moudawana, le Code marocain de la famille, etc.).

Renforcer l'adaptation de l'administration communale aux différences et à l'écoute

- Organiser pour le personnel des services communaux et du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) des formations à la diversité et l'interculturalité ainsi qu'à la législation anti-discrimination. Ces formations ont notamment pour objectif de sensibiliser le personnel aux processus et comportements discriminatoires (racisme, antisémitisme, islamophobie, sexisme, homophobie, etc.). Elles permettent entre autres un meilleur accueil du citoyen, quel qu'il soit.
- Insérer une clause de non-discrimination dans le règlement de travail des agents communaux, qui aura pour effet d'informer les agents et d'outiller l'employeur communal dans sa prévention de tout comportement discriminatoire, raciste, antisémite ou xénophobe. Tous les agents communaux (statutaires et contractuels) s'engagent ainsi à refuser toute forme de discrimination, quel qu'en soit le motif, et à agir de manière objective et impartiale dans l'intérêt du citoyen, quel qu'il soit.
- Créer au sein de la police une Cellule diversité. Cette Cellule offrira le soutien nécessaire à l'ensemble du corps (contacts avec les différents groupes cibles et leurs associations au niveau local ; contacts avec les institutions actives dans le domaine de la diversité ; organisation des formations décrites ci-dessus ; etc.).

PRIORITÉ À L'ACCESSIBILITÉ DE LA VILLE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Améliorer la gouvernance en faveur de l'intégration des handicaps dans la Ville

- Renforcer l'impact des activités du Conseil consultatif de la personne handicapée notamment en transmettant ses avis et ses recommandations au Collège des Bourgmestres et Echevins;
- Intégrer la notion de politique des personnes handicapées dans toutes les décisions prises par le Collège des Bourgmestres et Echevins. Cette approche a pour objet d'évaluer, à tous les niveaux du processus décisionnel (planification, exécution et suivi de la mesure), l'impact de cette mesure sur les personnes handicapées;
- Renforcer l'implication des personnes handicapées et leurs associations dans les activités de la Ville de Bruxelles (sport, culture, etc.);
- Lancer une campagne de sensibilisation de l'accès à l'informatique pour les personnes handicapées.

Favoriser l'accès à l'emploi

- Respecter les obligations en matière d'emploi des personnes handicapées. A cet égard, la Ville de Bruxelles doit être exemplaire en tant qu'employeur. Dans ce cadre, les fonctions confiées aux personnes handicapées correspondront à leurs compétences et qualifications.

Assurer l'accessibilité

- Veiller à l'application des sanctions de l'occupation, par des personnes valides, des stationnements réservés aux personnes handicapées;
- Augmenter les emplacements de stationnement réservés, en particulier aux abords de l'administration communale, du Centre Public d'Action Sociale (CPAS), des centres médicaux et des pharmacies, et veiller à indiquer ces emplacements et les lieux accessibles aux personnes handicapées sur le plan de la commune;

- Renforcer, si nécessaire, sur la base d'un diagnostic émis par le Conseil consultatif communal de la personne handicapée, l'accessibilité des équipements et services communaux;
- Permettre aux personnes ayant des difficultés à se déplacer de bénéficier de certains services administratifs à domicile;
- Favoriser la formation des employé(e)s bilingues (français ou néerlandais / langue des signes) disposé(e)s à aider les personnes déficientes auditives dans leurs démarches administratives dans les différents services communaux ou créer un poste de traducteur en langue des signes dans les services administratifs et sociaux de la Ville de Bruxelles;
- Améliorer l'accessibilité de l'information (braille, langue des signes, gros caractères, pictogrammes, réalisation de versions "faciles à lire", ...);
- Mettre à disposition des personnes handicapées des logements adaptés à une vie collective « supervisée » afin de favoriser l'autonomie (accès aisés, le cas échéant habitat de plain pied, organisation de services de proximité pour les repas et les soins médicaux, ...). Ceci s'inscrit dans le prolongement de notre soutien à l'initiative de l'asbl Le 8ème Jour;
- Disposer d'une offre diversifiée de logements sociaux, dont des logements adaptés ou adaptables aux personnes handicapées. Aménager et équiper des logements sociaux existants, en particulier ceux déjà occupés par des personnes handicapées ou leur proposer un logement adapté ;
- Améliorer l'accès des personnes handicapées aux pratiques culturelles et artistiques. Améliorer également leur accès à la culture en qualité de spectateur ou visiteur;
- Permettre aux personnes handicapées d'accéder à la pratique quotidienne et à la compétition dans le domaine sportif, en favorisant leur intégration dans les associations sportives, en améliorant l'accessibilité des équipements sportifs et en développant le sport adapté aux handicaps physiques, mentaux ou sensoriels;

- Entamer un dialogue avec le secteur Horeca présent sur le territoire de la Ville de Bruxelles pour améliorer globalement l'accessibilité des personnes handicapées aux restaurants et cafés.

PRIORITÉ À L'ÉDUCATION À LA DIVERSITÉ

Eduquer à la diversité en matière de handicaps

- Veiller à la bonne information des parents d'enfants handicapés quant à leurs droits en matière d'enseignement;
- Sensibiliser également les parents et les enfants afin de mieux répondre à une demande d'intégration des enfants handicapés dans l'enseignement ordinaire. Organiser lors de la semaine de la personne handicapée au sein des écoles des activités de sensibilisation (rencontres, etc.) aux difficultés rencontrées par les personnes malvoyantes, les personnes en chaise roulante, etc.;
- Permettre aux enfants hospitalisés de poursuivre leur scolarité en soutenant l'Ecole Robert Dubois.

Eduquer à la diversité en ce qui concerne les “Lesbigays”

- Lutter contre l'homophobie au sein de l'administration et de la police (via notamment des formations);
- Sensibiliser la police aux violences homophobes. Organiser, en collaboration avec le secteur associatif, une permanence d'aide aux victimes de violences homophobes;
- Promouvoir l'ouverture à la différence dans tous les secteurs de la vie communale (politique culturelle, etc.);
- Encourager le réseau associatif local et les événements ayant lieu dans la Ville de Bruxelles : Maison Arc-en-ciel, Gay Pride, Tels Quels, etc.

Cultes et laïcité

Nous sommes attachés à la laïcité, et aux trois principes fondamentaux inscrits dans la Constitution qui règlent la matière des cultes et de la laïcité, à savoir : l'égalité et la non-discrimination (articles 10 et 11), la liberté des cultes et de manifester ses opinions (articles 19 et 20) et enfin, l'indépendance des cultes et des mouvements philosophiques (art 21 alinéa 1^{er}).

Actuellement, six cultes sont reconnus en Belgique : catholique romain, protestant, anglican, israélite, islamique et orthodoxe.

Les subsides des quatre premiers cultes sont organisés par la commune et les subsides des deux derniers sont organisés par les régions. En ce qui concerne la laïcité organisée, c'est également la Région de Bruxelles-Capitale qui est compétente pour garantir les moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

Depuis le 13 juillet 2001, c'est la Région de Bruxelles-Capitale qui reconnaît les fabriques d'églises, les synagogues, les temples et les mosquées. Elle est également chargée de la tutelle sur les opérations civiles et budgétaires ainsi que sur les travaux (ventes et achats de terrains ou immeubles, approbation des budgets...)

Nous sommes soucieux de l'égalité de traitement entre les différents cultes ainsi que les autres courants philosophiques reconnus (la laïcité) et restons attachés à ce que la Ville de Bruxelles encourage le dialogue entre les différentes communautés présentes sur son territoire.

PRIORITÉ AU DIALOGUE

Concrétiser l'égalité de traitement entre les cultes et soutenir la laïcité

- Mettre en place, sous l'égide du Bourgmestre, des structures consultatives permettant un dialogue permanent entre les autorités locales et les représentants des différents cultes ou courants philosophiques reconnus. L'objectif de ces structures consultatives sera d'identifier régulièrement les initiatives concrètes pour permettre à tous de pratiquer leurs convictions philosophiques dans la dignité et le respect de la diversité de notre Ville;
- Etablir une collaboration avec le Fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale pour les problèmes d'environnement, d'usage de la voirie publique,..., que peut poser l'organisation des fêtes religieuses;
- Défendre auprès de la Région de Bruxelles-Capitale la mise en application rapide de l'ordonnance concernant tous les cultes reconnus pour établir la reconnaissance des communautés religieuses et philosophiques locales (églises, synagogues, mosquées...).

Favoriser le dialogue entre les communautés

- Mettre en place, dès le début de la législature, une “table ronde citoyenne” visant à renforcer et encourager toutes les initiatives qui favorisent le dialogue entre les différentes communautés.

Ouvrir le débat sur l'utilisation du patrimoine des cultes

- Entamer un dialogue avec les Fabriques d'Eglise propriétaires de terrains et d'immeubles qui ne sont pas affectés à l'exercice du Culte pour augmenter une offre locative diversifiée, incluant du logement social.

Culture

La culture est un axe important du développement de la Ville et de ses quartiers. Elle est porteuse d'émancipation individuelle et collective et elle favorise l'avènement d'une société plus juste, plus démocratique et plus solidaire.

Nos priorités sont de renforcer l'accessibilité et la participation de tous les publics à la culture ainsi que la défense des diversités culturelles et artistiques.

Nous sommes convaincus qu'en matière de culture le public ne se limite pas aux spectateurs des salles de concert et des musées : il est aussi et surtout constitué de la population des quartiers.

Dès le début, nous avons voulu intégrer la culture dans le quotidien des quartiers et ne pas la limiter à une élite. Nous avons aussi attaché une attention à l'identité culturelle et sociale de la Ville qui s'exprime par exemple au travers du Meyboom qui a enrichi le Patrimoine oral et immatériel de l'Humanité. D'autres événements incontournables participent à faire vivre cette identité : Madame chapeau, la Zinneke Parade, la Fête de l'Ommegang, etc.

Nous avons aussi mis l'accent sur la sensibilisation des plus jeunes. Le service de l'instruction publique a porté une attention particulière au développement de ses deux réseaux de bibliothèques (notamment par la création de la Bibliothèque Centrale pour la Région de Bruxelles-Capitale) et à son ouverture aux habitants notamment en développant des partenariats avec les écoles comme en atteste le Séminaire de littérature pour la Jeunesse en atteste.

Il est essentiel de promouvoir et développer une culture urbaine et de créer des réseaux de proximité sur tout le territoire de la Ville.

C'est dans cet esprit que de nouveaux projets culturels dans les logements sociaux ont vu le jour notamment, sur le site des Potiers et aux Ateliers des Tanneurs ainsi qu'un nouveau centre culturel et sportif, l'Espace Pôle Nord, a été créé chaussée d'Anvers (dans l'ancien dépôt STIB). On peut encore citer la Maison de la création située sur la place Bockstael qui s'est développée et la programmation de Cité de la Culture qui a fait revivre la Cité Modèle et ses environs. Enfin, nous avons soutenu la création et la mise en place d'un centre culturel laïc maghrébin.

Plus généralement, la Ville de Bruxelles continue à subventionner différents lieux de théâtres et de spectacles tels que le Théâtre du Parc, les Riches Claires, la Montagne Magique, la Maison du spectacle de la Bellone, les Brigittines, l'Espace spéculoos, etc.

Afin de faire connaître à l'ensemble de la population les différents événements culturels et de divertissements, nous avons lancé un journal communal, le Brusseleir, qui est devenu le partenaire des habitants en terme d'informations de terrain, d'articles de fond, de portraits divers, d'agenda d'activités.

Sous cette législature, grâce à l'action du PS et de ses partenaires, le visage de la Ville a changé. Des événements festifs ouverts à toutes et à tous fleurissent à à chaque saison de l'année : Bruxelles Les Bains, Plaisirs d'Hiver, le festival Eurithmix, le Jazz Marathon, la Fête de la Musique, Nuits blanches, le Port du livre, Recyclart, Immeubles en Fête, le Festival Brossela, etc.

Nous voulons renforcer les complémentarités et les partenariats entre tous les acteurs qui participent au projet culturel local ainsi qu'entre les différents niveaux de pouvoir.

PRIORITÉ À UNE CULTURE ACCESSIBLE QUI SE DÉVELOPPE DANS TOUS LES QUARTIERS

Renforcer l'accessibilité et la participation de tous

- Amplifier les efforts pour faciliter l'accès à la culture pour tous (journées gratuites ou à prix réduits, stages artistiques et de création dont le prix est établi en fonction des moyens de chacun, etc.);
- Poursuivre le développement d'outils collectifs gratuits, lisibles et novateurs d'information et de promotion des événements et équipements culturels de la commune (site Internet, newsletter, le Brusseleir, etc.);
- Poursuivre les partenariats entre les associations d'aide sociale, d'aide à la jeunesse ou d'insertion et les acteurs culturels et relayer les mesures de promotion de l'épanouissement culturel à destination des usagers les plus fragilisés (bénéficiaires du revenu d'intégration, demandeurs d'emploi, familles monoparentales, etc.). Dans ce cadre, il faut amplifier l'association "article 27" et multiplier les partenaires locaux bruxellois;
- Veiller à multiplier les opérations avec les institutions culturelles fédérales, en s'appuyant sur le modèle des programmes menés par le Théâtre Royal de la Monnaie ou le service éducatif du Musée des Beaux-Arts;
- Poursuivre les partenariats avec les différents établissements d'enseignement de la Ville pour sensibiliser les plus jeunes à la culture et renforcer, aussi avec le monde associatif, l'initiation de tous aux diverses cultures. Il faudra faciliter aux enseignants l'accès aux infrastructures culturelles de la Ville pour qu'ils puissent trouver de nouvelles idées pour leurs élèves;
- Organiser un festival multimédia;
- Intégrer la dimension de la culture dans les politiques de développement communal;

- Décentraliser la culture dans les quartiers où elle se manifeste peu en recourant par exemple à des formules actualisées d'équipements mobiles (bibliobus, etc.) ou par la réalisation de fresques dans les fêtes de quartiers à l'image de l'initiative de "Banlieues d'art";
- Associer la politique des quartiers aux politiques communautaires pour réaliser le maillage culturel local : centres culturels, cinémas de quartier, ludothèques, bibliothèques, musées, ateliers, etc. La Ville doit promouvoir davantage de synergie et de complémentarité entre les différents niveaux de pouvoirs;
- Prévoir des structures d'accueil (ateliers d'artistes, lieux de répétition, etc.) notamment dans les programmes de réhabilitation des quartiers et le Plan Communal de Développement (PCD);
- Intensifier les projets en cours dans le logement social sur le site des Potiers ou aux Ateliers des Tanneurs (filière artisanale);
- Favoriser l'occupation de lieux inoccupés ou abandonnés en promouvant par exemple la conclusion de convention d'usage temporaire entre les propriétaires et les artistes;
- Intensifier les programmes d'intégration des œuvres d'art dans l'espace public, les logements sociaux, les institutions communales, etc. La politique de protection du patrimoine architectural devra pour sa part veiller à un accès par le public aux bâtiments remarquables;
- Développer des journées découvertes de la vie culturelle locale. A cette occasion des rencontres entre les artistes et le public seront organisées autour de certaines pratiques artistiques. Il faudra envisager de réserver une journée annuelle à l'exposition, dans des lieux publics, d'œuvres d'élèves des académies et des étudiants des écoles supérieures des arts;
- Mener une politique plus soutenue en faveur de l'emploi bruxellois dans le secteur de la culture : promotion de l'industrie de la mode et du design, de l'industrie cinématographique et des bureaux de tournages, etc.

- Intégrer dans la politique culturelle de grands événements festifs, ouverts à toutes et tous et gratuits (Bruxelles Les Bains, Plaisirs d'Hiver, Zinneke Parade, Nuit Blanche, Meyboom, Ommegang, Recyclart, le Port du Livre, etc.). Ces événements doivent agir de manière plus systématique comme des traits d'unions entre la population et nos lieux culturels (bibliothèques, coins artistes, promotion de nos musées et centres culturels, etc.) et permettre de renforcer l'aura de la Ville à l'échelle nationale et internationale;
- Imposer aux promoteurs, à l'occasion de chantiers d'importance et à titre de charge d'urbanisme, la réalisation de mobiliers urbains de caractère culturel (sculpture, etc.) à concurrence d'1% du montant total des travaux.

Faire de la culture un élément de (re)connaissance de l'autre

- Mener à bien le projet annoncé de création d'un centre culturel laïc maghrébin, rue du Poinçon, à l'image des infrastructures dont disposent d'autres communautés pour promouvoir leur identité et le dialogue. Le projet, porté avec des personnes de référence de cette communauté, se revendique d'une laïcité ouverte au dialogue avec chacun, croyant ou non-croyant, totalement indépendante de leur autorité et toujours intransigeante sur la liberté de critique du discours religieux.

PRIORITÉ AU SOUTIEN À LA CRÉATION BRUXELLOISE

Soutenir les artistes Bruxellois

- Inciter les artistes locaux à participer à la revitalisation de leurs quartiers entre autres, par le choix et l'intégration d'œuvres dans les espaces publics;
- Mettre en place des événements de culture émergente rencontrant souvent plusieurs disciplines artistiques;
- Favoriser la mise à disposition des infrastructures et de matériel spécifiquement culturels afin d'encourager les initiatives culturelles des particuliers et des associations. Il faut ensuite que les artistes puissent faire découvrir leurs créations aux habitants par l'organisation de manifestations ouvertes;

- Soutenir et étendre à toutes les pratiques artistiques le guichet de la culture. Initié pour les arts de la scène à la Bellone, il propose un cadastre des lieux disponibles pour l'organisation d'activités culturelles et conseille les artistes dans le cadre de leur recherche de locaux. Ceci est indispensable vu la pénurie d'infrastructures susceptibles d'accueillir des ateliers d'artistes;
- Promouvoir les manifestations folkloriques et encourager le maintien d'événements culturels traditionnels qui forment le patrimoine immatériel de la commune.

Sport

L'activité physique et sportive doit être à la portée de toutes et tous, sans considération de ressources, d'âge, de sexe, de handicap, de temps ou de lieu.

La pratique d'une activité physique et sportive contribue à l'épanouissement, l'intégration et la cohésion sociale des personnes dans notre société.

C'est aussi une activité humaine qui repose sur des valeurs essentielles, sociales, éducatives et culturelles. Le sport est un facteur d'insertion, de participation à la vie communautaire, de tolérance, d'acceptation des différences et de respect des règles.

Nous mettons aussi une priorité à fournir les prix les plus bas aux usagers des installations sportives communales.

La Ville de Bruxelles propose sur son territoire une offre étendue de grandes infrastructures sportives: le service des sports de la Ville gère 3 stades, ainsi que de nombreux centres sportifs, complexes omnisports et piscines :

- *Le Centre omnisports de Laeken (une piscine, un bassin d'apprentissage, une salle omnisport et une salle de combats);*
- *le Centre sportif de Neder-Over-Heembeek (des terrains de football, de rugby, de tennis, de handball, de basketball, de volley-ball, une piste d'athlétisme);*
- *le Complexe sportif de Neder-Over-Heembeek (une piscine, un bassin d'apprentissage, une salle omnisports, une salle d'arts martiaux);*
- *le Centre sportif d'Haren (un terrain de football et une salle omnisport);*
- *le Centre sportif du Quai des usines;*
- *le Complexe sportif du Palais du Midi (un hall de sports, une salle de power-training, une salle d'arts martiaux, une salle de billard);*
- *le Complexe sportif du Stade Roi Baudoin;*
- *Le Stade Victor Boin est équipé d'une piste d'athlétisme, d'aires de sauts et de lancers, de terrains de basket-ball, volley-ball, football, hockey, football américain, tir à l'arc et d'un terrain pour le dressage de chiens. Un hall de sports a également été aménagé pour les moins valides;*
- *La Salle omnisports du Rempart des Moines (des terrains de basket-ball, de volley-ball, de handball et de gymnastique);*
- *la Salle omnisports de la rue de la Roue (des terrains de basket-ball, de volley-ball, de mini-foot, de gymnastique);*
- *la Salle omnisports des Six Jetons (des terrains de basket-ball, de volley-ball, de gymnastique);*
- *le Stade Charles Vander Putten qui accueille des terrains de basket-ball, de volleyball, une salle et un hall omnisports (basket, volley-ball, handball, mini-foot, gymnastique et patinage à roulettes);*
- *et les terrains de l'avenue des Croix de Guerre qui permettent la pratique du football et du hockey ainsi que le nouvel espace "pôle Nord".*

Sous cette législature, le Stade Vander Putten situé à côté de l'institut des Arts et Métiers a été réaménagé. L'ensemble des pistes et des terrains du stade ont entièrement été remis à neuf. Il se voit aujourd'hui doté de 4 terrains de basket, 2 de mini-foot, d'un terrain de ring hockey (du hockey sur roulettes), d'un terrain dédié à la pratique du jeu de balle, d'un terrain de pétanque et d'une plaine de jeux. De même la piste de roller et de skateboard en forme de demi-cylindre a été refaite.

Nous avons inauguré le 26 janvier 2006 un nouveau complexe sportif et culturel situé chaussée d'Anvers dans le quartier Nord qui était particulièrement dépourvu de ce type d'infrastructures. Ce complexe géré par le département de la jeunesse comprend entre autres une salle omnisports de mini-foot, une salle culturelle, une salle de psychomotricité. Il a été réalisé en parfaite concertation avec les habitants et associations du quartier. De ce fait il répond bien mieux aux attentes du quartier. Pour nous, il s'agit là d'un exemple particulièrement illustratif de la manière dont nous envisageons la réalisation des grandes infrastructures sportives.

Une nouvelle salle omnisports a également vu le jour rue du Rempart des Moines. Elle permet de pratiquer le basket-ball, le volley-ball, le handball et la gymnastique. Enfin, un nouveau hall omnisport est en voie de construction à Neder-Over-Heembeek (chaussée de Vilvoorde).

Nous avons porté une attention particulière à la modernisation et la rénovation des trois piscines ainsi qu'à l'adaptation de celles-ci à la nouvelle législation fixant les conditions d'exploitation pour les bassins de natation.

Depuis le 1er avril 2006, de nouveaux horaires sont en vigueur dans les trois piscines. La piscine de Laeken ouvre désormais tous les jours dès 7h30 du matin et celle du centre a élargi ses horaires en semaine jusque 19h30. La piscine de Neder-Over-Heembeek reste toujours ouverte le dimanche. Bruxelles est d'ailleurs la seule commune qui offre de telles possibilités à ses habitants pour aller nager.

A côté des grandes infrastructures, les petites infrastructures sportives, de jeux et de repos sont par contre trop peu nombreuses pour répondre à la demande, en particulier dans les quartiers où il y a une population jeune. C'est pourquoi nous voulons mettre l'accent sur une plus grande offre de petites infrastructures publiques de proximité, "légères" et polyvalentes (par exemple: skate parcs, plaines de jeux, etc.).

PRIORITÉ À L'ACCESSIBILITÉ

Permettre à chacun d'accéder au sport

- Amplifier le développement de l'initiative des chèques sport. Nous voulons mettre en place une réelle politique sportive à destination des publics les plus précarisés. Le chèque sport concerne justement les jeunes de 6 à 18 ans dont les parents sont socialement défavorisés en intervenant dans le coût de l'affiliation à un club sportif ou de l'inscription à un stage sportif;
- Favoriser l'accès aux événements sportifs aux personnes à revenus modestes;
- Adapter les horaires en fonction de la vie quotidienne des citoyens. Prévoir un horaire d'ouverture élargi des complexes sportifs et des trois piscines durant les vacances d'été. Effectuer les entretiens des infrastructures sportives durant les fêtes de fin d'année afin qu'elles puissent rester accessibles durant la saison d'été;
- Rentabiliser les salles de sport traditionnelles en y développant des activités durant les heures creuses, destinées à certaines catégories de personnes (seniors, chômeurs et bénéficiaires de revenus d'intégration, femmes au foyer, etc.);
- Promouvoir la pratique sportive des aînés et des adultes;
- Aménager au maximum les infrastructures publiques pour permettre notamment l'accueil des personnes handicapées et privilégier la construction d'espaces de loisirs publics qui tiennent compte de tous les handicaps (moteurs, mentaux et sensoriels).

PRIORITÉ À LA VALORISATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES ESPACES PUBLICS SPORTIFS

Entretien des espaces sportifs publics

- Entretien des espaces de jeux régulièrement et réparer les dégâts dans les plus brefs délais;

- Sécuriser les lieux afin que chacun se sente bien dans son quartier;
- Rénover les aires de jeux en privilégiant la diversité des sports que l'on peut y pratiquer;
- Installer des fontaines d'eau dans les salles de sport et sur les aires de jeux.

Valoriser, développer et créer des espaces sportifs publics

- Privilégier la construction d'aires et de modules de jeux dans les espaces récréatifs scolaires afin qu'ils soient occupés par l'école et par la population de quartier durant les vacances scolaires;
- Multiplier les skates parcs et espaces roller dans la ville;
- Encourager les sports insolites et peu onéreux : des terrains d'ultimate (Freesbee), de base-ball dans les parcs, dessiner des cartes pour permettre les courses d'orientation, établir des circuits pédestres, cyclistes, de jogging, de roller;
- Créer des pistes santé autour des aires de jeux et dans les grands espaces verts de la Ville (Parc de Bruxelles, Parc de Laeken, espaces le long du canal, etc.).

Créer des espaces sportifs adaptés aux besoins de la société en mouvement

- Privilégier la construction de salles sportives "légères" et polyvalentes de proximité ainsi que de petites infrastructures publiques de rue à côté des complexes sportifs "lourds" et spécialisés. Les salles doivent pouvoir accueillir les écoles du quartier, les clubs, les stages, les jeunes et les maisons de quartier. Elles doivent accueillir un maximum d'activités sportives et culturelles (expositions itinérantes, petites bibliothèques, salle de théâtre, salle de jeux de société, salle de psychomotricité, lieu de rencontre, salle des fêtes, etc.);
- Favoriser les rencontres entre les générations en réaménageant les espaces de loisirs : créer des espaces de jeux pour les adultes à côté des plaines de jeux pour enfantset des modules de psychomotricité;

- Réaliser l'implantation de la piscine à ciel ouvert, que nous avons initiée avec la Région de Bruxelles-Capitale, sur la rive gauche du bassin Béco à proximité du site de Bruxelles Les Bains.

PRIORITÉ AUX PARTENARIATS INNOVANTS

Coordonner, impliquer et soutenir toutes les initiatives en faveur de l'accessibilité au sport pour tous

- Rassembler tous les intervenants du monde du sport au sein de la “Maison du sport de la Ville de Bruxelles” pour définir, coordonner et faire appliquer la politique sportive élaborée en fonction d'un projet collectif et faire établir par la “Maison du sport de la Ville de Bruxelles” un cadastre du sport communal. Cette dernière sera également chargée de mieux informer les citoyens pour toute question sportive;
- Créer un conseil consultatif des sports, au sein la “Maison du sport de la Ville de Bruxelles”, qui aurait pour objet de donner un avis et de faire des propositions en matière de politique sportive au plan communal d'une part et de servir de relais des actions développées par l'Echevinat des Sports d'autre part;
- Remplir au plus vite les conditions de reconnaissance de nos centres sportifs afin de bénéficier du subventionnement de la Communauté française de Belgique et de la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) à travers notamment les nouveaux décrets organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux, des centres sportifs intégrés ainsi que des associations de centres sportifs;
- Continuer à garantir un accès, à faible coût, aux espaces sportifs aux “personnes économiquement fragilisées” et diffuser plus largement l'information des différentes possibilités existantes;
- Organiser à l'Hôtel de Ville une soirée annuelle de remise de prix du sport amateur et du sport de proximité.

Optimiser le soutien aux clubs, aux associations et aux fédérations sportives

- Mettre en place un soutien administratif aux clubs et aux associations notamment pour le passage à la nouvelle législation sur les asbl (modification statutaire, tenue de la comptabilité, etc.) ainsi que pour les informations afférentes à la législation sociale et fiscale;
- Envisager une structure faîtière qui pourrait négocier une assurance collective pour tous les clubs, associations sportives, etc. afin de diminuer le prix payé par les affiliés et par les organisateurs (souvent bénévoles) de ces activités;
- Créer une régie publique de prêt de matériel sportif (équipements de mini foot, basket et volley-ball, etc.) à destination des associations, comités de quartier, maisons de jeunes, etc.
- Renforcer les critères de répartition des subsides afin de privilégier l'accès pour tous aux activités sportives. Par exemple, utiliser le critère d'affiliation du club qui permet d'utiliser les possibilités offertes par le chèque sport;
- Entamer une réflexion sur la nécessité d'un appui des pouvoirs publics aux clubs d'élite.

Economie et commerces

La politique économique est vitale car elle encourage un développement urbain durable. Prise en compte dans tous les projets, elle doit permettre à la Ville, à ses entreprises et à l'ensemble de ses habitants de bénéficier mieux et davantage de la richesse produite dans la commune. En ce sens, il y a lieu de favoriser les entreprises ayant un attachement territorial fort et de développer les potentialités locales.

La Région bruxelloise est la deuxième région la plus riche d'Europe après Londres. Cette réalité masque mal des disparités importantes au sein des secteurs d'activité et des quartiers dans lesquels cette activité s'exerce. Pour une société internationale florissante installée dans un quartier de bureaux, combien de petits entrepreneurs locaux peinent à développer leur affaire ?

Le lien entre l'activité économique et le développement de l'emploi pour les Bruxellois n'est pas assez fort. Le soutien public à l'économie n'a de sens que s'il est porteur d'emploi.

Que ce soit comme acteur direct via la Société Régionale du Port de Bruxelles, Mabru (marché matinal) ou l'asbl "Parc des Expositions" du Heysel, comme acteur social (notamment via la politique d'investissement du Centre Public d'Action Sociale), ou encore comme acteur réglementaire (notamment via les permis d'urbanisme et d'environnement), la Ville doit encourager une politique économique porteuse de développement urbain durable. Il importe en particulier de soutenir et de développer le potentiel d'emplois existant dans la Ville.

Ce développement urbain durable suppose également un climat de confiance vis-à-vis des acteurs économiques qui veulent y investir et l'organisation d'un espace de dialogue entre les autorités communales, les acteurs économiques et la population bruxelloise afin que ce développement ne nuise pas à la viabilité résidentielle des quartiers et profite au contraire directement à la population bruxelloise. Il suppose aussi la capacité des pouvoirs publics à faire coexister en harmonie les différentes fonctions de la Ville.

En outre, le commerce de détail, comme les autres services à la population, est stratégique dans le cadre du développement de la Ville de Bruxelles parce qu'il constitue un très important employeur de main-d'œuvre bruxelloise. La revitalisation du tissu urbain et la convivialité de la Ville passent par un commerce de détail et un secteur horeca présents et en bonne santé. Il est donc nécessaire de mieux valoriser la valeur ajoutée du commerce et du tourisme dans les politiques urbanistiques, sociales, économiques, de mobilité, de propreté et d'aménagement de services dans l'espace public.

Nos engagements **Economie et commerces**

PRIORITÉ À UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE

Lutter contre la dualisation de la ville

- Soutenir le développement d'une économie locale propre (centres d'entreprises, guichets d'économie locale, micro-crédits...), en particulier dans les quartiers de la Ville qui connaissent un fort déficit d'investissement comme certains quartiers de Laeken centre (quartier Outre-Pont, alentours de la Place Emile Bockstael, etc.);
- Orienter, chaque fois que cela est possible, les entreprises vers d'anciens bâtiments industriels réaffectés afin que l'opération économique soit combinée avec une opération de rénovation urbaine;
- Porter une attention particulière à la réorganisation du centre Dansaert et au développement d'un nouveau centre à Laeken. La Ville de Bruxelles dispose sur son territoire de deux centres d'entreprises : le centre Dansaert et l'Atelier des Tanneurs développé par le Centre Public d'Action Sociale (CPAS). Ces centres permettent à de jeunes entrepreneurs de disposer de surfaces à des prix particulièrement compétitifs, d'utiliser des services communs mis à leur disposition et, s'ils le souhaitent, de se faire accompagner dans le développement de leur projet;
- Employer les fonds structurels européens pour développer de l'emploi peu qualifié et difficilement délocalisable.

Développer l'économie sociale

- Aider au développement d'Agences-conseils afin d'accompagner les porteurs de projet dans le domaine de l'économie sociale;
- Développer le micro-crédit. Il s'agit d'aides très limitées mais qui ont pour but de resocialiser un public fragilisé. En effet, certains projets ne nécessitent pas un grand capital de départ pour démarrer. Paradoxalement, du fait de la faiblesse de ce besoin en capital mais également du fait du manque de garanties qu'ils apportent, ces promoteurs de projet n'ont pas accès au marché bancaire traditionnel.

Nos engagements **Economie et commerces**

Pour pallier cet inconvénient, la Société Régionale d'Investissement a mis en place un fonds “micro-crédit” dans le cadre de sa filiale BRUSOC. Il est proposé que la Ville de Bruxelles se fasse le relais de cette initiative par le biais du Centre Public d'Action Sociale (CPAS), de la mission locale et également des guichets d'économie locale;

- Développer des services indispensables à la population : garde d'enfants, service de restauration des personnes âgées, etc.;
- Accompagner l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics au niveau communal et associer les structures locales de l'emploi (mission locale, service job-office du Centre Public d'Action Sociale (CPAS), Agence Locale pour l'Emploi ...) pour épauler les soumissionnaires des marchés de travaux importants dans le recrutement d'un nombre défini de jeunes inscrits dans les structures publiques de recherche d'emploi (ORBEM, etc.);
- Stimuler la création de coopératives d'activités. Celles-ci s'adressent à un public ciblé (chômeurs, bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, etc.) et permettent aux futurs entrepreneurs de tester leur entreprise pendant une période de 12 mois en conservant leurs droits et revenus de substitution;
- Développer un soutien aux sociétés qui souhaitent mettre en commun leurs efforts pour recruter du personnel au travers de groupements d'employeurs. Ce système permet de faire en sorte que des entreprises qui n'ont pas la taille critique suffisante ou qui ont des besoins en personnel fluctuants puissent malgré tout s'attacher les services de collaborateurs. La mission locale a un rôle important à jouer à cet égard;
- S'inscrire, directement ou via le Centre Public d'Action Sociale (CPAS), dans des partenariats avec le secteur privé pour développer au maximum les structures d'économie sociale, agréées en qualité d'entreprises “titres-services”, afin de renforcer la création d'emplois durables par ce biais;
- Réaliser, une fois ces structures locales agréées par la Région de Bruxelles-Capitale, une campagne d'information et de sensibilisation des habitants par le biais des outils de communication locaux, en vue de susciter la demande de “titres-services”.

Nos engagements **Economie et commerces**

PRIORITÉ À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT

Renforcer l'accessibilité de l'information et des services publics de la politique économique

- Créer plusieurs guichets d'économie locale dans les différents quartiers de la ville. Le rôle de ces structures doit être d'assurer l'aiguillage et l'accompagnement des porteurs de projets;
- Créer par le biais de ces guichets des partenariats avec les institutions économiques régionales notamment avec : l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise (information sur les aides publiques et un accompagnement personnalisé à toutes les entreprises installées à Bruxelles), la SRIB (et une de ses filiales Brusoc) et le Fonds de garantie qui visent entre autres à faciliter l'accès aux crédits pour les personnes physiques ou morales qui souhaitent lancer ou développer une activité;
- Etablir pour la ville de Bruxelles un vademecum des structures communales et régionales d'accompagnement à la création d'entreprises en précisant le rôle de chacune d'elles.

Soutenir le développement de l'activité économique

- Développer un plan de recherche active des investissements étrangers en partenariat avec l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise. La Ville de Bruxelles a de nombreux atouts à valoriser au plan international;
- Identifier pour la Ville de Bruxelles les secteurs porteurs de potentialités fortes, en particulier en terme de création d'emplois au profit des Bruxellois. Les secteurs du tourisme d'affaires et des congrès et du tourisme de loisir ou le secteur de l'Horeca, par exemple, permettent l'engagement d'un nombre important de travailleurs non qualifiés;
- Utiliser le fonds de compensation créé au niveau régional afin de préserver la commune des pertes financières engendrées par une éventuelle baisse de la fiscalité locale. Dans un contexte de concurrence intercommunale et interrégionale, la fiscalité joue également un rôle. La commune a un certain levier dans ce domaine mais ne peut l'utiliser que si cela ne met pas en péril le financement des services offerts à la population;

Nos engagements **Economie et commerces**

- Encourager le développement endogène d'un tissu économique local en favorisant la réalisation des travaux par les PME locales et les institutions d'insertion pour les chantiers initiés ou commandés par la Ville et le Centre Public d'Action Sociale (CPAS);
- Soutenir l'activité du Port de Bruxelles, notamment parce que les entreprises situées dans la zone portuaire sont des entreprises concernées par une main d'œuvre peu qualifiée qui est particulièrement touchée par le chômage dans la Ville de Bruxelles;
- Conclure, dans le cadre du développement du Brussel international logistic center (BILC), des conventions entre les autorités communales de l'emploi et le BILC afin de favoriser le recours prioritaire aux Bruxellois (par le biais du recours à la mission locale de la Ville par exemple) lors des engagements;
- Développer les mécanismes qui agissent directement sur la localisation des entreprises, notamment par la régulation du coût du foncier et ce principalement dans les secteurs les plus fragiles;
- Envisager un droit de gestion publique communal des sites économiques ou industriels désaffectés ou abandonnés, sur le modèle du droit de gestion publique des logements abandonnés;
- Veiller à préserver les zones d'industries urbaines afin de lutter contre la hausse naturelle du coût des terrains;
- Faire un inventaire des locaux vacants gérés par la Régie foncière et par le Centre Public d'Action Sociale (CPAS). Utiliser celui-ci comme un véritable outil d'intervention sur le marché immobilier en donnant aux acteurs publics les moyens de prendre certains bâtiments en location à long terme afin de les mettre à la disposition des entreprises. Le but est de créer une véritable agence immobilière économique sur le modèle des agences immobilières sociales.

Accompagner les commerçants et les indépendants

- Encourager la mixité commerciale dans la ville et la mixité dans les noyaux commerciaux. En particulier : en préservant une mixité des types de commerce et en évitant la transformation d'une rue commerçante en rue monofonctionnelle;
- Soutenir les marchés, en particulier ceux de la Place Emile Bockstael, de la Chaussée d'Anvers et de la Place du Jeu de Balle;
- Soutenir le commerce de proximité dans son rôle de cohésion sociale notamment en tant que desserte des populations moins mobiles;
- Améliorer le cadre de vie (facteur de maintien des habitants et d'attractivité pour de nouveaux habitants) par exemple, en veillant à réduire les nuisances dues aux bruits et odeurs;
- Réoccuper les étages vides, notamment par du logement ce qui permet entre autres de sécuriser les commerces (par exemple à la rue Neuve) : maintien strict des accès séparés ou création d'un accès suivant certaines conditions;
- Soutenir la poursuite et l'amélioration de l'Observatoire du commerce. Celui-ci aura en charge de recenser les commerces par type de produits, par type de structures ou par année d'ancienneté... Il inventoriara également les magasins à louer et les commerces à reprendre et analysera les causes et les solutions spécifiques au taux de vacances élevé de certains noyaux commerciaux;
- Organiser avec les commerçants une réelle concertation sur les différents incitants qui pourraient améliorer le dynamisme commercial, notamment en matière d'embellissement, de réoccupation des étages, de gestion des déchets, de propreté, de relocalisation dans un noyau commercial plus adapté, de nouvelles implantations de commerces de proximité, de sécurité, de fiscalité de prix...;
- Développer les activités des "Agents de Développement Commercial (ADC)" agissant comme un relais entre les commerçants et les autorités publiques tant au niveau de l'information qu'au niveau de l'analyse des besoins collectifs;

Nos engagements **Economie et commerces**

- Développer sur le territoire de la Ville, en partenariat avec la Région de Bruxelles Capitale, des antennes du Centre pour indépendants en difficultés. Les initiatives publiques doivent proposer une guidance aux indépendants en difficulté pour les aider à redresser leur activité. Il faut également faire en sorte que les indépendants qui n'ont pas pu mener leur projet à bien se voient offrir une nouvelle chance pour redémarrer leurs activités;
- Envisager, pour les noyaux commerciaux en difficulté qui ne disposent pas d'aides, la mise en oeuvre de moyens qui peuvent leur être offerts dans le cadre des contrats de noyau commercial (comme ceux du Pentagone et de Marie-Christine) : Town center manager, stewards urbains, actions promotionnelles... Pour ceux qui disposent d'un contrat, après évaluation, on poursuivra le soutien s'ils n'ont pas encore trouvé de dynamisme propre. A cet égard, une attention particulière sera portée au noyau commercial de la rue Marie-Christine;
- Encourager la redynamisation des noyaux commerciaux par la réalisation d'études de chalandise permettant notamment de mieux orienter les politiques d'aménagement du territoire.

Tourisme

Le tourisme est devenu une industrie internationale pour les grandes villes. C'est une des réponses aux ralentissements de l'économie locale et au chômage.

Le développement de l'attractivité de la Ville s'inscrit donc dans une stratégie générale communale de redynamisation économique et de valorisation de son patrimoine.

Bruxelles est une capitale économique qui doit produire de la richesse pour ses habitants. Le secteur du tourisme et du Congrès est un secteur clef pour y parvenir. Que l'on songe par exemple, qu'un congressiste dépense chaque jour l'équivalent de 350 à 450 euros ! L'enjeu est de valoriser le potentiel de la Ville toute entière et de développer son attractivité (notamment pour augmenter la durée de séjour des visiteurs).

Les atouts de Bruxelles sont nombreux. Facilement accessible (Thalys, City-Airport), relativement peu chère en comparaison avec d'autres grandes métropoles européennes, elle bénéficie d'une image relativement bonne (qualité des services, destination culturelle) et reste le lieu de grands salons (par exemple, Sea Food).

Selon le dernier rapport de l'Observatoire du Tourisme à Bruxelles, Bruxelles est la troisième destination mondiale pour les réunions d'associations derrière Paris et Vienne et elle capte 67.4% de réunions internationales dans les principales villes belges. La perception de Bruxelles comme ville MICE est relativement bonne puisque son cosmopolitisme, sa gastronomie, sa vie culturelle et son accessibilité sont appréciés.

Si la fréquentation des hommes d'affaires diminue peu à peu (concurrence internationale, téléconférences, etc.) le taux d'occupation de l'hôtellerie reste bon (après Barcelone avant Budapest, Amsterdam, Copenhague, Berlin) et le tourisme de loisirs a progressé de 51.4% de 1997 à 2004.

Les grands événements que nous avons lancés génèrent une augmentation de la fréquentation (2,5 millions de visiteurs pour Plaisirs d'Hiver). Ils développent le commerce local et assurent des retombées économiques importantes pour la Ville. D'une part, ils augmentent l'activité des commerces alentours (jusqu'à 20 à 30%); d'autre part, ils permettent de développer l'emploi bruxellois et enfin, ils renforcent la fréquentation touristique. Cette politique a pour objet de revaloriser l'image de Bruxelles et de faire revivre des quartiers où la convivialité et l'activité économique se dégradaient.

D'un point de vue général, l'organisation du secteur du tourisme à Bruxelles reste très fragmentée (OPT, Toerisme Vlaanderen, BITC) et il en résulte une image confuse dans la promotion de la Ville. De même la valorisation de la Ville reste très modeste et fait trop l'impasse sur le potentiel bruxellois (parcours thématiques, promotion via le site Internet de la Ville, information disponible en langue anglaise, etc.).

Pour nous, il est évident qu'en tant qu'actionnaire du Brussels Tourism and Congress, la Ville a un rôle à jouer pour développer l'économie locale.

PRIORITÉ AU DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DE BRUXELLES

Faire rimer tourisme et animations culturelles avec développement économique

- Renforcer le soutien aux événements de la Ville de Bruxelles en veillant à les intégrer dans une stratégie de développement économique;
- Développer un pôle événementiel d'Eté (le pendant de "Plaisirs d'Hiver") pour renforcer l'attractivité de la Ville;
- Lancer une année à thème récurrente pour promouvoir une image positive de Bruxelles et soutenir son économie;
- Fédérer l'offre culturelle et artistiques du Mont des Arts (Musée des Instruments de Musique, Palais des Beaux Arts, Musée de la Dynastie, etc.) en partenariat avec le pouvoir fédéral et en assurer la promotion à l'étranger avec nos partenaires;
- Développer l'Ommegang afin de le rendre accessible à tous en limitant la privatisation de la Grand'Place.

Développer des services à la hauteur des standards européens

- Développer l'information à destination des visiteurs notamment sur le site Internet (reprise des grands événements culturels, mise à disposition d'information du secteurs de l'Horeca);
- Faire de l'attractivité un souci commun à tous les services (par exemple la question de la propreté qui reste un point noir pour les visiteurs à Bruxelles).

Développer les investissements étrangers

- Développer un plan de recherche active des investissements étrangers en partenariat avec l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise. La Ville de Bruxelles a de nombreux atouts à valoriser au plan international.

PRIORITÉ À LA VALORISATION DE NOTRE IDENTITÉ ET DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE BRUXELLES

Décentraliser les points d'attraction des tous les quartiers de la Ville

- Lancer une stratégie de redéveloppement du secteur touristique et des congrès à Laeken en s'appuyant sur les 2 institutions phares que sont le Parc des Expositions et l'Atomium. Il faut lancer un Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) comprenant deux projets : la construction d'une salle de spectacles permanents et un centre de congrès qui, outre une capacité importante (environ 4.000 places) visant à accueillir de grands événements internationaux, constituera un geste architectural fort dans le quartier. Il sera également essentiel de repenser la destination du site actuel de Brupark.

Revaloriser le Centre Ville

- Mettre en place un service transversal qui analyse toutes les matières ayant trait à la Grand Place (urbanisme, mobilité, etc.) afin notamment d'assurer la conformité aux règles du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et de valoriser cet espace;
- Revaloriser l'Ilot sacré à la fois en l'assainissant du racollage et autres arnaques qui importunent habitants et touristes mais aussi en mettant en place une véritable stratégie immobilière visant à la mixité sociale (pour rompre le caractère mono-fonctionnel du quartier).

Faire de notre identité un moteur du développement économique

- Continuer à préserver notre patrimoine et le valoriser comme c'est le cas pour la Grand'Place et le Meyboom tous deux inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO;
- Conserver la gestion de la sécurité des sommets européens. C'est notre première garantie pour la prise en compte des impératifs locaux dans la gestion de ce type d'événements;
- Renforcer le partenariat avec la Région de Bruxelles-Capitale pour la défense des acteurs économiques de Bruxelles notamment dans le cadre du "Brussels Day".

Finances locales

Le budget est un acte éminemment politique. Malgré les conjonctures, il doit concilier équilibre et renforcement des moyens d'agir sur les matières qui préoccupent le plus les citoyens.

Un budget remarquable est donc celui qui traduit pleinement nos priorités en terme d'investissements pour le logement, l'emploi des Bruxellois, la revitalisation des quartiers fragilisés, l'enseignement, la cohésion sociale, la mobilité... Bref, pour l'avenir.

Nous avons mis un point d'honneur à gérer les deniers publics de façon responsable malgré une conjoncture défavorable.

Les réformes (police, fiscale, etc.) ont eu un impact négatif sur le budget communal, soit en augmentant les dépenses, soit en faisant stagner les recettes avec un taux de croissance réelle négative (croissance nominale inférieure à l'inflation). Certaines de ces réformes ont affublé la Ville de compétences supplémentaires et donc des dépenses relatives. Ce transfert de compétence devait se traduire par une neutralité budgétaire, ce qui n'est pourtant pas le cas.

De par sa caractéristique de capitale, Bruxelles, comme toute grande ville, est confrontée à des externalités qui génèrent des coûts directs et/ou indirects. Il s'agit des coûts des services qu'elle offre à une population bien plus importante que les habitants de la Ville : voiries, rénovation des bâtiments scolaires, un ensemble d'autres services à la population.

Face à ces faits sur lesquels la Ville ne peut influencer, l'optimisation à long terme de ses dépenses a été notre première réponse : une gestion affinée et dynamique de l'endettement actuel et futur, ainsi qu'une politique d'investissement en phase avec les besoins réels de la Ville.

Les premiers effets de la réforme fiscale se sont fait sentir dès 2004, avec un net ralentissement de la croissance de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (IPP). Le taux de l'additionnel à l'IPP de la Ville est actuellement de 6 %. Il est donc inférieur à la moyenne (6,7 %) des 19 communes bruxelloises. Notre volonté n'a pas failli et ce taux est resté constant depuis 2001.

Nous avons constitué, courant 2003, une réserve au budget extraordinaire d'un montant de 15 millions d'euros afin d'investir dans le logement. Cela ne suffira pas pour couvrir les besoins, mais la Ville est la seule à avoir ainsi posé un geste fort.

En outre, afin de limiter autant que possible la perte causée par la réforme fiscale, nous avons surtout mis l'accent sur une politique d'investissement visant à promouvoir la mixité sociale et favorisant un retour des habitants à

Bruxelles. L'arrivée de plus de 10.000 habitants dans notre Ville, en l'espace de 5 ans, a donc permis de diminuer les conséquences néfastes de la réforme fiscale sur notre budget.

La détermination a payé puisque nous avons présenté depuis l'an 2000 des comptes en boni et pour la première fois depuis plus de 10 ans, le Bourgmestre a présenté un budget 2006 à l'équilibre.

Nous avons en notre sein une centaine d'écoles. Sous notre législature, nous avons engagé sur fonds propres plus de 50 millions d'euros dans la rénovation de nos écoles. Nous nous attendons à ce que la Police nous coûte de plus en plus cher à cause de l'impact de la réforme des polices. Parallèlement, nous avons obtenu, ces cinq dernières années, un renforcement des politiques de prévention, qui constitue également une réponse aux attentes légitimes de la population en matière de sécurité.

La Région de Bruxelles-Capitale est source de richesse : le Produit Intérieur Brut (PIB) régional par habitant y était deux fois supérieur à la moyenne belge en 2004. Néanmoins, notamment de par sa position de capitale, la Ville a des besoins sociaux accrus et qui risquent de s'amplifier dans les années à venir.

Nous faisons donc face à une situation paradoxale : grande richesse produite et appauvrissement de la Ville de Bruxelles parce que les besoins actuels et futurs sont supérieurs.

Nous devons donc inlassablement poursuivre nos efforts en vue d'obtenir de la part des autres niveaux de pouvoir, les contributions supplémentaires qui correspondent davantage aux charges spécifiques de notre Ville et aux caractéristiques de sa population.

En matière fiscale, il ne faut pas faire peser sur la population le poids de ces charges supplémentaires, ni l'impact de la réforme fédérale en matière fiscale. C'est pourquoi la Ville doit maintenir son taux de l'Impôt sur les Personnes Physiques à 6% (un des plus bas en Région Bruxelloise). Nous ne toucherons donc pas au revenu disponible du travailleur.

PRIORITÉ À UN FINANCEMENT ET À UNE FISCALITÉ JUSTES

Assurer un juste financement de la Ville de Bruxelles pour agir dans les domaines prioritaires

- Trouver en matière de Police des accords avec l'Etat fédéral par rapport à notre rôle de capitale. Une meilleure utilisation de l'ensemble des moyens sur le pays doit être envisagée. Nous sommes l'une des nations où il y a le plus de policiers par habitants (1 pour 250). Il est donc temps de se demander sérieusement si chaque policier fédéral est réellement affecté aux tâches primordiales;
- Dégager des moyens pour l'enseignement afin que la part d'investissement soit réellement subsidiée par les autorités communautaires, responsables de cette matière. Il est normal de garder à charge de la Ville les frais liés à l'administration de l'Instruction Publique (environ 30 millions d'euros par an), mais une aide accrue sur les bâtiments scolaires serait urgente et juste;
- Demander un accroissement des moyens fédéraux, notamment au travers de l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale (Beliris) pour la prise en charge du rôle de capitale. Ces moyens supplémentaires doivent permettre de poursuivre les efforts pour améliorer la qualité de vie des Bruxellois, par la revitalisation des quartiers, la construction et la rénovation de logements, etc.;
- Demander, à l'échelle régionale, une augmentation de la Dotation générale des communes, liée au minimum à la croissance du budget régional et l'application effective de la solidarité entre les communes qui supportent la charge d'un hôpital public et les autres;
- Réclamer auprès de l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales une compensation pour l'augmentation des charges de pension du personnel de la Ville;
- Exiger des autorités fédérales une augmentation de la prise en charge de l'aide sociale et une prise en compte intégrale de la main-morte, en ce compris de la main-morte européenne ainsi que la suppression de la T.V.A. sur les travaux et investissements des communes.

Maintenir une fiscalité plus juste et équitable

- Plaider, auprès des autorités fédérales, le prélèvement de l'impôt sur les personnes physiques sur le lieu de travail. Cela permettra de pouvoir le redistribuer à l'endroit, où de toute évidence, un besoin existe et est même appelé à s'amplifier dans les années à venir;
- Utiliser le fonds régional de compensation des fiscalités communales quand ce dernier sera mis en place. Ce fonds doit permettre aux communes qui ont les taxes les plus élevées en raison du faible rendement de leurs impôts, de diminuer progressivement ces taux;
- Travailler, en matière de précompte immobilier, à une meilleure maîtrise du cadastre par les autorités compétentes en vue de favoriser fiscalement les réaffectations en faveur des logements et de corriger les anciennes évaluations qui ne correspondent plus à la réalité, notamment dans les quartiers centraux;
- Renforcer la dissuasion fiscale sur les immeubles abandonnés par une meilleure perception de la taxe.

PRIORITÉ À LA SOLIDARITÉ

Défendre les placements éthiques et solidaires

- Créer un fonds de pension en placements éthiques et solidaires. En 2005, nous avons déjà placé 100.000 Euros sur un compte de la banque Triodos et cet effort encore symbolique doit être poursuivi.

Administration et personnel communal

Les services publics sont essentiels. Il est indispensable que l'administration soit toute entière tournée vers le service à la population. L'accueil du public, la réactivité face aux demandes, l'accès à l'information sont des conditions clefs pour offrir à la population une administration moderne.

Il ne peut y avoir de bonnes administrations sans un effectif suffisant et sans de bonnes conditions de travail pour les agents, en particulier pour les fonctions les plus modestes.

La Ville de Bruxelles doit jouer un rôle d'employeur exemplaire, notamment en terme de statut, de normes salariales pour les salaires les plus modestes et d'exigence de qualification adéquate pour les travailleurs engagés. L'administration de la Ville de Bruxelles doit être à l'image de ses administrés. Il faut systématiquement encourager l'engagement de Bruxelloises et de Bruxellois dans la politique de recrutement de la Ville.

Nous voulons garantir une administration proche du citoyen car elle doit être au service des citoyens.

Elle constitue le relais indispensable entre les décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins et le citoyen. Elle se doit d'assurer la continuité des actions menées et de garantir à chaque citoyen un traitement identique selon un modèle démocratique. La définition, dans des délais raisonnables, d'objectifs clairs par le Collège et assortis de moyens humains, technologiques et budgétaires adéquats constitue une condition « sine qua non » du bon fonctionnement de l'administration permettant d'offrir un service de qualité aux citoyens.

L'administration doit aussi être dotée d'outils de management visant à évaluer de manière interne les actions mises en œuvre. Il est important qu'elle s'inscrive dans une dynamique d'amélioration continue qui implique que ses missions soient systématiquement planifiées, exécutées, évaluées et améliorées en fonction des résultats obtenus.

La Ville de Bruxelles dispose d'un personnel important : près de 27.000 personnes sont comptabilisées dans toutes les institutions (Ville, police, Instruction publique, CPAS, hôpitaux, asbl, etc.) ! Les autorités de la Ville de Bruxelles ont mis en place un système qui vise à assurer le meilleur service public possible par le biais de la mise à disposition du meilleur personnel possible.

Pour ce faire elles ont axé leur politique sur la sélection pointue du personnel et sur sa motivation. Des procédures de sélection bien précises ont été mises en place pour déceler les meilleurs candidats potentiels à une très grande diversité d'emplois : du paveur à l'infirmière en passant par l'ingénieur, le menuisier, le chauffeur, la puéricultrice, les employés de tous grades, les juristes, les architectes, etc. En matière de motivation, plusieurs vecteurs ont été retenus : l'affectation optimale de l'agent, son évaluation bilatérale systématisée, sa formation permanente et professionnelle, sa sécurité et sa santé, sa carrière et les encouragements pécuniaires qui lui sont octroyés.

Sous cette législature, les conditions de travail du personnel ont été améliorées. A titre d'exemple, deux conseillers en prévention ont été recrutés depuis 2001 afin de s'occuper de la protection contre la violence, le harcèlement moral ou sexuel au travail.

En outre, la Ville de Bruxelles a pris une série de règlements en faveur du personnel (adaptation du congé de paternité et d'adoption, pause d'allaitement; intervention dans les frais de déplacement STIB, SNCB, TEC, DE LIJN ; organisation d'un meilleur accueil pour les nouveaux agents, etc.).

Depuis plusieurs années, les liens qui unissent la sphère politique à la structure administrative ont considérablement évolué. Il importe qu'un climat de confiance - basé sur une connaissance approfondie des prérogatives de chacun et sur le respect mutuel des attributions - puisse s'instaurer entre l'administration et le Collège de manière telle que les décisions politiques soient déclinées en objectifs stratégiques et opérationnels par les administrations.

PRIORITÉ À UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DES BRUXELLOISES ET DES BRUXELLOIS

Moderniser l'administration

- Améliorer le fonctionnement de l'administration et des services techniques en engageant la certification ISO de la Ville de Bruxelles. Cette démarche permet d'offrir un meilleur service aux Bruxelloises et aux Bruxellois : ouverture des guichets à des horaires adaptés, accusé de réception dans les 10 jours suivant toute demande, possibilité de paiement automatique aux guichets de l'administration (comme c'est le cas pour les passeport et les permis de conduire), etc.;
- Raccourcir les procédures de traitement des dossiers et des documents et simplifier les formulaires. Le coût des services administratifs fournis par la Ville (carte d'identité, passeport, permis de travail, etc.) doit être réduit voire tendre vers la gratuité;
- Renforcer les complémentarités entre tous les organismes publics et en particulier entre la Ville et le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) afin de les faire concourir aux mêmes objectifs dans l'intérêt des citoyens de Bruxelles;
- Proposer la dépolitisation des collèges de recours fiscaux. Il en va de même pour les collèges disciplinaires car il n'est pas conforme à notre conception de la démocratie locale que des agents soit jugés par des politiques tandis que l'administration doit disposer de mécanismes de contrôle aptes à garantir l'impartialité des décisions.

Garantir un accueil de qualité

- Trouver une nouvelle implantation au Centre administratif et améliorer le système de guichets (tickets pour les files d'attentes, etc.) et les accès (notamment des handicapés). Le Centre administratif de la Ville de Bruxelles est obsolète et ne permet pas un accueil satisfaisant;

- Généraliser les formations à l'accueil du public auprès des agents communaux notamment pour ce qui concerne la police et l'Etat civil;
- Développer l'accueil sur rendez-vous pour permettre à ceux qui travaillent de se rendre à l'administration en entravant le moins possible leur activité professionnelle;
- Renforcer l'accueil des personnes à mobilité réduite et de celles qui présentent un handicap.

Rendre l'information plus accessible

- Renforcer la distribution du Brusseleir en augmentant le tirage et les points de diffusion;
- Faire du site Internet de la Ville le reflet de l'actualité locale et y mettre en ligne un annuaire détaillé des services communaux;
- Augmenter l'offre de services administratifs en ligne notamment en développant l'accès aux formulaires en ligne pour le plus grand nombre de demandes (état civil notamment);
- Créer des lieux d'accès publics à Internet et au multimédia avec pour objectif de sensibiliser le grand public aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans les différents quartiers de la Ville. Ils offriront un véritable service d'accompagnement du public de préférence le soir et le week-end et ce, à une tarification adaptée voire gratuitement. Chaque Bruxellois pourra notamment bénéficier des informations communales mais également d'une adresse e-mail personnelle (@bruxelles.be);
- Rendre compte des réalisations communales en organisant une réunion publique dans chaque quartier de la Ville;
- Continuer à organiser des journées portes ouvertes dans nos institutions pour permettre aux citoyens d'y rencontrer leurs interlocuteurs sur des questions spécifiques (sécurité, santé, etc.).

Assurer la transparence et le contrôle des para-communales

- Demander à chaque instance para-communale de faire rapport de sa gestion et de ses projets à l'occasion d'une séance particulière du Conseil communal;
- Etendre la représentation de l'opposition démocratique du Conseil communal dans toutes les instances para-communales, et à tous les niveaux (Assemblée générale et Conseil d'administration);
- Désigner par le Conseil communal ou le Conseil du Centre Public d'Action Sociale (CPAS), lorsque la loi le permet, des non-mandataires, sur base de leur compétence et en garantissant leur indépendance, dans tous les organismes para-communaux. Là où la loi ne le permet pas, ou pas encore, nous proposons que des observateurs non-mandataires puissent être désignés sur les mêmes bases.

PRIORITÉ À UN PERSONNEL COMMUNAL MOTIVÉ

Motiver le personnel

- Maintenir l'effort de formation du personnel ainsi que la politique en matière d'évaluation et de mobilité. La préoccupation du management doit être de concilier en permanence les soucis d'efficacité tout en intégrant la dimension humaine de son organisation. Deux piliers doivent être développés : le premier concerne les processus de gestion, l'autre porte sur la gestion active et prospective du personnel;
- Mener une politique de bien-être au sens large pour développer l'efficacité et l'épanouissement des agents;
- Conclure avec les administrations communales des accords visant à systématiser le recours à la mission locale pour le recrutement des agents, et ce de manière à promouvoir le recrutement de Bruxellois. De même, l'identification à la Ville devrait être renforcée notamment par des actions en matière de communication et d'information tant au plan interne vis-à-vis du personnel qu'au plan externe vis-à-vis du citoyen et des entreprises;

- Poursuivre l'application de la charte sociale pour dynamiser les services et augmenter la motivation et la formation des agents communaux;
- Organiser des formations permettant la participation accrue des femmes (horaires, etc.), l'embauche de femmes à tous les niveaux de pouvoir de la commune et dans des métiers jusque là masculins (et vice versa) etc.;
- Etablir des plans de diversité en concertation avec les délégations de travailleurs au sein des administrations de la Ville de Bruxelles. Ils permettront d'établir un diagnostic de la diversité du service, de déterminer les objectifs à atteindre et les mesures concrètes à appliquer, et enfin de produire une évaluation régulière des résultats. L'ensemble des plans de diversité entrepris au sein des administrations qui en dépendent sont intégrés au sein d'un rapport global soumis chaque année au Collège de la Ville;
- Désigner des "managers de la diversité". Ils coordonneront, encadreront et valideront les différents plans de diversité initiés au sein des administrations. Ils assisteront également en tant qu'observateurs externes, aux épreuves lors de recrutement de personnel.

Renforcer l'encadrement des hauts fonctionnaires

- Soutenir auprès de la Région de Bruxelles-Capitale la possibilité d'instaurer le mandat à durée déterminée et renouvelable pour les hauts fonctionnaires locaux;
- Soutenir également la nécessaire revalorisation de la fonction publique communale en particulier en vue d'améliorer le recrutement de nos administrations.

International - Coopération

Aujourd'hui, la nécessité de la participation d'une commune aux échanges internationaux ne fait plus aucun doute.

Plus encore pour la Ville de Bruxelles : synonyme d'Europe, elle ne doit pas se satisfaire de sa situation. L'échange d'expériences avec nos homologues doit nous permettre de renouveler nos modes d'action et d'affirmer notre solidarité.

Ce qui doit être au cœur de la politique de la Ville de Bruxelles, c'est un souci de pragmatisme, d'information et une orientation claire pour la solidarité.

Enfin, rendre Bruxelles plus visible dans le Monde c'est aussi favoriser son développement économique.

La Ville de Bruxelles est l'une des villes les plus internationales du Monde. La présence d'institutions européennes et internationales suivies d'un aréopage de représentations est un cas unique dans le monde. Cette présence, la Ville de Bruxelles doit en bénéficier.

Les retombées économiques notamment d'une image d'une capitale internationale sont réelles pour la Ville. C'est pourquoi nous n'avons pas hésité avec la Région de Bruxelles-Capitale à défendre les acteurs économiques de Bruxelles, notamment en mettant en place le Brussels International Tourism and Congress (BITC) et en lançant un Brussels Day.

Dans le même temps, il faut éviter de faire de Bruxelles une immense cité administrative. L'essentiel est donc de bénéficier de notre statut unique, Bruxelles cœur de l'Europe, tout en conservant notre identité.

Nous avons toujours tenu à ce que la Ville utilise ses contacts internationaux pour nous permettre d'imaginer de nouveaux projets. Nous avons aussi fait de Bruxelles une Ville symbole dans le Monde notamment en participant aux grandes mobilisations mondiales (Lutte contre la pauvreté, Journée Mondiale contre le Sida etc.) ou encore en organisant la commémoration du vingtième anniversaire de la Tragédie du Heysel.

Nos engagements **International-Coopération**

PRIORITÉ À L'APPRENTISSAGE MUTUEL

Investir dans la coopération au développement

- Soutenir le partenariat avec Kinshasa. Depuis plus de trois ans, la Ville envoie régulièrement ses agents de l'état civil et anime le partenariat au service de la population de la capitale congolaise dans un esprit d'apprentissage et de compréhension mutuelle. On pourra en fonction des attentes et des moyens envisager d'étendre cette coopération à d'autres secteurs;
- Mettre en place des projets avec le Maroc (notamment Tanger) plus particulièrement dans le cadre d'échange de jeunes.
- Renforcer l'information aux citoyens sur les activités de la Ville notamment en insérant une rubrique "International" dans le journal communal "le Brusseleir" ainsi que sur un site Internet de la Ville remanié.

Développer les échanges concrets entre villes dans le cadre de réseaux thématiques internationaux

- Privilégier l'échange de projets et de personnel dans les réseaux internationaux dont la Ville de Bruxelles est membre. Elle est représentée dans plus de dix réseaux d'échange thématiques : qu'il s'agisse de culture (Organisation des Villes du Patrimoine Mondial, League of Historical Cities), de reconnaissance de l'Europe des Villes (Eurocities), de francophonie (Association Internationale des Maires Francophones) ou encore d'aménagement (Luci - Réseau des Villes Lumières), etc.

PRIORITÉ À UNE POLITIQUE CLAIRE ET LISIBLE

Assurer une meilleure cohérence des actions et renforcer les partenariats

- Rendre cette politique plus lisible, plus cohérente et renforcer encore son impact. Une cellule spécialement dédiée et rattachée directement au Bourgmestre sera mise en place. Parce que la ville de Bruxelles

Nos engagements **International-Coopération**

s'engage à l'international, cette structure sera nommée "INTERnational-ACT" ("Inter-ACT") pour interaction et international. Son rôle consistera à faire de la Ville de Bruxelles un acteur reconnu en matière internationale. Véritable direction des relations internationales, elle aura principalement pour missions de :

- Participer au partenariat, voire l'animer avec des organismes locaux mais aussi avec les autorités fédérales et régionales;
 - Assurer le suivi des contacts de la ville de Bruxelles à l'échelle internationale;
 - Etre une force de proposition pour des projets, des partenariats ou des actions ponctuelles;
 - Valoriser les échanges notamment entre professionnels;
 - Faire connaître la politique de la Ville et ce en premier lieu aux habitants de la ville.
-
- Doter la Ville d'un plan de politique internationale à long terme favorisant un développement durable. Celui-ci sera ratifié par le Conseil Communal, mis en œuvre par le Collège et fera l'objet d'une publicité au même titre que les autres aspects de la politique communale;
 - S'appuyer sur l'expertise des ONG en matière de coopération au développement afin de réaliser de véritables partenariats;
 - Tendre vers 0,7 % du budget communal alloué à la politique internationale de développement (en ce compris : projets cofinancés, placements et achats éthiques, etc.). Cela permettra d'une part, de financer l'information et la sensibilisation et d'autre part, d'apporter les moyens nécessaires à la réalisation des partenariats avec le Sud;
 - Renforcer l'impact de l'opération 11.11.11 en apportant un appui financier en faveur des projets inscrits aux campagnes (Ex. : doublement de la récolte de rue).

Informier et impliquer

- Sensibiliser et éduquer : la Ville, pouvoir de proximité est un niveau idéal pour sensibiliser, éduquer et mobiliser largement les citoyens, les groupes et les associations locales en matière de développement et de solidarité Nord/Sud.

Nos engagements **International-Coopération**

- Stimuler les écoles communales afin d'inscrire l'éducation au développement dans leur projet d'établissement;
- La coopération avec le Sud permettra de mieux impliquer la population avec la réalité des pays en développement;
- Favoriser la participation citoyenne par la consolidation du conseil consultatif Nord/Sud.

Défendre une ville équitable

- Accorder une attention particulière au commerce équitable, respectueux des droits économiques, sociaux et culturels;
- Prendre les dispositions nécessaires afin que, dans les écoles, les administrations et les établissements publics dépendant de l'autorité de la Ville, les responsables achètent des produits issus du commerce équitable (café, friandises, vin, jus de fruits...);
- Soutenir la campagne “Vêtements propres” en mettant en œuvre une politique d'achats publics qui tienne compte du respect des droits des travailleurs dans le processus de production des biens et des services achetés;
- Soutenir plus particulièrement l'initiative “Vêtements Propres au travail” en imposant aux fournisseurs des vêtements de travail destinés au personnel de ses administrations, le respect du label et du code de conduite “Vêtements Propres”.

Epilogue : notre attachement à Bruxelles...

Notre programme comporte une série d'engagements concrets. Nos valeurs de progrès, de tolérance, de proximité sont la toile de fond de notre action. Notre attachement à ce qui fait de Bruxelles la ville que nous aimons tant est sincère. Il eut été impossible de ne pas vous déclarer en quelques mots cet amour pour la Ville de Bruxelles et notre vision de son futur.

Préserver et faire évoluer notre identité unique

Ce n'est pas un hasard si des réfugiés de tous pays, des artistes et intellectuels de tous bords (Victor Hugo, Karl Marx, Toulouse Lautrec, etc.) et surtout des gens comme vous et nous sont tombés sous le charme de Bruxelles. La liberté de penser, de créer, d'être ce que l'on souhaite tout simplement, n'est pas un vain mot dans notre ville au passé millénaire.

L'histoire le sait bien : on n'entre pas à Bruxelles comme dans un territoire à conquérir. Il faut vivre sa réalité complexe qui mêle tradition et modernité. Bruxelles rend en retour sa capacité à faire de la diversité le premier de ses atouts. Car être Bruxellois, c'est avant tout adopter ses combats, enrichir son identité et c'est pourquoi notre Ville compte chaque jour sur des femmes et sur des hommes qui ne se ressemblent pas pour faire valoir ses droits.

D'Everard 't Serclaes assassiné en 1388 pour avoir défendu les droits de la cité, à la reconstruction de la Grand'Place en deux ans après le bombardement de 1695, en passant par le lancement de la révolution pour l'indépendance en 1830 ou encore la réunion du Gouvernement provisoire de Rogier dans l'Hôtel de Ville, les exemples de lutte pour la liberté et la démocratie ne manquent pas.

Pas de doute, notre identité est le résultat d'un destin voulu par les Bruxellois de toutes origines. Cette identité transpire et s'exprime dans chacun de nos quartiers de Laeken à Neder-Over-Heembeek en passant par le Centre Ville et Haren.

C'est grâce à cette culture d'hospitalité, de liberté d'expression et de créativité que Bruxelles, première capitale diplomatique mondiale, est restée un lieu unique bien vivant. On peut encore entendre parler une langue locale, le Brusseleir, tourner les pages d'un patrimoine unique et en quelques pas se retrouver dans le plus moderne des événements internationaux. Bruxelles a même le privilège rare d'incarner la Belgique jusque dans ses symboles, l'Atomium, enraciné dans Laeken, en tête.

La modernité, oui, mais au service du progrès social !

Bruxelles, une ville comme les autres ? Rien n'est moins certain. Il y a d'abord cette identité qui perdure. Ensuite ce destin unique d'une ville sortie de la province, devenue la capitale de notre pays, et de l'Europe. Il en résulte des compétences particulières pour régler des enjeux multiples.

De toute évidence, Bruxelles ne s'est jamais rompue sous la fatalité. La Ville doit s'appuyer sur sa situation unique pour saisir toutes ses chances. Toute tentation de conduite d'une politique faisant l'impasse sur les potentialités de la modernité ou sur notre identité serait œuvre de folie ou tout du moins de médiocrité. L'équilibre entre ces exigences de conservation mais aussi de modernité doit permettre de transformer les immenses pressions qui pèsent sur les grandes capitales en atouts décisifs pour leurs habitants. La politique doit être à la hauteur du destin bruxellois.

Plus que jamais, la modernité doit rimer avec proximité, qualité de vie et solidarité, des valeurs toutes bruxelloises. Plus question aujourd'hui de faire de villes des musées sans vie ou des grands ensembles sans âme. Il faut offrir les avantages de la modernité à ceux qui y vivent, qu'il s'agisse de logement, d'éducation, de santé ou encore de sécurité.

* * *
* *

Bien sûr, cette Bruxelles empreinte à la fois d'une identité forte et d'une grande modernité, nous n'en avons pas le monopole. Elle appartient à ses habitants. Mais le destin de la Ville de Bruxelles, nous voulons avec vous le valoriser et le faire vivre pour lui donner toute la dimension qu'il mérite. Parce que Bruxelles, c'est un cœur qui doit battre pour chacun.

PS liste 1

Elections communales
8 octobre 2006

01. THIELEMANS Freddy
02. HARICHE Faouzia
03. MAYEUR Yvan
04. MATHIAS Marie-Paule
05. CLOSE Philippe
06. LALIEUX Karine
07. EL KTIBI Ahmed
08. DERBAKI SBAI Amina
09. VANDER LINDEN Christian
10. FISZMAN Julie
11. ROMDHANI Mahfoudh
12. ABID Fatima
13. AMAND Jean-Marie
14. WILMET SAUVENIER Eliane
15. BOUKHANTAR Mohamed
16. ARTOIS Camille
17. OURIAGHLI Mohamed
18. MEJBAR Mounia
19. TEMIZ Sevket
20. SEYMOENS Sasha
21. OVERLOOP Michel
22. TALON Jocelyne
23. SCHWARZENBERGER Philippe
24. SOTTIAUX HEYMAN Jacqueline
25. MAYEUR Florimond
26. MUNIZ de URQUIZA Maria
27. CLOSSET Jean-Pierre
28. LHOEST-MOREAU Sonia
29. LEGRAND Luc
30. ATTALBI Samira
31. DESANTOINE Dimitri
32. MAATI Naima
33. CLAES Felix
34. BEKAERT-DELELLIO Maria
35. LOVENFOSSE Andre
36. ERDMENGER Katharina
37. CORDEIRO Alexandre
38. BONGIOVANNI Luisa
39. PETGA Jean
40. CEUSTER Louise
41. DE WALQUE Guillaume
42. TSAI Weitchune
43. AMRANI Mustafa
44. DUVIVIER Yolande
45. THOMAS Jean
46. BUYENS Rohnny
47. SUSSKIND Simonne

Ce programme pour les élections communales du 8 octobre 2006 est le fruit d'un long travail d'équipe. Les candidats, les militants et les amis du PS ont été sans relâche à **l'écoute de Bruxelloises et des Bruxellois** pour bâtir ce projet d'avenir qui s'adresse à tous.

Ce projet d'action est marqué par des valeurs fortes de justice et de solidarité. Il a pour objectif de valoriser le potentiel de chaque quartier de la Ville et de continuer à faire de Bruxelles **une ville solidaire et moderne**.

Pour chaque grand thème, de l'emploi à la solidarité internationale, nous avons fait **le choix du progrès et du concret**. Vous trouverez dans ce document les engagements détaillés que nous sommes déterminés à réaliser **pour améliorer votre quotidien**.

